

**BUDGET DE L'ÉTAT**

*pour l'exercice 2020*

ET

**PLAN FINANCIER ET DES TÂCHES 2021-2023**

**TOME 1**

Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil

du 18 septembre 2019

**2020**

# Sommaire

## **TOME 1    RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT SUR LE BUDGET 2020 ET LE PFT 2021-2023**

**Résumé**

**Introduction**

**Situation générale**

**Budget et PFT du compte de résultats**

**Budget et PFT du compte des investissements**

**Financement des tâches publiques**

**Budget et PFT par domaine de tâches**

**Résultats analytiques globaux et projets gérés par crédit d'engagement**

**Annexe**

## **TOME 2    BUDGET PAR CENTRE DE PROFIT**

**Introduction**

**Autorités législatives**

**Autorités exécutives**

**Autorités protection des données et transparence**

**Contrôle cantonal des finances**

**Autorités judiciaires**

**Département des finances et de la santé**

**Département de la justice, de la sécurité et de la culture**

**Département de l'éducation et de la famille**

**Département du développement territorial et de l'environnement**

**Département de l'économie et de l'action sociale**

# Table des matières

## TOME 1 RAPPORT DU CONSEIL D'ÉTAT SUR LE BUDGET 2020 ET LE PFT 2021-2023

	<i>Pages</i>
<b>Résumé</b>	3
<b>Introduction</b>	5
<b>I - Situation générale</b>	
1.1 Vue d'ensemble	8
1.2 Considérations générales	10
1.2.1 Perspectives économiques	10
1.2.2 Objectifs de politique financière	10
1.2.3 Modifications de la LFinEC	10
1.2.4 Frein à l'endettement	11
1.2.5 Modifications de lois et décrets soumis à l'adoption du Grand Conseil	14
1.3 Décret sur le budget 2020	19
<b>II - Budget et PFT du compte de résultats</b>	
2.1 Vue d'ensemble du compte de résultats	21
2.1.1 Total des charges et des revenus	21
2.1.2 Compte de résultats détaillé	22
2.1.3 Charges nettes par département	23
2.2 Charges et revenus par nature	25
2.2.1 Vue d'ensemble	25
2.2.2 Charges de personnel et effectif	27
2.2.3 Biens, services et autres charges d'exploitation	30
2.2.4 Charges et revenus financiers	31
2.2.5 Charges et revenus de transfert	33
2.2.6 Facture sociale	37
2.2.7 Revenus fiscaux	38
2.2.8 Taxes	40
2.2.9 Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux	40
<b>III - Budget et PFT du compte des investissements</b>	
3.1 Vue d'ensemble du compte des investissements	45
3.1.1 Dépenses et recettes par nature	45
3.1.2 Investissements nets par département	47
3.1.3 Investissements nets selon la classification fonctionnelle	49
<b>IV - Financement des tâches publiques</b>	
4.1 Vue d'ensemble du compte de financement	52
4.2 Découvert et endettement	53
<b>V - Budget et PFT par domaine de tâches</b>	
5.1 Informations générales	58
5.2 Charges nettes par domaine de tâches	59
<b>VI – Résultats analytiques globaux et projets gérés par crédit d'engagement</b>	
6.1 Résultats analytiques globaux	63
6.1.1 Informations générales	63
6.1.2 Résultats analytiques globaux	63
6.1.3 Répartition des prestations par domaines fonctionnels	64
6.2 Projets gérés par crédit d'engagement	65
<b>Annexe</b>	
Principes de présentation des données selon le MCH2 et la législation financière	82

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

En exécution des dispositions constitutionnelles et légales, nous vous soumettons le budget de l'État pour l'exercice 2020, dont un volet présente l'évolution des différents domaines de tâches portant sur les années de la planification financière 2021-2023, conformément aux articles 13 et suivants LFinEC.

## Résumé

*Dans le prolongement des nombreuses réformes positives abouties depuis le début de l'année courante, le Conseil d'État présente un budget du compte de résultats 2020 bénéficiaire. L'excédent de revenus s'élève à CHF 6,5 millions et s'accompagne d'une enveloppe d'investissements nets de CHF 96,8 millions. Le Conseil d'État respecte ainsi ses engagements et confirme la perspective annoncée il y a un an de voir le canton sortir la tête de l'eau. Le plan financier 2021-2023 montre toutefois que la poursuite des réformes et d'une gestion rigoureuse est nécessaire pour permettre un assainissement durable des finances cantonales.*

*Si, certes, le budget 2020 bénéficie d'une manne supplémentaire de CHF 64,9 millions de la péréquation financière fédérale (RPT), le résultat bénéficiaire est le reflet d'une discipline financière stricte menée depuis plusieurs années par le Conseil d'État. L'exercice 2020 permet en effet d'intégrer de nombreux éléments découlant tant de décisions fédérales que cantonales. On citera par exemple l'amortissement de la H20 cédée à la Confédération, la hausse des tarifs concordataires pour les placements hors cantons dans le domaine pénitentiaire ou encore les effets de la jurisprudence récente en matière de subsides LAMal. À cela s'ajoutent les réformes fiscales, en partie rendues nécessaires par les réformes menées au niveau fédéral, couplées à la révision de la péréquation intercommunale et à l'introduction du nouveau contrat-formation ainsi que l'aide aux fusions pour les communes. L'impact des récentes décisions du Grand Conseil, notamment l'introduction dans la loi d'un mécanisme de lissage tendanciel des recettes fiscales, le moratoire pour la HEM ou encore la recapitalisation du réseau hospitalier neuchâtelois, ont également été intégrés au budget 2020. Au total ce sont plus de CHF 50 millions découlant de dépenses supplémentaires qui sont absorbées dans le budget.*

*Le budget 2020 intègre également le vaste programme d'impulsion et de transformation annoncé par le Conseil d'État dans le cadre du programme de législature et validé par le Grand Conseil en juin 2019. Conçu pour accroître l'attractivité et la prospérité du canton, il contribue également à la volonté de dynamiser l'investissement, tant cantonal que de tiers, et par conséquent à stimuler, et si possible à prolonger malgré un climat conjoncturel incertain, la reprise économique de ces dernières années. Ce sont ainsi CHF 70,8 millions d'ici à 2025 qui seront directement consacrés à ce programme dont CHF 52,8 millions à titre d'investissement. Et grâce aux effets de levier escomptés et à la coordination des efforts de nombreux partenaires, l'effet total du programme devrait représenter un multiple de ces sommes.*

*Les charges au budget 2020 augmentent ainsi de 4,6% par rapport au budget 2019 soit une hausse globale de près de CHF 100 millions. Les éléments exceptionnels cités ci-dessus induisent à eux seuls une augmentation des charges de CHF 96,1 millions. Le programme d'impulsion représente quant à lui une hausse des charges de CHF 6,3 millions (intégralement compensée par un prélèvement à la réserve du programme d'impulsion). Abstraction faite de ces éléments particuliers, les charges brutes diminuent de CHF 2,4 millions par rapport au budget de l'année précédente.*

*Les revenus au budget 2020 progressent, malgré une baisse des recettes fiscales de près de CHF 29 millions, de façon plus importante que les charges. La hausse constatée de 5,7%, soit près de CHF 124,3 millions, découle principalement des revenus supplémentaires attendus au titre de la RPT (CHF 64,9 millions) et des éléments extraordinaires mentionnés ci-avant, à savoir l'amortissement de la H20 (prélèvement partiel à la réserve de réévaluation et diminution des subventions fédérales liées pour un total de CHF 25,6 millions) et la participation des employeurs au contrat-formation (CHF 39,4 millions). Les revenus 2020 bénéficient également d'une hausse de la part cantonale à l'impôt fédéral direct (CHF 17 millions) et des remboursements prévus dans le cadre des prestations complémentaires.*

*Sur le plan des investissements, le Conseil d'État prévoit des projets d'un montant net en augmentation de 8,3% en regard de l'année 2019. Les investissements nets inscrits au budget 2020 se montent au total à CHF 96,8 millions, dont CHF 12 millions au titre de prise de participations à des sociétés électriques gérés hors des mécanismes du frein à l'endettement. En tenant compte d'un écart statistique de CHF 10,6 millions, calculé conformément à la LFinEC, le montant à charge de l'État pour le calcul du degré d'autofinancement s'élève à près de CHF 74,3 millions dont CHF 8,4 millions dédiés au programme d'impulsion.*

*Ainsi, le budget 2020 respecte les nouveaux mécanismes du frein à l'endettement adoptés par le Grand Conseil en juin 2019 avec un résultat positif supérieur à 1% du découvert constaté au bilan, des investissements nets représentant 4,01% des revenus déterminants et un degré d'autofinancement de 117,8 % dépassant largement l'objectif minimum imposé par la législation (70%).*

*Le plan financier et des tâches pour les exercices 2021-2023 démontre toutefois que les efforts devront être poursuivis ces prochaines années pour que le retour dans les chiffres noirs ne soit pas éphémère. Si la dynamique de croissance des charges semble, pour le moins en partie, maîtrisée, les recettes sont quant à elles amenées à suivre le chemin inverse avec une baisse attendue d'au moins CHF 5 millions par an au chapitre de la péréquation financière fédérale, et ce durant les quinze prochaines années. L'effet des réformes fiscales se mesurera en outre sur trois ans environ, avec en particulier une baisse des recettes de l'ordre de CHF 10 millions en 2021 et une stagnation des recettes au cours des deux exercices suivants.*

*Le contexte politico-économique mondial renforce également l'incertitude pesant sur les rentrées fiscales avec des entreprises implantées sur le sol cantonal engagées dans des processus de réorganisation au plan mondial ou particulièrement dépendantes des exportations. Le climat de tensions internationales, notamment entre la Chine et les États-Unis, et le ralentissement conjoncturel contribuent à la hausse de la valeur du franc suisse qui pourrait avoir un effet néfaste sur l'activité de nos entreprises exportatrices.*



## **Introduction**

*Le rapport sur le budget 2020 et PFT 2021-2023 est présenté en deux tomes.*

*Tome 1 Le tome 1 a pour objectif de présenter les éléments relatifs au budget et au PFT selon une vision globale État. Il s'organise en six parties.*

*Partie I : On y retrouve une vue d'ensemble du budget et du PFT ainsi que des informations générales relatives au contexte économique, aux objectifs de politique financière ou encore au respect des mécanismes de maîtrise des finances. Les éventuelles modifications de lois et décrets soumis à l'adoption du Grand Conseil conjointement au budget sont également présentées dans cette partie. Enfin on y retrouve le décret concernant le budget 2020.*

*Partie II : Cette partie présente le compte de résultats global de l'État et propose des analyses notamment par types de charges et de revenus.*

*Partie III : Cette partie est réservée à la présentation du compte des investissements.*

*Partie IV : Une vue d'ensemble du financement des tâches publiques ainsi que l'état du découvert et de l'endettement sont présentés. Un tableau de détail de la dette et des emprunts est également disponible.*

*Partie V : Le budget et le PFT sont présentés dans cette partie par domaine de tâches.*

*Partie VI : Cette partie présente le budget global de l'État selon une vision analytique. Une présentation des projets gérés par crédits d'engagement est également proposée.*

*Enfin une annexe relative aux principes de présentation des données selon MCH2 et la législation financière clôt le tome 1.*

*Tome 2 Le tome 2 propose quant à lui une vision plus fine par centre de profit et inclut en outre une dimension analytique permettant d'appréhender le coût des différentes prestations fournies par les services de l'État. De plus amples informations sont disponibles dans l'introduction de celui-ci.*

*Information sur les signes dans les tableaux À l'instar de la nouvelle présentation retenue dans le cadre du rapport de gestion financière pour l'exercice 2018, les charges et les revenus figurant dans les tableaux du tome 1 et du tome 2 apparaissent dorénavant en valeur absolue. Cela signifie qu'il n'y a plus de signe négatif devant un revenu comme c'était encore le cas dans le rapport à l'appui du budget 2019 et PFT 2020-22.*

*Pour les tableaux présentant des charges nettes (par ex. situation par département ou selon la classification fonctionnelle), les charges et les revenus sont considérés conjointement pour une catégorie donnée (charges moins revenus). Un signe négatif traduit ainsi une situation où il y a davantage de revenus que de charges et on parle de « revenus nets » ou de « charges nettes négatives ». Les totaux figurant dans ces tableaux en charges nettes présentent par conséquent des montants similaires mais un signe différent des autres tableaux en termes de résultat total pour l'État.*

*Signalons encore que les écarts mentionnés dans tous les tableaux (deux dernières colonnes) mentionnent uniquement les variations en francs et en pourcent entre les deux derniers budgets (B2019 et B2020 pour le présent rapport).*

<b>I</b>	<b>Situation générale</b>
II	Budget et PFT du compte de résultats
III	Budget et PFT du compte des investissements
IV	Financement des tâches publiques
V	Budget et PFT par domaine de tâches
VI	Résultats analytiques globaux et projets gérés par crédit d'engagement



# 1.1 Vue d'ensemble

Vue d'ensemble (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023
<b>Compte de résultats (partie II)</b>						
Revenus <sup>1)</sup>	2'172'275'268	2'166'599'044	2'290'858'979	2'254'448'051	2'258'517'790	2'252'810'028
- Charges <sup>1)</sup>	2'205'609'427	2'184'493'621	2'284'329'106	2'261'231'422	2'283'433'776	2'276'643'292
<b>= Résultat total</b>	<b>-33'334'160</b>	<b>-17'894'576</b>	<b>6'529'873</b>	<b>-6'783'371</b>	<b>-24'915'986</b>	<b>-23'833'264</b>
<b>Compte des investissements (partie III)</b>						
Dépenses	80'885'561	117'178'747	140'761'133	164'994'850	164'355'702	123'484'372
- Recettes	32'464'328	27'776'415	43'940'331	64'035'084	69'871'983	62'700'133
<b>= Investissements nets</b>	<b>48'421'232</b>	<b>89'402'332</b>	<b>96'820'803</b>	<b>100'959'766</b>	<b>94'483'719</b>	<b>60'784'239</b>
<b>Financement des tâches publiques (partie IV)</b>						
Investissements nets	48'421'232	89'402'332	96'820'803	100'959'766	94'483'719	60'784'239
- Écart statistique investissements (B+PFT)	0	11'610'350	10'566'947	10'356'677	10'351'102	10'328'333
- Résultat total du compte de résultats	-33'334'160	-17'894'576	6'529'873	-6'783'371	-24'915'986	-23'833'264
- Amortissements du patr. administratif et amort. subv. inv.	56'558'300	67'636'621	102'242'657	70'889'982	76'994'562	75'801'990
+ Dissolution subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0
+ Mouvements attrib. et prélèv. fonds et fin. spéciaux	634'699	6'634'562	5'297'235	12'064'508	10'322'808	8'434'956
+ Mouvements réévaluations patrimoine administratif	4'581'531	0	0	0	0	0
+ Mouvements attrib. et prélèv. capital propre	11'752'086	21'383'294	41'754'231	24'778'506	27'120'737	28'513'853
<b>= Résultat de financement <sup>2)</sup></b>	<b>42'165'407</b>	<b>56'067'794</b>	<b>24'532'791</b>	<b>63'339'492</b>	<b>69'497'586</b>	<b>35'435'990</b>
<b>Découvert et endettement (partie IV)</b>						
Découvert	530'139'934	548'034'510	541'504'637	548'288'009	573'203'995	597'037'259
Dette (sens strict)	1'411'825'420	1'685'000'000	1'880'000'000	1'940'000'000	2'000'000'000	2'050'000'000
<b>Frein à l'endettement <sup>3)</sup> (chapitre 1.2.4)</b>						
Objectif résultat total (bénéfice 1% du découvert)	--	--	5'301'399	--	--	--
Invest. nets déterminants en % des revenus déterminants	--	--	4.0%	--	--	--
Objectif minimum degré d'autofinancement	--	--	70.0%	--	--	--
Degré d'autofinancement constaté	--	--	117.8%	--	--	--
<b>Valeurs de référence macroéconomiques</b>						
Croissance du produit intérieur brut réel CH <sup>4)</sup>	2.5%	1.2%	1.7%	1.7%	1.7%	1.7%
Renchérissement (indice suisse des prix à la consommation) <sup>4)</sup>	0.9%	0.6%	0.6%	1.0%	1.0%	1.0%
Taux d'intérêt à long terme (moyenne annuelle) <sup>4)</sup>	0.0%	-0.3%	-0.1%	0.6%	1.6%	2.5%
Taux de chômage CH <sup>4)</sup>	2.6%	2.4%	2.6%	--	--	--
Taux de chômage NE <sup>5)</sup>	4.3%	3.1%	--	--	--	--

<sup>1)</sup> Les charges et les revenus correspondent à des totaux hors imputations internes.

<sup>2)</sup> Un signe positif correspond à une insuffisance de financement alors qu'un signe négatif correspond à un excédent de financement.

<sup>3)</sup> Le nouveau mécanisme adopté en juin 2019 concerne uniquement le budget 2020 et n'est pas calculé pour les années du PFT. Selon anciennes dispositions de la LFinEC, les comptes 2018 et le budget 2019 présentent respectivement un degré de couverture des revenus déterminants de 17% et 0,9% ainsi qu'un degré d'autofinancement de 48,0% et 75,6%.

<sup>4)</sup> Source: Groupe d'experts de la Confédération pour les prévisions conjoncturelles, juin 2019

<sup>5)</sup> Source: STAT, juillet 2019

**Résultat global** Le budget 2020 présente un excédent de revenus de CHF 6'529'873. Les nouveaux mécanismes du frein à l'endettement, adoptés par le Grand Conseil lors de sa séance du 25 juin 2019, sont ainsi respectés :

- bénéfice supérieur à 1% du découvert (minimum CHF 5,3 millions),
- investissements nets déterminant de 4,01% s'inscrivant dans la fourchette de 4% à 5% des revenus déterminants
- degré d'autofinancement de 117,75% (limite minimale 70%)

S'agissant du PFT, les déficits projetés varient entre CHF 6,7 millions et CHF 24,9 millions.

**Investissements** Les investissements nets s'élèvent à CHF 96,8 millions en 2020 ou CHF 86,2 millions déduction faite d'un écart statistique de CHF 10,6 millions. Ils s'établissent entre CHF 60,8 millions et CHF 101 millions durant les années du PFT. A noter que, pour des raisons techniques, les investissements inscrits dans les années du PFT n'intègrent pas encore les futurs projets d'investissement selon planification stratégique (tableau chapitre 6).

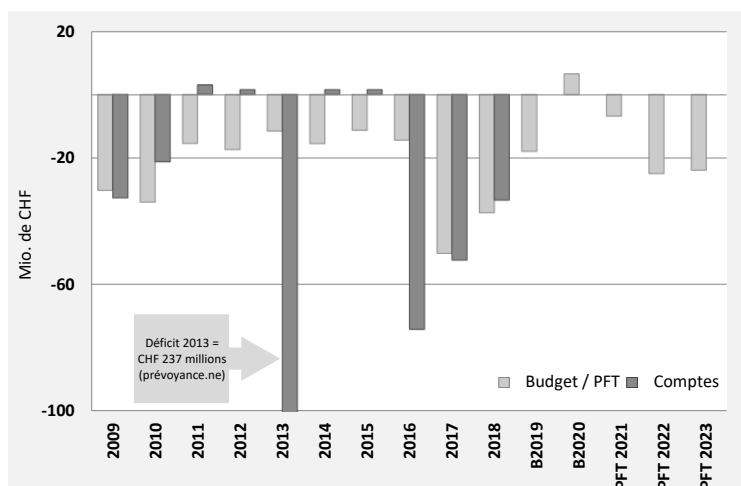
**Insuffisance de financement** Selon les projections actuelles, l'endettement de l'État lié à l'accomplissement des tâches publiques devrait s'accroître de CHF 24,5 millions en 2020. Sans tenir compte des futurs projets d'investissements inscrits dans la planification stratégique, l'insuffisance de financement varierait entre CHF 35,4 millions et CHF 69,5 millions durant les années du PFT.

**Découvert** Avec les résultats projetés à ce jour, le découvert passerait de CHF 530,1 millions en 2018 à CHF 597 millions en 2023.

**Dette** La dette totale au sens strict (emprunts à court, moyen et long termes sans engagements courants) passerait alors de CHF 1,4 milliard à plus de CHF 2 milliards entre 2018 et 2023. De plus amples détails sont disponibles au chapitre 4.2 du présent rapport.

**Charges d'intérêts** Malgré l'augmentation de l'endettement, la part des charges d'intérêts en regard des revenus courants devrait demeurer très faible ces prochaines années, en raison des conditions de taux offerts sur le marché toujours favorables, et aux efforts entrepris pour optimiser la gestion des emprunts.

### Évolution du solde du compte de résultats de 2009 à 2023



Depuis 2009, les comptes ont enregistré 4 exercices équilibrés ou légèrement bénéficiaires. La nouvelle dégradation depuis 2016 découle plus particulièrement de la chute brutale des revenus issus de la fiscalité et de la RPT, ainsi que des postes de charges dynamiques sur lesquels le Conseil d'État n'a qu'une maîtrise limitée à court terme (santé, prévoyance sociale en particulier) et que l'État assume seul. L'important déficit de CHF 237 millions de 2013 découle des mesures de recapitalisation de prévoyance.ne. L'objectif d'équilibre budgétaire annoncé est atteint en 2020.

## 1.2 Considérations générales

### 1.2.1 Perspectives économiques

La tendance à la reprise pour l'économie suisse entamée début 2017 s'est confirmée, avec une croissance du PIB supérieure aux prévisions. Dopé par une demande intérieure soutenue, le PIB réel de la Suisse a ainsi progressé de 0,6% lors du premier trimestre 2019, contre 0,3% au trimestre précédent. L'inflation en Suisse a été relativement stable durant le premier semestre, s'élevant à 0,6% en mai 2019. Du côté du marché cantonal de l'emploi, la situation s'est également améliorée depuis 2018, avec un taux de chômage qui avoisinait les 3,1% en juillet 2019 (4,3% à la même période en 2018), ce qui correspond à une des réductions annuelles les plus importantes de Suisse. Certains aspects tels que les tensions commerciales internationales, l'incertitude politique européenne ou encore les relations entre la Suisse et l'UE font néanmoins entrevoir des signes de ralentissements.

Enfin, les prévisions conjoncturelles de juin 2019 du Groupe d'experts de la Confédération tablent sur une croissance du PIB en termes réels de +1,2% en 2019 et +1,7% en 2020. Le taux de chômage national devrait continuer de reculer pour atteindre une valeur annuelle moyenne de 2,4% en 2019 (contre 2,6% en 2018), mais devrait remonter à 2,6% en 2020. Quant au renchérissement, il devrait se stabiliser aux alentours de +0,6% en 2019 et en 2020.

### 1.2.2 Objectifs de politique financière

*Équilibre et prospérité* Le 1<sup>er</sup> décembre 2017, le Conseil d'État dévoilait son programme de législature pour les exercices 2018 à 2021. L'objectif était clair : retrouver la voie de la prospérité. L'engagement pris de présenter un budget 2020 à l'équilibre étant respecté, il s'agira désormais de maintenir ces bons résultats de façon à entretenir l'optimisme dans lequel doit pouvoir se construire l'avenir de notre canton, mais surtout de restaurer les capacités d'action, d'initiative et d'investissement de l'Etat.

*Programme d'impulsion et de transformation* Le budget 2020 intègre le vaste programme d'impulsion et de transformation annoncé par le Conseil d'État dans le cadre du programme de législature et validé par le Grand Conseil en juin 2019. Conçu pour accroître l'attractivité et la santé financière du canton, il contribue également à la volonté de dynamiser l'investissement, tant cantonal que de tiers, et par conséquent à stimuler, et si possible prolonger malgré le climat conjoncturel incertain, la reprise économique de ces dernières années. Ce sont ainsi CHF 70,8 millions – dont CHF 52,8 millions à titre d'investissement – d'ici à 2025 qui seront consacrés directement à ce programme appelé à stimuler l'engagement d'autres partenaires.

### 1.2.3 Modifications de la LFinEC

Le 25 juin 2019, le Grand Conseil validait les modifications de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) proposées par le Conseil d'État dans le cadre du rapport 18.033. Celles-ci s'articulent autour de 3 principaux volets : mécanisme de maîtrise des finances, lissage des recettes fiscales, processus de traitement du budget annuel par le Grand Conseil.

*Mécanisme de maîtrise des finances* Le mécanisme de maîtrise des finances et plus particulièrement le frein à l'endettement a été revu de manière à permettre de remédier aux problèmes identifiés par son application. Il s'appuie sur trois règles à savoir un résultat minimum, une fourchette d'investissement dépendante des revenus déterminants et un degré minimal d'autofinancement à atteindre lui-même directement lié à la fourchette d'investissement dans laquelle on se situe. De plus amples explications et détails sont disponibles au chapitre 1.2.4.

*Lissage des recettes fiscales* La modification de la loi introduit un mécanisme de lissage basé sur les revenus tendanciels. Ainsi dès 2020, les revenus de l'imposition des personnes morales et de l'IFD sont lissés selon une méthode statistique proposée par le centre de recherches conjoncturelles de l'école polytechnique fédérale de Zürich (KOF) (filtre de Hodrick- Prescott ou filtre HP) : les années où ces revenus sont plus élevés que la tendance du filtre, la réserve de lissage des revenus est alimentée de la différence ; les années où les revenus sont inférieurs à la tendance, la différence est prélevée à la réserve.

*Processus de traitement du budget annuel par le Grand Conseil* Suite aux problèmes d'interprétation de la loi rencontrés lors du traitement du budget 2018, il s'avérait nécessaire de clarifier les mécanismes institutionnels applicables à la présentation et au vote du budget. Divers articles de la loi ont ainsi été modifiés et précisent un peu plus les règles pour la présentation du budget par le Conseil d'État et pour l'adoption du budget par le Grand Conseil (se référer au rapport 18.033).

## 1.2.4 Frein à l'endettement

*Modifications LFinEC et nouveau mécanisme de frein à l'endettement* Rappelons que, jusqu'à l'exercice 2019, les dispositions transitoires de la LFinEC (art. 80) s'appliquent, à savoir le respect des deux seuils suivants :

- Déficit maximal autorisé de 1% des revenus déterminants (hors subventions à redistribuer et imputations internes) ;
- Degré d'autofinancement minimal exigé de 70% pour les investissements déterminants.

Dès l'exercice 2020, le nouveau cadre légal applicable se base principalement sur le respect de trois critères :

- Un résultat équilibré ou positif ;
- Un volume minimum d'investissements ;
- Un degré d'autofinancement minimum à respecter selon le volume d'investissement atteint.

*Équilibre ou bénéfice du compte de résultats* L'équilibre budgétaire annuel est imposé via l'article 30 al. 1 let. b LFinEC. Ce résultat doit même être positif (bénéficiaire) si l'État présente une situation de découvert au bilan. Ainsi l'article 30 al. 4ter LFinEC précise que le résultat budgétaire doit être augmenté d'un montant équivalent à au moins 1% du découvert du dernier bilan audité.

*Volume d'investissements nets* Alors que jusqu'à présent le volume d'investissements annuels était défini par défaut sur la base du résultat obtenu et du degré d'autofinancement exigé, un volume minimum d'investissements doit dorénavant être visé et détermine le degré d'autofinancement minimum à atteindre. Cette nouvelle méthode traduit la volonté politique du Conseil d'État et du Grand Conseil de promouvoir dans la durée un effort d'investissement soutenu et d'y consacrer une part minimale des ressources de l'État, à même d'assurer le renouvellement et la modernisation des infrastructures dont notre collectivité a besoin.

L'objectif minimal ancré dans la loi prévoit un volume minimum d'investissements nets correspondant à 4% des revenus déterminants (total des revenus hors subventions à redistribuer et imputations internes). Cet objectif peut être relevé par paliers pour autant que le degré d'autofinancement soit suffisamment important (voir ci-dessous).

*Degré d'autofinancement* L'article 30 al. 1 let b fixe un degré d'autofinancement (DA) minimum de 70%. Comme expliqué ci-dessus cet objectif peut varier en fonction du volume d'investissements qui est défini à l'aide des limites (fourchettes) figurant à l'article 30 al. 2 LFinEC. En d'autres termes, plus l'État investit plus il doit améliorer son degré d'autofinancement. Les objectifs se déclinent de la manière suivante :

- inv. nets = 4%-5% des rev. dét. → DA minimum de 70% ;
- inv. nets = 5%-6% des rev. dét. → DA minimum de 80% ;
- inv. nets = 6%-7% des rev. dét. → DA minimum de 90% ;
- inv. nets = plus de 7% des rev. dét. → DA minimum de 100% ;

A noter que les fourchettes ci-dessus englobent un écart statistique pour soldes non utilisés de 0,5 point (%) comme indiqué dans l'article 30 al. 1 let. a LFinEC. Cela signifie que, lors du bouclage des comptes de l'exercice,

un volume minimum équivalent à 3,5% des revenus déterminants est attendu.

Comme auparavant, le degré d'autofinancement se calcule en comparant l'autofinancement aux investissements nets (en %).

L'autofinancement tient compte des amortissements du patrimoine administratif et des amortissements sur les subventions d'investissement auxquels on soustrait dorénavant les prélèvements prévus à la réserve d'amortissements créée dans le cadre du retraitement des postes de bilan.

Les investissements nets considérés pour le calcul du degré d'autofinancement ne tiennent pas compte des projets qui doivent entraîner des flux financiers nets positifs sur une période de 10 ans (article 30 al. 4 let. a LFinEC) ou des projets reconnus d'intérêt cantonal majeur (article 30 al. 4 let. b LFinEC). Au total obtenu, il faut encore soustraire un écart statistique représentant 0,5% des revenus déterminants (article 30 al. 3 let. b LFinEC) avant comparaison avec l'autofinancement. Comme détaillé dans le tableau ci-après, le budget 2020 présenté est conforme à toutes les nouvelles règles évoquées ci-dessus.

*Budget 2020  
conforme au frein*

Tout d'abord le compte de résultats présente un bénéfice supérieur à la proportion de 1% du découvert figurant au dernier bilan, soit celui résultant de la clôture des comptes 2018 (CHF 530'139'934). Le résultat bénéficiaire, qui devrait par conséquent s'élever au minimum à CHF 5'301'400, atteint finalement CHF 6'529'873.

Ensuite les dépenses nettes d'investissement s'élèvent à CHF 84'820'803. Elles correspondent au total des investissements nets (CHF 96'820'803) auquel sont soustraits les projets gérés hors du mécanisme de frein (soit les CHF 12 millions inscrits pour les participations aux sociétés électriques qui doivent générer des flux financiers nets positifs sur une période de 10 ans). Ce montant de CHF 84,8 millions représente 4,01% des revenus déterminants (CHF 2'113'389'430). L'objectif minimum de 4% est par conséquent atteint.

Conformément aux fourchettes précisées dans la loi, des investissements nets se situant entre 4% et 5% des revenus déterminants impliquent un objectif de degré d'autofinancement de 70% au minimum.

Finalement le calcul du degré d'autofinancement aboutit à un résultat de 117,8%. Ce dernier correspond à l'autofinancement (CHF 87'437'011) exprimé en pourcent des investissements nets à considérer (CHF 74'253'56 après soustraction des projets hors frein et de l'écart statistique de 0,5% sur les revenus déterminants). Ce résultat est donc largement supérieur à l'objectif minimum de 70%.

# Frein à l'endettement (art. 30 LFinEC)

## 1. Équilibre ou bénéfice du compte de résultats

Le résultat présenté doit être équilibré ou positif et augmenté d'un montant équivalent à 1% du découvert.

Découvert dernier bilan audité (comptes 2018) : 530'139'934

Objectif bénéfice 1% : 5'301'399

Compte de résultats	Budget 2020
Total des revenus (sans imp. int.)	2'290'858'979
- Total des charges (sans imp. int.)	2'284'329'106
= Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	6'529'873

## 2. Volume d'investissements nets

Revenus déterminants du compte de résultats	Budget 2020
Total des revenus (sans imp. int.)	2'290'858'979
- Subventions à redistribuer	177'469'549
= Revenus déterminants	2'113'389'430

Dépenses nettes du compte des investissements	Budget 2020
Dépenses nettes totales portées au budget	96'820'803
- Dépenses nettes gérées hors frein (flux fin. nets positifs 10 ans : art. 30 al. 4 let. a)	12'000'000
- Autres dépenses nettes gérées hors frein (intérêt cantonal majeur : art. 30 al. 4 let. b)	0
= Investissements nets déterminants	84'820'803
- Écart statistique (0,5% des revenus déterminants)	10'566'947
= Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	74'253'856

### Limites investissements nets et degré d'autofinancement minimum à réaliser

Objectif inv. (%) <sup>1)</sup>		Revenus déterminants	Objectif inv. (CHF) <sup>1)</sup>		Objectif degré d'autofinancement
min.	max.		min.	max.	
4%	5%	2'113'389'430	84'535'577	105'669'472	70%
5%	6%	2'113'389'430	105'669'472	126'803'366	80%
6%	7%	2'113'389'430	126'803'366	147'937'260	90%
7%	non limité	2'113'389'430	147'937'260	non limité	100%

<sup>1)</sup> Selon art. 30 al. 1 let. a LFinEC, les marges tiennent compte d'un écart statistique pour soldes de crédits non-utilisés (0,5% des revenus déterminants).

Invest. nets déterminants en % des revenus déterminants : 4.01%

Ils s'inscrivent dans la marge : 4%~~5%~~

Ils correspondent à un objectif minimum de degré d'autof. de : 70%

## 3. Degré d'autofinancement

Calcul du degré d'autofinancement	Budget 2020
Amortissements du patrimoine administratif	79'783'538
+ Amortissements subventions d'investissement	22'459'119
- Prélèvement réserve amortissements	21'335'519
= Amortissements nets patrimoine administratif	80'907'138
+ Résultat total (exc. charges (-) / revenus (+))	6'529'873
= Autofinancement	87'437'011
Investissements nets pour le calcul du degré d'autofinancement	74'253'856
Degré d'autofinancement (autofinancement en % des inv. nets)	117.75%

## 1.2.5 Modifications de lois et décrets soumis à l'adoption du Grand Conseil

Deux textes de la compétence du Grand Conseil sont soumis à votre approbation par le présent rapport.

Un projet de loi permettant d'attribuer en 2020 un montant de CHF 8,2 millions au fonds d'aide aux communes de façon à honorer les engagements connus, ainsi que, durant les exercices 2020 à 2023, la moitié des éventuels revenus extraordinaires reçus de la BNS pour assurer le financement des projets de fusions et de collaboration qui aboutiraient dans un proche avenir.

Un second projet de loi permettant à l'État de percevoir (en complément de sa part au bénéfice) une redevance sur les capitaux propres du service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN), dont l'Etat est l'unique propriétaire.

Les deux modifications législatives expliquées sous forme de fiches, de même que les textes juridiques proprements dits, figurent à la suite de ce chapitre.

## No 01

### Modification de la loi sur le fonds d'aide aux communes

Situation actuelle :	<p><i>Le fonds d'aide aux communes sert en particulier à encourager les collaborations intercommunales et les fusions de communes. Il sert aussi subsidiairement à soutenir les communes en situation financière difficile. Sa fortune au 31 décembre 2018 s'établissait à près de CHF 6,2 millions. Il n'est plus alimenté de manière régulière depuis plusieurs années. Sa fortune ne permet pas de faire face aux engagements découlant de la fusion de Neuchâtel-Ouest, dès 2021, s'élevant à CHF 8.2 millions, à côté de ceux prévus pour financer en 2019 l'allocation complémentaire à la péréquation financière des ressources, à hauteur de CHF1.3 million, ou encore celle prévue en 2020 et 2021 à hauteur de CHF 1.5 million par an au total pour financer l'allocation spécifique pour les communes d'altitude dans la nouvelle péréquation des charges que le Grand Conseil a avalisée en mars 2019, ceci sans compter les diverses aides aux communes ni d'autres projets de fusions de communes dont celui du Locle et des Brenets.</i></p>										
Proposition :	<p><i>Il est proposé d'attribuer un montant de CHF 8.2 millions uniquement en 2020 permettant de rétribuer les engagements existants.</i></p> <p><i>Avec les projets prévisibles au cours des exercices suivants, il manquera encore plusieurs millions de francs, motivant la proposition d'attribuer au fonds d'aide aux communes, pendant une période limitée entre 2020 et 2023, la moitié du montant supplémentaire provenant de la part du canton au bénéfice de la BNS si cette dernière relève le montant qu'elle verse à la Confédération et aux cantons. Un bilan des fusions des communes et diverses adaptations des mesures de soutien devant être proposés au Grand Conseil.</i></p>										
Modifications légales nécessaires :	<p><i>La modification proposée prend la forme de deux alinéas nouveaux s'insérant dans l'article relatif à l'alimentation du fonds.</i></p>										
Calendrier :											
Incidences financières (en CHF) :	<table border="1" data-bbox="606 1630 1477 1702"><thead><tr><th></th><th>2020</th><th>2021</th><th>2022</th><th>2023</th></tr></thead><tbody><tr><td></td><td>8'200'000</td><td>*</td><td>*</td><td>*</td></tr></tbody></table> <p><i>* Les années durant lesquelles une part supplémentaire aux bénéficiaires de la BNS serait versée, un montant d'au maximum 7 millions de francs viendrait s'ajouter à celui présenté ici.</i></p> <p><i>Attribution unique de 8.2 millions en 2020.</i></p>		2020	2021	2022	2023		8'200'000	*	*	*
	2020	2021	2022	2023							
	8'200'000	*	*	*							



**Loi  
portant modification de la loi sur le fonds d'aide aux communes  
(LFAC)**

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,  
sur la proposition du Conseil d'État, du date,  
décrète :*

**Article premier** La loi sur le fonds d'aide aux communes, du 3 décembre 2001, est modifiée comme suit :

*Art. 2, lettres a et b (nouvelle teneur), c (nouvelle)*

- a) par un montant unique de 8,2 millions de francs prélevé en 2020 sur les recettes de la péréquation financière intercantonale ;
- b) par la moitié de la part du canton à la distribution supplémentaire de bénéfice de la banque nationale suisse, après distribution des bénéfices de l'exercice concerné, pour les années 2020 à 2023 ;
- c) *lettre b actuelle.*

**Art. 2** <sup>1</sup>La présente loi entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

<sup>2</sup>Elle est soumise au référendum facultatif.

<sup>3</sup>Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

*Le président,*

*La secrétaire générale,*

## No 02

### Modification de la loi sur le service cantonal des automobiles et de la navigation (LSCAN)

Situation actuelle :	<i>Actuellement, l'Etat perçoit une part au bénéfice, plafonnée à 10%. Conformément à ce qui se pratique pour d'autres établissements et au vu de la bonne santé financière du SCAN, et parallèlement à une diminution des émoluments, le Conseil d'Etat propose de prévoir une rémunération des capitaux propres.</i>			
Proposition :	<i>Les capitaux propres étant suffisants pour assumer les risques inhérents à l'établissement et au secteur d'activité, le Conseil d'Etat propose d'instaurer(en complément de sa part au bénéfice) une rémunération des capitaux propres, à l'instar de ce qui se pratique par exemple pour la Banque cantonale.</i>			
Modifications légales nécessaires :	<i>Art. 27 alinéa 4bis en complément à l'article 27 alinéa 4, l'Etat peut percevoir, après consultation du Conseil d'administration, une redevance annuelle de 3% maximum sur les capitaux propres de l'entité. Par capitaux propres, on entend les réserves (hors réserve liée au retraitement du patrimoine administratif) et les excédents du bilan.</i>			
Calendrier :	<i>L'entrée en vigueur est prévue pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020</i>			
Incidences financières (en CHF) :	2020	2021	2022	2023 ss
	150'000	150'000	150'000	150'000

**Loi**  
**portant modification de la loi sur le service cantonal des**  
**automobiles et de la navigation**

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*  
sur la proposition du Conseil d'État, du date,  
*décède :*

**Article premier** La loi sur le service cantonal des automobiles et de la navigation (LSCAN), du 24 juin 2008, est modifiée comme suit :

*Art. 27 alinéa 4bis (nouveau)*

*En complément à l'article 27 alinéa 4, l'État peut percevoir, après consultation du Conseil d'administration, une redevance annuelle de 3% maximum sur les capitaux propres de l'entité. Par capitaux propres, on entend les réserves (hors réserve liée au retraitement du patrimoine administratif) et les excédents du bilan.*

**Art. 2** La loi est soumise au référendum facultatif.

**Art. 3** <sup>1</sup>Elle entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

<sup>2</sup>Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

*Le président,*

*La secrétaire générale,*

## 1.3 Décret sur le budget 2020

---

### Décret concernant le budget de l'État Pour l'exercice 2020

---

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 57, alinéas 1 et 4, et 71 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel, du 24 Septembre 2000 ;

vu les articles 19, alinéa 2, et 31, al. 1 de la Loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le rapport du Conseil d'État du 18 septembre 2019,

décède :

**Article premier** Le budget général de l'État pour l'année 2020 est adopté.  
Ce budget se résume comme suit :

		CHF	CHF
<i>Compte de résultats</i>	Charges d'exploitation	2'249'258'285	
	Revenus d'exploitation		2'172'554'509
(1)	<b>Résultat d'exploitation</b> (exc. de charges)		<b>76'703'775</b>
	Charges financières	26'489'533	
	Revenus financiers		67'968'951
(2)	<b>Résultat financier</b> (exc. de revenus)	<b>41'479'418</b>	
(3)=(1)-(2)	<b>Résultat opérationnel</b> (exc. de charges)		<b>35'224'358</b>
	Charges extraordinaires	8'581'288	
	Revenus extraordinaires		50'335'519
(4)	<b>Résultat extraordinaire</b> (exc. de revenus)	<b>41'754'231</b>	
(5)=(3)-(4)	<b>Résultat total</b> (exc. de revenus)	<b>6'529'873</b>	
<i>Compte des investissements</i>	Total des dépenses	140'761'133	
	Total des recettes		43'940'331
(6)	<b>Investissements nets</b>		<b>96'820'803</b>
<i>Financement des tâches publiques</i>	Investissements nets	96'820'803	
	Écart statistique (art. 30 al.3 LFinEC)		10'566'947
	Amortissement patr. adm. (y.c subv. invest.)		102'242'657
	Excédent revenus compte de résultats total		6'529'873
	Solde mouvements avec financ. spéciaux	5'297'235	
	Solde des mouvements sur capital propre	41'754'231	
(7)	<b>Insuffisance de financement</b>		<b>24'532'791</b>

#### Art. 2

<sup>1</sup>Le présent décret n'est pas soumis au référendum.

<sup>2</sup>Le Conseil d'État pourvoit à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

*Le président, Les secrétaires,*

I	Situation générale
<b>II</b>	<b>Budget et PFT du compte de résultats</b>
III	Budget et PFT du compte des investissements
IV	Financement des tâches publiques
V	Budget et PFT par domaine de tâches
VI	Résultats analytiques globaux et projets gérés par crédit d'engagement

## 2.1 Vue d'ensemble du compte de résultats

### 2.1.1 Total des charges et des revenus

Compte de résultats (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	Écart B2020 - B2019 %
Revenus <sup>1)</sup>	2'172'275'268	2'166'599'044	2'290'858'979	2'254'448'051	2'258'517'790	2'252'810'028	+124'259'935	+5.7%
Charges <sup>1)</sup>	2'205'609'427	2'184'493'621	2'284'329'106	2'261'231'422	2'283'433'776	2'276'643'292	+99'835'485	+4.6%
<b>Résultat total</b>	<b>-33'334'160</b>	<b>-17'894'576</b>	<b>6'529'873</b>	<b>-6'783'371</b>	<b>-24'915'986</b>	<b>-23'833'264</b>	<b>+24'424'449</b>	<b>+136.5%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+15'439'583	+24'424'449	-13'313'245	-18'132'615	+1'082'722		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+46.3%	+136.5%	-203.9%	-267.3%	+4.3%		

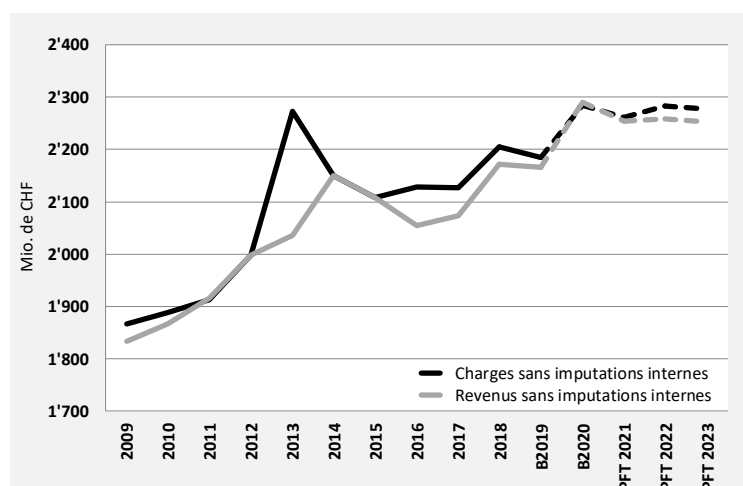
<sup>1)</sup> Les charges et les revenus correspondent à des taux hors imputations internes.

Le budget 2020 présente un excédent de revenus au compte de résultats de CHF 6,5 millions, soit une amélioration de CHF 24,4 millions par rapport au budget 2019 adopté par le Grand Conseil le 4 décembre 2018. L'amélioration par rapport aux comptes 2018 est de CHF 39,9 millions.

Les déficits portés au plan financier et des tâches pour les années 2021-23 sont actuellement compris entre CHF 6,8 et 24,9 millions. Des améliorations seront donc encore nécessaires pour que les budgets correspondants atteignent les limites imposées par la loi sur les finances de l'État et des communes.

L'augmentation des revenus est plus soutenue que la hausse des charges, que ce soit entre le budget 2019 et le budget 2020 (CHF +124 millions soit +5,7% pour les revenus et CHF +99 millions soit +4,6% pour les charges), ou entre les comptes 2018 et le budget 2020 (CHF +118 millions soit +5,5% pour les revenus contre CHF +78 millions soit +3,6% pour les charges) où la différence est encore plus marquée. Des explications détaillées sur ces variations sont disponibles dans les chapitres suivants.

### Évolution des charges et des revenus de 2009 à 2023



Le graphique ci-contre présente l'évolution 2009-2023 des charges et des revenus, déduction faite des imputations internes.

Plus l'écart entre les deux courbes est important, plus l'excédent de charges ou de revenus est élevé.

Les années 2011-12 et 2014-15 présentent une situation équilibrée du compte de résultats, au contraire des années 2016-17-18 qui sont caractérisées par des déficits.

À noter que les pics de charges constatés en 2013 et en 2018 sont liés à des opérations en lien avec prévoyance.ne (recapitalisation en 2013 CHF 221,4 millions et effet comptable en 2018 CHF 100 millions).

## 2.1.2 Compte de résultats détaillé

Compte de résultats détaillé (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
<b>Revenus d'exploitation</b>	<b>2'091'479'875</b>	<b>2'080'143'429</b>	<b>2'172'554'509</b>	<b>2'161'146'151</b>	<b>2'162'355'516</b>	<b>2'155'203'138</b>	<b>+92'411'080</b>	<b>+4.4%</b>
40 Revenus fiscaux	1'072'277'568	1'120'273'100	1'091'307'585	1'082'500'900	1'084'031'600	1'085'123'338	-28'965'515	-2.6%
41 Patentes et concessions	45'697'985	38'542'000	31'445'000	31'445'000	31'445'000	31'445'000	-7'097'000	-18.4%
42 Taxes	125'994'974	148'847'222	193'212'469	192'964'804	192'924'304	193'287'104	+44'365'247	+29.8%
43 Revenus divers	113'511'375	7'517'750	9'903'350	8'867'150	8'807'450	7'792'350	+2'385'600	+31.7%
45 Prélèv. sur fonds et fin. spéciaux	6'870'881	7'551'262	16'190'829	12'517'308	10'775'608	8'887'756	+8'639'567	+114.4%
46 Revenus de transfert	553'667'699	573'011'991	653'025'727	649'738'389	646'074'254	641'524'090	+80'013'736	+14.0%
47 Subventions à redistribuer	173'459'392	184'400'104	177'469'549	183'112'600	188'297'300	187'143'500	-6'930'555	-3.8%
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>2'183'945'847</b>	<b>2'161'800'121</b>	<b>2'249'258'285</b>	<b>2'236'138'105</b>	<b>2'259'434'484</b>	<b>2'252'398'325</b>	<b>+87'458'164</b>	<b>+4.0%</b>
30 Charges de personnel	499'876'042	443'675'910	451'735'736	457'003'153	460'538'459	460'525'334	+8'059'827	+1.8%
31 Biens, services et autres chg d'exploit	150'207'320	168'110'053	163'128'669	170'475'115	170'947'477	171'415'663	-4'981'384	-3.0%
32 Amortissements du patr. administratif	33'213'187	43'516'439	79'783'538	48'416'618	54'777'208	54'027'125	+36'267'099	+83.3%
33 Attributions aux fonds et fin. spéciaux	6'236'182	916'700	10'893'594	452'800	452'800	452'800	+9'976'894	+1088.3%
36 Charges de transfert	1'320'953'723	1'321'180'914	1'366'247'198	1'376'677'819	1'384'421'240	1'378'833'902	+45'066'284	+3.4%
37 Subventions à redistribuer	173'459'392	184'400'104	177'469'549	183'112'600	188'297'300	187'143'500	-6'930'555	-3.8%
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>-92'465'972</b>	<b>-81'656'691</b>	<b>-76'703'775</b>	<b>-74'991'954</b>	<b>-97'078'968</b>	<b>-97'195'187</b>	<b>+4'952'916</b>	<b>+6.1%</b>
44 Revenus financiers	69'043'307	65'072'321	67'968'951	68'523'394	69'041'537	69'093'037	+2'896'630	+4.5%
34 Charges financières	21'663'580	22'693'500	26'489'533	25'093'317	23'999'292	24'244'967	+3'796'033	+16.7%
Résultat financier	47'379'727	42'378'821	41'479'418	43'430'077	45'042'245	44'848'070	-899'403	-2.1%
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>-45'086'245</b>	<b>-39'277'870</b>	<b>-35'224'358</b>	<b>-31'561'877</b>	<b>-52'036'723</b>	<b>-52'347'117</b>	<b>+4'053'512</b>	<b>+10.3%</b>
48 Revenus extraordinaires	11'752'086	21'383'294	50'335'519	24'778'506	27'120'737	28'513'853	+28'952'225	+135.4%
38 Charges extraordinaires	0	0	8'581'288	0	0	0	+8'581'288	--
Résultat extraordinaire	11'752'086	21'383'294	41'754'231	24'778'506	27'120'737	28'513'853	+20'370'937	+95.3%
<b>Résultat total</b>	<b>-33'334'160</b>	<b>-17'894'576</b>	<b>6'529'873</b>	<b>-6'783'371</b>	<b>-24'915'986</b>	<b>-23'833'264</b>	<b>+24'424'449</b>	<b>+136.5%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+15'439'583	+24'424'449	-13'313'245	-18'132'615	+1'082'722		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+46.3%	+136.5%	-203.9%	-267.3%	+4.3%		

*Présentation des informations* Cette présentation, en vigueur depuis 2018, découle de la mise en place du MCH2. On y distingue dorénavant trois niveaux de résultats.

- Le résultat d'exploitation ;
- Le résultat opérationnel (résultat d'exploitation + résultat financier) ;
- Le résultat total (résultat opérationnel + résultat extraordinaire).

Les imputations internes (natures 39 et 49), sans impact sur le résultat global, sont quant à elles exclues de ce tableau.

*Résultat d'exploitation* Le résultat d'exploitation du budget 2020 affiche un excédent de charges de CHF 76,7 millions, soit une amélioration de près de CHF 5 millions par rapport au budget précédent. Celle-ci résulte notamment de l'augmentation des revenus en provenance de la Confédération (péréquation financière, part à l'IFD et impôt anticipé) ainsi que de la mise en place du contrat formation. Toutefois, d'autres éléments tels que la baisse des revenus fiscaux, l'augmentation des charges d'amortissements suite à la cession de la H2O ou encore la réforme de la péréquation financière intercommunale viennent compenser cette amélioration. Une analyse détaillée des charges et des revenus par nature est disponible aux chapitres suivants.

*Résultat financier* Le résultat financier du budget 2020, en diminution par rapport au budget 2019 et aux comptes 2018, s'élève à CHF 41,5 millions (bénéfice). Cette baisse résulte avant tout de l'accroissement des charges d'intérêts relatives à la dette (CHF +4,1 millions), conséquence du financement de la capitalisation du RHNe. Cette péjoration est toutefois atténuée par la hausse des revenus financiers dans divers domaines. Une analyse détaillée est disponible au chapitre 2.2.4.

Compte tenu du résultat d'exploitation et du résultat financier, le résultat opérationnel du budget 2020 présente un excédent de charges de CHF 35,2 millions.

*Résultat extraordinaire* La seule charge extraordinaire inscrite au budget 2020 correspond à l'attribution à la réserve de lissage des revenus fiscaux (CHF 8,6 millions). Quant aux revenus extraordinaires inscrits au budget et au PFT, ils correspondent notamment aux prélèvements à cette même réserve de lissage (CHF 2,1 millions en 2021, CHF 2,6 millions en 2022 et CHF 4 millions en 2023). En outre, des prélèvements à la réserve pour amortissements sont également intégrés afin de neutraliser le surplus d'amortissements engendré par la réévaluation des immobilisations réalisée lors du passage au MCH2 (CHF 21,3 millions en 2020, CHF 22,7 millions en 2021, CHF 24,5 millions en 2022 et CHF 24,5 millions en 2023). Enfin, le budget 2020 comprend un prélèvement de CHF 29 millions à la réserve de retraitement du patrimoine financier, ceci afin de compenser partiellement l'amortissement extraordinaire de la H20 cédée à la Confédération.

Compte tenu du résultat opérationnel et du résultat extraordinaire (bénéfice de CHF 41,8 millions), le résultat total du budget 2020 (ou solde du compte de résultats) aboutit à CHF 6,5 millions d'excédent de revenus.

### 2.1.3 Charges nettes par département

Charges nettes par département (CHF) <sup>1)</sup>	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
Autorités législatives (AULE)	2'660'820	2'859'596	2'789'020	2'768'723	2'660'744	2'634'812	-70'576	-2.5%
Autorités exécutives (AUEx)	15'251'909	17'786'900	18'304'285	18'317'147	18'039'247	17'981'936	+517'385	+2.9%
Autorités protections données (PPDT)	189'360	207'900	216'900	225'100	234'100	243'100	+9'000	+4.3%
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	1'083'621	1'378'428	1'411'148	1'416'168	1'433'348	1'437'792	+32'720	+2.4%
Autorités judiciaires (AUJU)	19'984'770	20'844'387	20'994'235	21'134'519	21'277'288	21'424'779	+149'848	+0.7%
Dpt finances et santé (DFS)	-880'595'235	-920'424'821	-941'742'168	-951'522'925	-944'332'285	-958'579'469	-21'317'347	-2.3%
Dpt justice, sécurité et culture (DJSC)	158'443'345	151'819'766	158'294'188	162'750'441	167'207'811	170'066'648	+6'474'422	+4.3%
Dpt éducation et famille (DEF)	440'441'553	452'340'196	436'087'610	449'203'581	450'471'601	453'703'379	-16'252'586	-3.6%
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	25'692'887	31'418'738	34'522'864	34'823'668	35'144'296	36'992'336	+3'104'125	+9.9%
Dpt économie et action sociale (DEAS)	250'181'129	259'663'486	262'592'045	267'666'950	272'779'836	277'927'951	+2'928'559	+1.1%
<b>Total</b>	<b>33'334'160</b>	<b>17'894'576</b>	<b>-6'529'873</b>	<b>6'783'371</b>	<b>24'915'986</b>	<b>23'833'264</b>	<b>-24'424'449</b>	<b>-136.5%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-15'439'583	-24'424'449	+13'313'245	+18'132'615	-1'082'722		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-46.3%	-136.5%	+203.9%	+267.3%	-4.3%		

<sup>1)</sup> Un signe positif correspond à une charge nette alors qu'un signe négatif correspond à un revenu net.

*Informations générales* Dans le tableau ci-dessus, les imputations internes ne sont pas prises en compte afin d'éviter de fausser l'analyse de l'évolution entre les différentes données présentées. En effet, si le budget 2020 tient compte d'une facturation forfaitaire de six services centraux (SALI, SBAT, SSCM, SIEN, SRHE, STAT) envers les autres services de l'administration, cette dernière n'est pas intégrée aux années du PFT 2021-2023. En outre, au budget 2019 et aux comptes 2018, seules les refacturations significatives et nécessaires en vertu d'une loi ou de remboursements fédéraux avaient été prises en compte.

Les prestations internes (bien que n'ayant aucun impact sur le résultat de l'État), influencent de manière significative le résultat par département au budget 2020. Les présenter ici impliquerait des écarts importants entre le budget 2020, le budget 2019, le PFT 2021-23 et les comptes 2018, lesquels seraient liés à cet effet de composition. Le choix a donc été fait de ne pas les présenter ici. Des informations détaillées sur les forfaits sont néanmoins disponibles au chapitre 1.2 du tome 2.

Précisons encore, en regard du programme d'impulsion, que les services comptabilisent les charges émergeant au compte de résultats et que la recette liée au prélèvement à la réserve est enregistrée au service financier.



*Analyse des principaux écarts* Au budget 2020, l'augmentation des charges nettes pour les AUEx par rapport au budget 2019 découle principalement de la hausse des charges de personnel en lien avec la révision de la méthode de calcul de la provision pour rentes d'anciens conseillers d'États (détails voir tome 2, chapitre relatif aux autorités exécutives).

Au DFS, les revenus nets progressent de manière importante entre le budget 2019 et le budget 2020 puis se maintiennent sur les années du PFT (légère progression en moyenne). Le DFS enregistre en effet l'augmentation des revenus provenant de la Confédération (RPT, IFD et impôt anticipé) et le prélèvement (centralisé au DFS) à la réserve du programme d'impulsion. Ces augmentations sont toutefois partiellement compensées par la diminution des revenus fiscaux liée principalement à la réforme fiscale et par les charges nouvelles de la péréquation financière intercommunale, par l'amortissement de la H20 qui sera cédée à la Confédération, par la prise en compte d'une part ordinaire au bénéfice de la BNS (1,5 part en 2019) ainsi que par l'attribution à la réserve de lissage imposée par le filtre statistique HP. Enfin, une attribution au fonds d'aide aux communes ainsi que l'augmentation des intérêts de la dette liée en partie à la capitalisation du RHNE contribuent également à limiter la progression des revenus nets 2020. Sur les années du PFT, les revenus nets du DFS devraient se maintenir à un niveau un peu plus important qu'au budget 2020. Ces prévisions doivent cependant être prises avec précautions, les effets des réformes fiscales et les revenus issus de la RPT n'étant pour l'heure pas encore connus de manière fiable.

Les charges nettes du DJSC progressent en 2020 et sur les années du PFT. Ces variations découlent de la hausse de diverses natures de charges. On constate notamment une hausse des amortissements liée à l'achat récent ou prévus de véhicules, matériels et logiciel. Les charges de personnel, principalement au SPNE et à la PONE, ainsi que les achats de biens et services progressent également. Enfin les charges nettes de transfert dans le domaine de l'accompagnement de l'adulte augmentent au budget 2020 et de façon plus marquée sur les années du PFT.

Au DEF, la diminution des charges nettes par rapport au budget 2019 résulte principalement de la mise en place du contrat formation. Cette amélioration est toutefois partiellement compensée par l'augmentation de certaines natures de charges (charges de personnel au SPAJ, BSM au SFPO notamment), et par la diminution de subventions reçues pour la formation professionnelle. Sur les années du PFT 2021-2023, l'augmentation des charges nettes est principalement due à la hausse des charges de transfert (notamment HES-SO, formation professionnelle, cycles 1, 2 et 3 ainsi que subventions dans le domaine de la protection de l'adulte et de la jeunesse).

Les charges nettes du DDTE progressent de CHF 3,1 millions entre le budget 2019 et le budget 2020. Si les charges de BSM reculent nettement, la hausse des charges de transfert (notamment subventions aux communes dans le cadre du transfert de routes aux communes) et la baisse des revenus fédéraux en lien avec la cession de la H20 annulent cet effet positif.

Au DEAS, outre la mise en œuvre du volet APS (Accord de Positionnement Stratégique) du programme d'impulsion, l'augmentation des charges nettes entre le budget 2019 et le budget 2020 (CHF +2,9 millions) résulte principalement de la hausse des subsides LAMal et du contentieux LAMal qui continuent leur progression sur les années du PFT. Les prestations complémentaires AVS/AI affichent également une hausse entre 2020 et 2023.

## 2.2 Charges et revenus par nature

### 2.2.1 Vue d'ensemble

Charges par nature (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019	
							CHF	%
Charges de personnel	499'876'042	443'675'910	451'735'736	457'003'153	460'538'459	460'525'334	+8'059'827	+1.8%
Biens, services et autres charges d'explt	150'207'320	168'110'053	163'128'669	170'475'115	170'947'477	171'415'663	-4'981'384	-3.0%
Amortissements du patr. administratif	33'213'187	43'516'439	79'783'538	48'416'618	54'777'208	54'027'125	+36'267'099	+83.3%
Charges financières	21'663'580	22'693'500	26'489'533	25'093'317	23'999'292	24'244'967	+3'796'033	+16.7%
Attributions aux fonds et fin. spéciaux	6'236'182	916'700	10'893'594	452'800	452'800	452'800	+9'976'894	+1088.3%
Charges de transfert	1'320'953'723	1'321'180'914	1'366'247'198	1'376'677'819	1'384'421'240	1'378'833'902	+45'066'284	+3.4%
Subventions à redistribuer	173'459'392	184'400'104	177'469'549	183'112'600	188'297'300	187'143'500	-6'930'555	-3.8%
Charges extraordinaires	0	0	8'581'288	0	0	0	+8'581'288	--
<b>Total</b>	<b>2'205'609'427</b>	<b>2'184'493'621</b>	<b>2'284'329'106</b>	<b>2'261'231'422</b>	<b>2'283'433'776</b>	<b>2'276'643'292</b>	<b>+99'835'485</b>	<b>+4.6%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-21'115'807	+99'835'485	-23'097'683	+22'202'354	-6'790'484		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-1.0%	+4.6%	-1.0%	+1.0%	-0.3%		

#### Augmentation des charges en 2020

Au budget 2020, la hausse des charges par rapport au budget 2019 est de CHF 99,8 millions. Elle provient principalement de l'augmentation des charges de transfert (CHF +45,1 millions) ainsi que des amortissements du patrimoine administratif (CHF +36,3 millions). Ces derniers intègrent notamment l'amortissement extraordinaire de la H20, pour CHF 37 millions, suite à sa cession à la Confédération prévue début 2020. Cet amortissement sera partiellement compensé par un prélèvement à la réserve de retraitement pour CHF 29 millions (montant de la réévaluation effectuée au 1.1.2018)

Quant à l'augmentation des charges de transfert, elle résulte principalement de la mise en place du contrat-formation (CHF +19,4 millions, compensés par le prélèvement effectué sur la masse salariale auprès des employeurs), de la réforme de la péréquation intercommunale (CHF +13 millions) ainsi que de la hausse des charges dans les domaines des prestations complémentaires AVS/AI (CHF +5,6 millions, plus que compensés par les revenus correspondants), des subsides LAMal (CHF +4,9 millions) et du contentieux LAMal (CHF +2 millions). L'évolution des charges (et des revenus) de transfert est détaillée au chapitre 2.2.5.

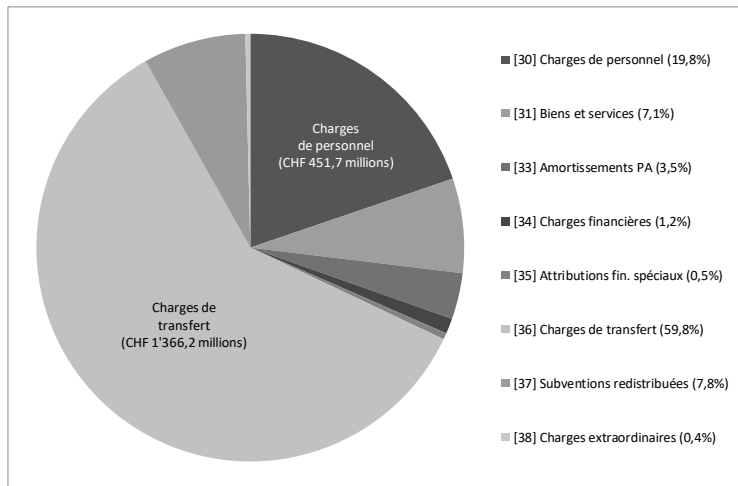
En outre, les attributions aux fonds et financements spéciaux contribuent également à la hausse des charges, notamment suite à l'attribution de CHF 8,2 millions aux fonds d'aide aux communes et de CHF 2,2 millions aux fonds des eaux. Quant à l'attribution à la réserve de lissage (CHF 8,6 millions), elle participe également à cette hausse des charges.

Finalement, les charges de personnel augmentent de CHF 8,1 millions par rapport au budget précédent (voir chapitre 2.2.2), dont CHF 2,4 millions directement en lien avec le programme d'impulsion, alors que les charges de biens et services diminuent de près de CHF 5 millions (voir chapitre 2.2.3).

#### Perspectives 2021-23

Sur les années du PFT, une stabilisation des charges est attendue à un niveau légèrement inférieur à celui du budget 2020, notamment en raison d'une diminution des amortissements et des attributions aux fonds.

## Répartition des charges par nature du budget 2020



Le graphique ci-contre illustre de manière indéniable le poids très important des charges de transfert sur le budget de l'État. D'un montant supérieur à CHF 1,3 milliard, celles-ci représentent près de 60% des charges inscrites au budget 2020. À noter qu'un système de suivi et de contrôle est actuellement en cours de déploiement afin de garantir une maîtrise rigoureuse de ce type de dépenses.

Viennent ensuite deux catégories davantage dédiées au fonctionnement-même de l'appareil administratif, à savoir les charges de personnel (19,8% du total) et les charges de biens et services (7,1% du total).

Rappelons encore que les subventions redistribuées (8% du total) correspondent à des montants identiques comptabilisés en revenus.

Revenus par nature (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
Revenus fiscaux	1'072'277'568	1'120'273'100	1'091'307'585	1'082'500'900	1'084'031'600	1'085'123'338	-28'965'515	-2.6%
Patentes et concessions	45'697'985	38'542'000	31'445'000	31'445'000	31'445'000	31'445'000	-7'097'000	-18.4%
Taxes	125'994'974	148'847'222	193'212'469	192'964'804	192'924'304	193'287'104	+44'365'247	+29.8%
Revenus divers	113'511'375	7'517'750	9'903'350	8'867'150	8'807'450	7'792'350	+2'385'600	+31.7%
Revenus financiers	69'043'307	65'072'321	67'968'951	68'523'394	69'041'537	69'093'037	+2'896'630	+4.5%
Prélèvements sur fonds et fin. spéciaux	6'870'881	7'551'262	16'190'829	12'517'308	10'775'608	8'887'756	+8'639'567	+114.4%
Revenus de transfert	553'667'699	573'011'991	653'025'727	649'738'389	646'074'254	641'524'090	+80'013'736	+14.0%
Subventions à redistribuer	173'459'392	184'400'104	177'469'549	183'112'600	188'297'300	187'143'500	-6'930'555	-3.8%
Revenus extraordinaires	11'752'086	21'383'294	50'335'519	24'778'506	27'120'737	28'513'853	+28'952'225	+135.4%
<b>Total</b>	<b>2'172'275'268</b>	<b>2'166'599'044</b>	<b>2'290'858'979</b>	<b>2'254'448'051</b>	<b>2'258'517'790</b>	<b>2'252'810'028</b>	<b>+124'259'935</b>	<b>+5.7%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-5'676'223	+124'259'935	-36'410'928	+4'069'739	-5'707'762		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-0.3%	+5.7%	-1.6%	+0.2%	-0.3%		

### Augmentation des revenus en 2020

Au budget 2020, les revenus progressent de CHF 124,3 millions par rapport au budget 2019, ceci malgré la diminution de CHF 29 millions des revenus fiscaux (explication détaillée au chapitre 2.2.7). Cette progression s'explique principalement par l'augmentation des revenus de transfert (CHF +80 millions) et des taxes (CHF +44,4 millions).

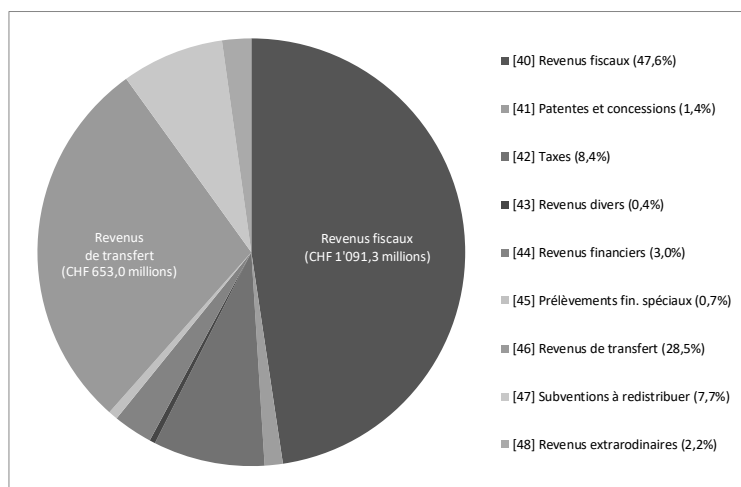
L'augmentation des revenus de transfert provient principalement de la hausse des montants perçus au titre de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (CHF +64,9 millions) ainsi que de la part cantonale à l'impôt fédéral direct (CHF +17 millions). L'augmentation des taxes s'explique quant à elle par la mise en œuvre du contrat-formation, qui implique une participation de la part de chaque employeurs du canton (CHF 39,4 millions), ainsi que par les remboursements prévus dans le cadre des prestations complémentaires (CHF 4,9 millions).

Les revenus extraordinaires 2020 tiennent compte du prélèvement à la réserve de retraitement de CHF 29 millions consécutif à la cession de la H20 à la Confédération prévue début 2020. En outre, le budget intègre des prélèvements aux fonds et financements spéciaux à hauteur de 16,2 millions (dont notamment fonds des routes communales pour CHF 5,6 millions et réserve du programme d'impulsion pour CHF 6,2 millions).

Les revenus concernant les patentes et concessions diminuent, quant à eux, de CHF 7,1 millions suite à la décision d'inscrire une part ordinaire au bénéfice de la BNS égale à CHF 14,2 millions au lieu d'une part et demie comme en 2019 (CHF 21,3 millions). Par ailleurs on constate une baisse des subventions à redistribuer de CHF 6,9 millions (compensée par une baisse équivalente des charges) par rapport au budget 2019.

*Perspectives 2021-2023* Sur les années du PFT, une stabilisation des revenus est attendue, à un niveau inférieur à celui du budget 2020. Cette diminution interviendrait principalement dans les revenus extraordinaires, dans les revenus fiscaux ainsi que dans les prélèvements sur fonds et financements spéciaux.

## Répartition des revenus par nature du budget 2020



Avec près de CHF 1,1 milliard, les revenus fiscaux représentent 47,6% des revenus totaux du canton. Ce montant englobe notamment les impôts directs relatifs aux personnes physiques (CHF 699,5 millions au sens strict et CHF 746,3 millions compte tenu de l'impôt à la source et de l'impôt frontalier) et aux personnes morales (CHF 182 millions). Les taxes sur véhicules, estimées à CHF 47 millions au budget 2020, appartiennent également à cette catégorie.

Les revenus de transfert représentent 28,5% des revenus totaux. Cette catégorie comprend les parts légales, subventions et dédommagements versées au canton par d'autres collectivités publiques telles que la Confédération. Notons encore que les taxes (émoluments, amendes, prélèvements pour contractualisation, etc.) représentent 8,4% des revenus.

## 2.2.2 Charges de personnel et effectif

Charges de personnel (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
Autorités, commissions et juges	10'615'008	10'971'132	10'941'433	10'953'617	10'936'263	10'984'035	-29'699	-0.3%
Salaires personnel administratif et exploit.	228'531'857	230'476'575	235'776'772	239'000'628	241'150'569	241'988'418	+5'300'197	+2.3%
Salaires des enseignants	97'409'280	100'534'499	97'445'702	98'600'339	99'135'240	98'565'032	-3'088'797	-3.1%
Travailleurs temporaires	10'119'682	7'717'734	9'987'211	9'978'858	9'974'300	9'977'708	+2'269'477	+29.4%
Allocations	5'742'909	6'347'837	6'024'618	6'029'374	6'043'571	6'032'071	-323'219	-5.1%
Cotisations patronales	144'217'162	82'030'536	85'738'765	86'722'960	87'469'815	87'324'348	+3'708'230	+4.5%
Prestations de l'employeur	1'165'730	2'085'648	2'473'836	2'130'078	2'390'402	2'308'123	+388'188	+18.6%
Autres charges de personnel	2'074'414	3'511'949	3'347'399	3'587'299	3'438'299	3'345'599	-164'550	-4.7%
<b>30 Total</b>	<b>499'876'042</b>	<b>443'675'910</b>	<b>451'735'736</b>	<b>457'003'153</b>	<b>460'538'459</b>	<b>460'525'334</b>	<b>+8'059'827</b>	<b>+1.8%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-56'200'133	+8'059'827	+5'267'417	+3'535'306	-13'125		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-11.2%	+1.8%	+1.2%	+0.8%	-0.0%		

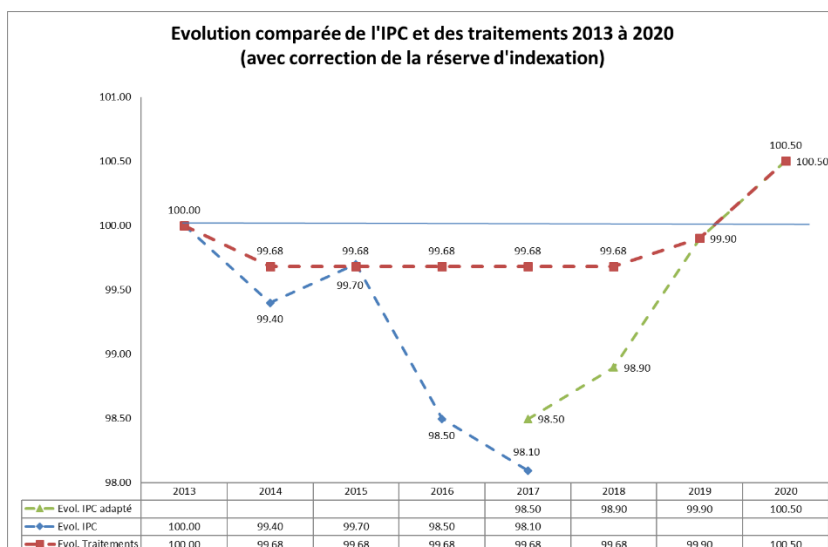
*Introduction* Le tableau ci-dessus comprend toutes les charges relatives au personnel de l'État (salaires, charges sociales, indemnités, frais de recrutement et de formation). Précisons que les enseignants du secondaire 2 sont des employés de l'État, les charges salariales qui les concernent sont donc incluses dans les charges ci-dessus. Les enseignants des cycles 1, 2 et 3 sont eux des employés communaux. L'État participe à hauteur de 45% à leurs charges salariales via le versement d'une subvention aux communes.

*Mesures salariales transversales* Le nouveau système salarial harmonisé développé pour les populations administratives et enseignantes est entré en vigueur en 2017.

L'indice suisse des prix à la consommation (IPC) a progressé de 0,6 point entre mai 2018 et mai 2019. Conformément à la loi sur le statut de la fonction publique, l'indice des traitements devrait également être augmenté dans les mêmes proportions pour l'exercice 2020, portant ainsi celui-ci à 100,50 (contre 99,90 auparavant).

Pour rappel, le repli de l'IPC de ces dernières années n'avait été que partiellement répercuté sur les traitements, créant ainsi une « réserve d'indexation » qui a été comblée suite à l'augmentation de l'IPC ainsi qu'au 0,4 point d'indexation « abandonné » par le Grand Conseil dans le cadre des discussions budgétaires 2017. Nous avons ainsi retrouvé dès 2019 un

alignement entre l'évolution de l'IPC et celle des traitements cantonaux (voir illustration ci-dessous).



Effectif du personnel par département (EPT)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 EPT	
								%
Autorités législatives (AULE)	8.20	8.20	8.20	8.20	8.20	8.20	0.00	0.0%
Autorités exécutives (AUEx)	32.00	35.10	35.10	35.60	35.60	35.60	0.00	0.0%
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	9.65	9.65	9.65	9.65	9.65	9.65	0.00	0.0%
Autorités judiciaires (AUJU)	87.35	89.35	89.00	89.00	89.00	89.00	-0.35	-0.4%
Dpt finances et santé (DFS)	355.97	448.85	464.95	469.05	470.05	466.75	+16.10	+3.6%
Dpt justice, sécurité et culture (DJSC)	793.20	810.65	815.15	820.85	823.85	825.35	+4.50	+0.6%
Dpt éducation et famille (DEF)	340.78	348.48	357.63	363.13	365.08	364.13	+9.15	+2.6%
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	347.94	356.54	350.94	350.94	350.94	350.94	-5.60	-1.6%
Dpt économie et action sociale (DEAS)	293.81	295.91	292.46	291.46	289.96	288.96	-3.45	-1.2%
<b>Total personnel administratif</b>	<b>2'268.90</b>	<b>2'402.73</b>	<b>2'423.08</b>	<b>2'437.88</b>	<b>2'442.33</b>	<b>2'438.58</b>	<b>+20.35</b>	<b>+0.8%</b>
Membres du Conseil d'État	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	5.00	0.00	0.0%
Magistrats de l'ordre judiciaire	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	42.50	0.00	0.0%
<b>Total Conseil d'État et magistrats</b>	<b>47.50</b>	<b>47.50</b>	<b>47.50</b>	<b>47.50</b>	<b>47.50</b>	<b>47.50</b>	<b>0.00</b>	<b>0.0%</b>
<b>Total État</b>	<b>2'316.40</b>	<b>2'450.23</b>	<b>2'470.58</b>	<b>2'485.38</b>	<b>2'489.83</b>	<b>2'486.08</b>	<b>+20.35</b>	<b>+0.8%</b>
Δ en EPT par rapport à l'année précédente		+133.83	+20.35	+14.80	+4.45	-3.75		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+5.8%	+0.8%	+0.6%	+0.2%	-0.2%		

*Introduction générale* Les effectifs présentés se réfèrent au personnel administratif et d'exploitation, ainsi qu'aux magistrats.

L'effectif budgétaire total du personnel administratif et d'exploitation, y compris les magistrats, passe de 2'450,23 EPT (équivalents plein temps) au budget 2019 à 2'470,58 EPT au budget 2020, soit une variation nette de +20,35 EPT, dont 6,5 EPT autofinancés ou financés par des tiers. Une décomposition des mouvements par département ainsi que des explications détaillées sont disponibles ci-dessous.

Le personnel enseignant cantonal ne figure pas dans cet effectif, car il répond à d'autres logiques de suivi et de planification budgétaire.

Variation de l'effectif (EPT)	Budget 2019	Postes supplémentaires en 2020		Réduction d'effectifs	Transferts entre départements	Budget 2020	EPT Variation totale
		Financé par des tiers / autofinancé	A la charge du budget				
Autorités législatives (AULE)	8.20	+0.00	+0.00	0.00	0.00	8.20	+0.00
Autorités exécutives (AUEx)	35.10	+0.00	+0.00	0.00	0.00	35.10	+0.00
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	9.65	+0.00	+0.00	0.00	0.00	9.65	+0.00
Autorités judiciaires (AUJU)	89.35	+0.00	+0.00	-0.35	0.00	89.00	-0.35
Dpt finances et santé (DFS)	448.85	+1.50	+15.50	-0.90	0.00	464.95	+16.10
Dpt justice, sécurité et culture (DJSC)	810.65	+0.50	+4.70	-0.30	-0.40	815.15	+4.50
Dpt éducation et famille (DEF)	348.48	+1.90	+6.85	0.00	+0.40	357.63	+9.15
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	356.54	+2.20	+0.00	-7.80	0.00	350.94	-5.60
Dpt économie et action sociale (DEAS)	295.91	+0.40	+7.90	-11.75	0.00	292.46	-3.45
<b>Total personnel administratif</b>	<b>2'402.73</b>	<b>+6.50</b>	<b>+34.95</b>	<b>-21.10</b>	<b>0.00</b>	<b>2'423.08</b>	<b>+20.35</b>
Membres du Conseil d'État	5.00	+0.00	+0.00	0.00	0.00	5.00	+0.00
Magistrats de l'ordre judiciaire	42.50	+0.00	+0.00	0.00	0.00	42.50	+0.00
<b>Total Conseil d'État et magistrats</b>	<b>47.50</b>	<b>+0.00</b>	<b>+0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>47.50</b>	<b>+0.00</b>
<b>Total État</b>	<b>2'450.23</b>	<b>+6.50</b>	<b>+34.95</b>	<b>-21.10</b>	<b>0.00</b>	<b>2'470.58</b>	<b>+20.35</b>

*Variations détaillées* Les variations les plus significatives par rapport au budget 2019 sont détaillées ci-après.

Aux **autorités judiciaires**, on note une réduction d'effectif de 0,35 EPT correspondant à la diminution du taux d'activité d'un poste de greffier rédacteur et d'un poste de secrétaire au tribunal cantonal.

Au **DFS**, on relève une augmentation nette de 16,1 EPT dont 10,5 EPT liés à des projets approuvés par le Grand Conseil: 1,6 EPT prévus pour ORLA, 7,9 EPT prévus pour le programme d'impulsion et 1 EPT pour la mise en œuvre de RHNe. Par ailleurs, le DFS a planifié 1,5 EPT supplémentaire pour la reprise de clients externes à l'office du recouvrement. Ces derniers devraient être complètement autofinancés. Le solde de 3,2 EPT est essentiellement lié à la centralisation des activités financières au SFIN (factures, TVA, consolidation) et 0,9 EPT au SCSP pour la reprise de la gestion administrative des hospitalisations hors canton.

Au **DJSC**, les effectifs de plusieurs services sont renforcés afin de pouvoir répondre autant que faire se peut à l'évolution de leurs domaines respectifs. Il s'agit du JUST (+0,7 EPT) pour le secteur des documents d'identité, du SPNE (+1 EPT), du SSPO (+0,2 EPT), de la PONE (+1,5 EPT dont 0,5 financé par l'externe et 1 EPT pour garantir les activités liées aux accords Schengen sur la loi sur les armes et assurer le développement de l'analyse criminelle régie par le renseignement). Le SJEN se voit également renforcé (+1 EPT) en lien notamment avec l'augmentation de travail liée à la densification des zones à bâtir. De même, une augmentation de 0.8 EPT est prévue au SRHE dont 0,6 EPT sont financés via les investissements dans le cadre du projet ORLA (Regroupement & optimisation du logement de l'administration), et 0,2 EPT seront dédiés à l'évaluation des fonctions de l'enseignement. En parallèle, le SCNE réduit sa dotation conformément au programme d'économie annoncé pour l'archéologie.

Au **DEF**, 1,8 EPT supplémentaires financés par le fonds s'ajoutent à l'effectif du SFPO dans le cadre de la mise en place du fonds d'encouragement à la formation professionnelle initiale en mode dual (LFFD). Une augmentation de 5,4 EPT est également prévue au SPAJ : 1 EPT de curateur-trice professionnel-le dans le cadre des prestations liées aux curatelles sans actif, 4 EPT d'assistant-e social-e dans le cadre du renforcement des prestations ambulatoires de l'OPE (cf objectifs rapport 12.037), et 0,4 EPT transférés provisoirement au SAHA en 2019.

Au **DDTE**, les effectifs diminuent globalement de 5,6 EPT. L'importante réduction des effectifs (7,8 EPT) due au transfert de personnel du SPCH au CNERN dans le cadre de la remise de la H20 à la Confédération et à deux départs non repourvus au SGRF et au SFFN est partiellement compensée par une hausse d'EPT principalement liée au programme d'impulsion.

Au **DEAS**, on relève une diminution globale des effectifs de -3,45 EPT dont -7,85 EPT au SEMP en raison de la baisse du taux de chômage constatée

au niveau cantonal. Les autres principales diminutions se situent au SMIG (-3,2 EPT) et au SASO (-0,7 EPT). Celles-ci sont liées d'une part à l'évolution de l'environnement dans le domaine de l'asile, d'autre part à la dernière étape des trains de mesures d'économies menés ces dernières années. Au niveau des créations de postes, on relève une augmentation de 3 EPT (+2 EPT au SASO et +1 EPT au SEAS) en lien avec le programme d'impulsion et de 2,4 EPT en lien à l'Agenda Intégration Suisse (AIS) ou à la transition AIS. Ces derniers postes sont répartis entre le COSM (+0,6 EPT) et le SMIG (+1,8 EPT). Finalement, 0,5 EPT renforce le STAT en lien avec le développement de compétences transversales entre le SFIN et le STAT destinées à assurer le suivi des problématiques liées à la répartition des tâches entre les cantons et la Confédération (RPT).

## 2.2.3 Biens, services et autres charges d'exploitation

Biens, services et autres charges d'exploitation (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
Matières et marchandises	19'723'358	22'733'370	22'302'670	22'681'920	22'004'620	22'317'320	-430'700	-1.9%
Immobilisations non portées à l'actif	10'401'553	13'804'250	13'401'850	13'318'100	13'511'700	13'389'400	-402'400	-2.9%
Alimentation et élimination, biens-fds, PADM	5'987'712	7'390'900	7'238'600	7'333'600	7'588'600	7'825'600	-152'300	-2.1%
Prestations de service et honoraires	37'071'411	42'042'557	36'943'680	44'692'490	43'706'090	43'410'476	-5'098'877	-12.1%
Gros entretien et entretien courant	12'632'365	16'145'400	15'862'000	16'079'100	17'287'000	17'889'000	-283'400	-1.8%
Entretien biens meubles et immob. incorp.	8'841'388	12'251'100	13'112'400	13'357'900	14'013'900	14'501'300	+861'300	+7.0%
Loyers, leasing, baux à ferme, taxes utilis.	16'426'334	18'226'961	17'916'450	16'783'750	16'558'350	15'301'350	-310'511	-1.7%
Dédommagements	4'282'133	4'913'240	5'040'300	5'000'960	5'017'460	4'972'260	+127'060	+2.6%
Réévaluations sur créances	26'212'702	22'018'700	21'897'100	21'904'100	21'904'100	21'904'100	-121'600	-0.6%
Diverses charges d'exploitation	8'628'364	8'583'575	9'413'619	9'323'195	9'355'657	9'904'857	+830'044	+9.7%
<b>31 Total</b>	<b>150'207'320</b>	<b>168'110'053</b>	<b>163'128'669</b>	<b>170'475'115</b>	<b>170'947'477</b>	<b>171'415'663</b>	<b>-4'981'384</b>	<b>-3.0%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+17'902'733	-4'981'384	+7'346'446	+472'362	+468'186		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+11.9%	-3.0%	+4.5%	+0.3%	+0.3%		

### Variations par rapport au budget 2019

Les achats de biens et services (BSM) diminuent globalement de près de CHF 5 millions par rapport au budget 2019 (-3%), principalement en raison de la budgétisation en 2020 de la dissolution d'une provision (CHF -7 millions) en lien avec les sites pollués dans la catégorie des « prestations de services et honoraires ». Abstraction faite de cet élément on constate que les charges de BSM sont relativement stables par rapport au budget 2019 (+1%), la hausse dans certaines catégories de dépenses étant quasi compensée par les diminutions observées dans d'autres catégories.

### Variations par rapport aux comptes 2018 et perspectives

Par rapport aux derniers comptes clôturés, les charges de biens et services prévues au budget 2020 présentent une augmentation de CHF 12,9 millions. Pour rappel, les deux premiers mois de l'année 2018 ont été marqués par l'absence de budget, ce qui a logiquement induit des économies étant donné que le gouvernement a été contraint de limiter ses dépenses au strict minimum durant cette période. En outre la fusion du SIEN et du CEG au 1<sup>er</sup> janvier 2019 induit une hausse des charges de BSM. Ainsi, la hausse des charges de biens et services au budget 2020 provient en grande partie de l'augmentation des frais d'entretien des biens meubles et des immobilisations incorporelles (CHF +4,3 millions), qui s'ajoute à celle des frais d'entretien des biens-fonds du patrimoine administratif (CHF +3,2 millions).

Les acquisitions d'immobilisations non portées à l'actif sont également plus élevées qu'aux comptes 2018, notamment en raison des achats de matériel informatique (CHF +1,5 million). Enfin, les loyers du patrimoine administratif (CHF +1,5 million) ainsi que les frais d'alimentation et d'élimination des déchets (CHF +1,3 million) participent également à cette péjoration.

Sur les années du PFT, les charges de biens et services devraient augmenter légèrement en 2021(+4,5%) pour se stabiliser les deux années suivantes. Des efforts supplémentaires devront donc être déployés dès l'année prochaine afin de limiter l'évolution de ce type de dépense.

Précisons encore que des informations plus détaillées sur les variations peuvent figurer dans les remarques rédigées par les différentes unités administratives dans le tome 2 du rapport.

## 2.2.4 Charges et revenus financiers

Charges financières (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
Charges d'intérêt	21'106'632	21'300'000	25'405'833	24'090'417	22'962'292	23'234'167	+4'105'833	+19.3%
Pertes de change réalisées	23'677	2'000	2'200	2'200	2'200	2'200	+200	+10.0%
Frais d'approv. en capitaux et frais admin.	449'633	935'000	635'000	554'200	588'300	562'100	-300'000	-32.1%
Charges pour biens-fonds, patr. financier	0	356'500	346'500	346'500	346'500	346'500	-10'000	-2.8%
Réévaluations, immobilisations patr. financier	46'251	0	0	0	0	0	0	--
Différentes charges financières	37'388	100'000	100'000	100'000	100'000	100'000	0	0.0%
<b>34 Total</b>	<b>21'663'580</b>	<b>22'693'500</b>	<b>26'489'533</b>	<b>25'093'317</b>	<b>23'999'292</b>	<b>24'244'967</b>	<b>+3'796'033</b>	<b>+16.7%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+1'029'920	+3'796'033	-1'396'216	-1'094'025	+245'675		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+4.8%	+16.7%	-5.3%	-4.4%	+1.0%		

*Augmentation des charges financières en 2020 fortement influencée par la mise en place de la nouvelle organisation hospitalière (RHNe)*

Les charges financières augmentent de CHF 3,8 millions par rapport au budget 2019, soit CHF 4,8 millions de plus que celles comptabilisées aux comptes 2018. Les variations significatives concernent les charges d'intérêts relatives à la dette (CHF +4,1 millions, en raison essentiellement du financement de l'assainissement du bilan d'HNe à fin 2019, dont les incidences financières interviendront dès 2020) et, dans une moindre mesure, les frais d'emprunts (CHF -0,3 million) dont le volume devrait être moins important qu'en 2019.

Pour rappel, le Grand Conseil a adopté en février 2019 un crédit d'engagement de CHF 232 millions afin d'assainir le bilan de l'Hôpital neuchâtelois qui deviendra le Réseau hospitalier neuchâtelois (RHNe), dont CHF 200 millions serviront à constituer un capital de dotation et CHF 32 millions à l'octroi d'une aide à fonds perdus. Afin d'éviter un afflux massif de liquidités auprès du RHNe, il a été convenu de constituer le capital de dotation en 2019, mais de le libérer progressivement au cours des prochains exercices au gré des échéances des emprunts du RHNe. Ainsi, à fin 2019, le Conseil d'État prévoit de reprendre à sa charge l'emprunt FMS contracté par HNE en 2006, et garanti par une lettre de confort de l'État de Neuchâtel, en concluant une reconnaissance de dette en faveur du RHNe correspondant aux mêmes conditions que le prêt de FMS. Cette manière de faire permettra à l'État de continuer d'honorer le montant de CHF 12 millions d'annuités à FMS pour le compte du RHNe. La part de remboursement annuel (CHF 7,5 millions) sera comptabilisée chaque année comme une part de libération du capital du RHNe et la part d'intérêts est comptabilisé dans les charges financières de l'État (environ CHF 4,6 millions en 2020). En contrepartie, la subvention du service de la santé publique a été réduite du montant des intérêts versés.

*Perspective favorable jusqu'en 2023*

L'endettement de l'État devrait continuer d'augmenter au cours des prochaines années, en raison notamment du financement des mesures compensatoires en lien avec le changement de plan d'assurance de prévoyance.ne au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (environ CHF +123 millions), de l'assainissement d'HNE (232 millions en 2019), et, cas échéant, des insuffisances de financements sur la période 2020-2023. Toutefois, les conditions favorables sur les marchés des capitaux et le financement d'une partie de la dette en emprunts à court terme devraient permettre d'abaisser les charges financières entre 2021 et 2023.

Le chapitre 4.2 présente de manière plus détaillée l'évolution de l'endettement et des intérêts relatifs à l'ensemble des emprunts de l'État.



Revenus financiers (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
Revenus des intérêts	8'142'521	7'367'900	8'080'900	8'080'400	8'079'900	8'089'400	+713'000	+9.7%
Gains réalisés patrimoine financier	114'130	4'000	4'000	4'000	4'000	4'000	0	0.0%
Revenus de participations patr. financier	2'221'665	2'020'000	2'200'000	2'200'000	2'200'000	2'200'000	+180'000	+8.9%
Produits des immeubles patr. financier	62'287	1'434'794	1'377'700	1'365'700	1'360'800	1'402'800	-57'094	-4.0%
Réévaluations, immobilisations patr. fin.	0	0	0	0	0	0	0	--
Rev. fin. de prêts et particip. patr. adm.	641'000	0	0	0	0	0	0	--
Revenus financiers d'entreprises publiques	26'779'782	28'315'000	29'200'000	30'200'000	31'200'000	31'200'000	+885'000	+3.1%
Produits des immeubles patr. administratif	24'742'551	24'920'627	25'571'351	25'138'294	24'661'837	24'661'837	+650'724	+2.6%
Revenus des immeubles loués	24'762	10'000	35'000	35'000	35'000	35'000	+25'000	+250.0%
Autres revenus financiers	6'314'610	1'000'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	+500'000	+50.0%
<b>44 Total</b>	<b>69'043'307</b>	<b>65'072'321</b>	<b>67'968'951</b>	<b>68'523'394</b>	<b>69'041'537</b>	<b>69'093'037</b>	<b>+2'896'630</b>	<b>+4.5%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-3'970'986	+2'896'630	+554'443	+518'143	+51'500		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-5.8%	+4.5%	+0.8%	+0.8%	+0.1%		

#### Revenus financiers en augmentation

Les revenus financiers augmentent de CHF 2,9 millions par rapport au budget 2019, mais sont inférieurs de CHF 1,1 million en regard des comptes 2018. Les variations significatives par rapport au budget de l'année précédente sont enregistrées au niveau des revenus financiers d'entreprises publiques (CHF +0,9 million concernant la part au bénéfice de la BCN), des revenus des intérêts versés par les contribuables dans le domaine de la fiscalité (CHF +0,8 million), des intérêts négatifs relatifs aux emprunts à court terme (CHF +0,5 million) et des produits des immeubles du patrimoine administratif (+0,7 million),

#### Tendance à la hausse sur le PFT

Le plan financier montre une tendance à la hausse des revenus financiers. Ils devraient ainsi s'élever à CHF 69,1 millions en 2023. Plus précisément, la part au bénéfice de la BCN devrait augmenter jusqu'en 2023 (CHF +2 millions, par rapport à 2020), alors que les produits des immeubles du patrimoine administratif devraient diminuer (CHF -0,9 million).

Indicateurs financiers et taux d'intérêt (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023
Dette nette (a)	1'349'394'006	--	--	--	--	--
Charges d'intérêts nets (b)	12'964'111	13'932'100	17'324'933	16'010'017	14'882'392	15'144'767
Revenus fiscaux (c)	1'072'277'568	1'120'273'100	1'091'307'585	1'082'500'900	1'084'031'600	1'085'123'338
Revenus courants (d)	1'998'815'875	1'982'198'940	2'084'389'430	2'069'217'294	2'067'631'100	2'061'684'022
Taux d'endettement net (a) / (c)	125.8%	--	--	--	--	--
Part des charges d'intérêts (b) / (d)	0.6%	0.7%	0.8%	0.8%	0.7%	0.7%
Taux d'intérêt moyen de la dette	1.576%	1.600%	1.300%	1.200%	1.100%	1.100%

#### Part des charges d'intérêts supportable

L'indicateur « part des charges d'intérêt » renseigne sur la part du « revenu disponible » absorbée par les charges d'intérêts. Plus la valeur est basse, plus la marge de manœuvre est élevée. Actuellement, cet indicateur est clairement influencé par le faible niveau des taux sur les marchés. Ainsi, avec un taux inférieur à 1% sur la période 2020-2023, la situation est qualifiée de bonne (à titre indicatif : à partir de 4%, la valeur de l'indicateur serait jugée comme suffisante, et au-delà de 9% comme mauvaise).

À noter que le taux d'endettement net est uniquement calculé lors du bouclage des comptes, puisqu'il nécessite des données relatives au bilan et qu'il n'est pas prévu d'inclure un bilan prévisionnel dans le cadre du budget.

#### Taux moyen de la dette en diminution

Malgré une importante augmentation de la dette (voir chapitre 4.2) sur la période 2018-2023, le taux moyen de la dette devrait diminuer de 1,58% en 2018 à 1,1% en 2023, en raison des conditions de taux favorables sur les marchés des capitaux et de la stratégie de financer une partie de la dette en emprunts à court terme. En 2020, le taux moyen devrait s'élever aux alentours de 1,3%.

## 2.2.5 Charges et revenus de transfert

Les tableaux ci-dessous mentionnent les charges brutes de transfert (pour le premier) et les revenus bruts de transfert (pour le deuxième) et détaille les différentes natures du référentiel comptable MCH2. Comme souvent relevé, les charges de transfert représentent une part prépondérante des dépenses de l'État. Ainsi, au budget 2020, celles-ci atteignent un montant de CHF 1,4 milliard, soit une proportion d'environ 60% des charges totales. Elles augmentent de CHF 45,1 millions (+3,4%) entre le budget 2019 et le budget 2020, et de manière quasi identique en regard des comptes 2018. Les revenus de transfert connaissent une forte augmentation entre le budget 2019 et le budget 2020 (CHF 80 millions soit +14%) et devraient diminuer légèrement sur les années du PFT. Cette progression résulte principalement de l'augmentation des montants reçus dans le cadre de la péréquation financière fédérale (RPT).

Le détail et l'analyse des principales variations est disponible dans le tableau « principales charges nettes de transfert » ci-après.

Charges de transfert (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
Parts de revenus destinées à des tiers	4'642'416	6'330'000	5'585'000	5'585'000	5'585'000	5'585'000	-745'000	-11.8%
Dédommagements à des coll. publiques	158'591'031	161'664'290	169'675'908	167'691'499	167'096'418	165'901'885	+8'011'618	+5.0%
Péréquation financ. et comp. des charges	3'624'764	3'653'000	16'521'780	16'395'419	14'869'058	17'742'697	+12'868'780	+352.3%
Subv. à des collectivités et à des tiers	1'101'741'613	1'125'413'443	1'152'005'391	1'164'532'537	1'174'653'410	1'183'829'456	+26'591'948	+2.4%
Réévaluations, emprunts PADM	0	0	0	0	0	0	0	--
Réévaluations, participations PADM	0	0	0	0	0	0	0	--
Amortissements subventions d'investiss.	23'345'113	24'120'181	22'459'119	22'473'364	22'217'354	21'774'864	-1'661'062	-6.9%
Différentes charges de transfert	29'008'787	0	0	0	0	0	0	--
<b>36 Total</b>	<b>1'320'953'723</b>	<b>1'321'180'914</b>	<b>1'366'247'198</b>	<b>1'376'677'819</b>	<b>1'384'421'240</b>	<b>1'378'833'902</b>	<b>+45'066'284</b>	<b>+3.4%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+227'191	+45'066'284	+10'430'621	+7'743'421	-5'587'338		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+0.0%	+3.4%	+0.8%	+0.6%	-0.4%		

Les charges regroupent essentiellement les subventions accordées à divers bénéficiaires comme des institutions, des collectivités publiques ou des personnes physiques. Rappelons que dès 2018, conformément aux dispositions de la loi sur les finances de l'État et des communes et aux normes MCH2, les amortissements relatifs aux subventions d'investissements sont enregistrés dans les charges de transfert (auparavant sous amortissements du patrimoine administratif). Ces amortissements représentent CHF 22,5 millions en 2020. A noter que le montant de CHF 29 millions en regard de la catégorie « différentes charges de transfert » apparaissant aux comptes 2018 a été transféré dans la catégorie « subventions à des collectivités et à des tiers » dès le budget 2019.

Revenus de transfert (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
Parts à des revenus	111'787'389	104'898'259	121'136'579	121'635'956	122'558'826	122'558'835	+16'238'320	+15.5%
Dédommagements des collectivités locales	35'016'847	35'771'232	35'102'907	34'984'089	34'922'427	34'914'369	-668'325	-1.9%
Péréc. financ. et comp. des charges (RPT)	153'114'732	175'025'000	239'794'780	234'668'420	229'542'058	224'415'697	+64'769'780	+37.0%
Subventions des coll. publiques et des tiers	252'884'093	256'697'500	256'086'461	257'544'924	258'145'943	258'730'189	-611'039	-0.2%
Dissolution subv. d'investissement au passif	0	0	0	0	0	0	0	--
Différents revenus de transfert	864'639	620'000	905'000	905'000	905'000	905'000	+285'000	+46.0%
<b>46 Total</b>	<b>553'667'699</b>	<b>573'011'991</b>	<b>653'025'727</b>	<b>649'738'389</b>	<b>646'074'254</b>	<b>641'524'090</b>	<b>+80'013'736</b>	<b>+14.0%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+19'344'292	+80'013'736	-3'287'338	-3'664'135	-4'550'164		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+3.5%	+14.0%	-0.5%	-0.6%	-0.7%		

Le tableau suivant présente les charges nettes de transfert (charges moins revenus) par domaine fonctionnel concerné et selon les principales tâches détaillées qui sont allouées à la collectivité publique. Les charges nettes en regard d'un domaine fonctionnel sont ici considérées de manière globale. Ils ne correspondent donc pas aux charges et revenus d'un département en particulier mais à ceux en lien avec un domaine donné pour l'intégralité des départements.

Principales charges nettes de transfert (CHF) <sup>1)</sup>	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
<b>Administration générale</b>	<b>7'018'947</b>	<b>5'727'952</b>	<b>17'022'108</b>	<b>17'457'132</b>	<b>16'537'774</b>	<b>3'177'082</b>	<b>+11'294'156</b>	<b>+197.2%</b>
<b>Ordre et sécurité publique, défense</b>	<b>5'493'559</b>	<b>8'149'980</b>	<b>7'787'404</b>	<b>8'679'435</b>	<b>8'741'235</b>	<b>8'920'235</b>	<b>-362'576</b>	<b>-4.4%</b>
<b>Enseignement et formation, dont :</b>	<b>221'852'518</b>	<b>224'287'548</b>	<b>246'864'209</b>	<b>255'374'193</b>	<b>257'876'326</b>	<b>259'628'670</b>	<b>+22'576'661</b>	<b>+10.1%</b>
Ecole obligatoire	86'967'015	88'417'000	87'471'000	88'819'000	90'189'000	91'209'000	-946'000	-1.1%
Ecoles spécialisées	30'362'227	32'825'000	33'630'000	35'030'000	36'030'000	37'030'000	+805'000	+2.5%
Formation professionnelle et académique	-24'668'009	-23'757'010	-2'443'522	677'416	1'390'919	2'618'717	+21'313'488	+89.7%
Hautes écoles	120'983'072	120'635'000	122'318'272	124'883'319	124'129'948	122'614'495	+1'683'272	+1.4%
Facture sociale (bourses)	3'177'577	3'023'100	3'162'000	3'162'000	3'162'000	3'162'000	+138'900	+4.6%
<b>Culture, sport et loisirs, église</b>	<b>7'635'377</b>	<b>7'734'048</b>	<b>7'792'481</b>	<b>7'310'555</b>	<b>7'348'091</b>	<b>7'225'937</b>	<b>+58'433</b>	<b>+0.8%</b>
<b>Santé, dont :</b>	<b>374'491'965</b>	<b>370'680'767</b>	<b>360'991'651</b>	<b>359'036'108</b>	<b>359'703'281</b>	<b>357'812'956</b>	<b>-9'689'116</b>	<b>-2.6%</b>
EMS	62'204'523	64'778'500	67'143'000	67'056'000	67'735'000	66'778'000	+2'364'500	+3.7%
Lutte contre les addictions	10'980'052	10'048'220	9'748'220	9'648'220	9'648'220	9'648'220	-300'000	-3.0%
Maintien à domicile	39'508'831	41'717'400	41'226'300	43'148'300	42'983'300	42'948'300	-491'100	-1.2%
PIG	90'335'752	82'735'500	74'551'000	68'371'000	66'241'000	63'726'000	-8'184'500	-9.9%
Prestations hospitalières	168'655'109	168'770'000	164'750'000	166'650'000	168'350'000	170'550'000	-4'020'000	-2.4%
Prévention et promotion santé	2'062'273	2'338'092	2'612'300	2'819'500	2'825'500	2'831'500	+274'208	+11.7%
<b>Prévoyance sociale, dont :</b>	<b>346'105'492</b>	<b>332'386'832</b>	<b>343'572'644</b>	<b>352'771'942</b>	<b>358'300'898</b>	<b>366'248'578</b>	<b>+11'185'812</b>	<b>+3.4%</b>
Accueil extrafamilial	21'338'704	21'765'646	22'607'596	23'197'213	23'790'831	24'379'449	+841'950	+3.9%
Institutions dans le canton pour adultes	47'533'083	48'872'000	50'332'000	52'457'000	54'582'000	56'707'000	+1'460'000	+3.0%
Soutien et protec. enfance et jeunesse	33'132'629	41'623'376	41'540'000	42'500'000	39'930'000	40'090'000	-83'376	-0.2%
Facture sociale (sans bourses)	112'840'898	122'084'150	123'427'460	127'168'440	129'953'380	132'602'850	+1'343'310	+1.1%
Contentieux LAMal	14'963'357	16'147'400	17'501'000	18'644'000	19'920'000	21'338'000	+1'353'600	+8.4%
Prestations complémentaires	75'699'781	79'779'400	84'066'310	84'728'853	86'232'100	87'478'450	+4'286'910	+5.4%
<b>Trafic et télécommunications, dont :</b>	<b>49'451'627</b>	<b>49'929'096</b>	<b>58'171'047</b>	<b>52'124'364</b>	<b>51'871'185</b>	<b>52'203'998</b>	<b>+8'241'951</b>	<b>+16.5%</b>
Routes	-2'161'985	-2'318'000	5'656'746	10'300	10'300	10'300	+7'974'746	+344.0%
Transp. publics - indemnités pot commun	56'673'763	56'610'000	56'813'000	55'541'000	55'741'000	55'941'000	+203'000	+0.4%
Transports publics - participation FIF	11'200'960	12'174'000	11'891'000	12'212'000	11'542'000	11'853'000	-283'000	-2.3%
<b>Environnement, dont:</b>	<b>5'506'637</b>	<b>12'206'142</b>	<b>16'377'122</b>	<b>15'351'877</b>	<b>16'457'676</b>	<b>15'466'977</b>	<b>+4'170'980</b>	<b>+34.2%</b>
Adduction et épuration des eaux	3'614'784	7'930'000	11'793'446	10'830'000	11'830'000	10'830'000	+3'863'446	+48.7%
<b>Économie publique, dont:</b>	<b>15'997'843</b>	<b>22'575'417</b>	<b>21'345'385</b>	<b>20'973'181</b>	<b>20'966'146</b>	<b>21'081'014</b>	<b>-1'230'033</b>	<b>-5.4%</b>
Programme bâtiments - part cantonale	422'869	2'125'000	1'775'000	1'775'000	1'775'000	1'775'000	-350'000	-16.5%
Dév. économique et politique régionale	10'231'570	14'399'834	12'308'571	11'895'938	11'909'785	11'909'785	-2'091'263	-14.5%
<b>Finances et impôts, dont:</b>	<b>-266'267'941</b>	<b>-285'508'859</b>	<b>-366'702'579</b>	<b>-362'139'357</b>	<b>-359'455'626</b>	<b>-354'455'635</b>	<b>-81'193'720</b>	<b>-28.4%</b>
Impôt anticipé	-16'193'662	-13'413'000	-14'500'000	-14'500'000	-14'500'000	-14'500'000	-1'087'000	-8.1%
Impôt fédéral direct	-85'350'267	-81'000'000	-98'000'000	-98'000'000	-99'000'000	-99'000'000	-17'000'000	-21.0%
RPT	-150'826'110	-172'872'000	-237'773'000	-232'773'001	-227'773'000	-222'773'000	-64'901'000	-37.5%
<b>Total (36-46)</b>	<b>767'286'024</b>	<b>748'168'923</b>	<b>713'221'471</b>	<b>726'939'430</b>	<b>738'346'986</b>	<b>737'309'812</b>	<b>-34'947'452</b>	<b>-4.7%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-19'117'101	-34'947'452	+13'717'959	+11'407'556	-1'037'174		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-2.5%	-4.7%	+1.9%	+1.6%	-0.1%		

<sup>1)</sup> Un signe positif correspond à une charge nette alors qu'un signe négatif correspond à un revenu net.

Les charges nettes de transfert diminuent de CHF 35 millions entre le budget 2019 et le budget 2020, soit une baisse de 4,7%. La diminution est encore plus importante en regard des comptes 2018. Encore une fois, l'évolution des revenus perçus au titre de la RPT explique pour une grande part la variation constatée. Les variations les plus significatives entre les deux budgets pour les différents domaines fonctionnels sont détaillées ci-après.

#### Administration générale

L'augmentation des charges nettes du domaine administration générale entre le budget 2019 et le budget 2020 provient essentiellement de la dotation supplémentaire de CHF 13 millions dans le cadre de la réforme de la péréquation intercommunale.

*Enseignement et formation* L'augmentation de CHF 22,6 millions provient principalement de la mise en place du contrat-formation (CHF 19,4 millions pour rétribuer les entreprises formatrices). A noter que celle-ci est plus que compensée par les prélèvements effectués auprès des employeurs qui apparaissent sous la nature comptable « Taxes ».

La formation professionnelle et académique présente un revenu net dans la mesure où les subventions reçues (par la Confédération et les autres cantons) pour l'enseignement dans les filières professionnelles et académiques excède les subventions allouées par le canton, à des tiers, pour ces mêmes branches.

*Santé* Plus important domaine en termes de charges nettes de transfert (CHF 361 millions au budget 2020), la santé voit ses coûts diminuer de CHF 9,7 millions par rapport au précédent budget. Cette variation concerne essentiellement la baisse de CHF 8.2 millions des prestations d'intérêt général (PIG) en matière hospitalière, en raison surtout d'une diminution de CHF 4,6 millions correspondant à l'intérêt annuel en lien avec le principal emprunt qu'a contracté HNE. Les prestations hospitalières (subventions au titre de la part de l'État dans les soins) sont également en baisse (CHF 4 millions).

*Prévoyance sociale* Outre la santé, les charges nettes de transfert du domaine de la prévoyance sociale représentent aussi une part prépondérante du budget de l'État en 2020 (CHF 343,6 millions). On constate dans ce domaine une augmentation des prestations complémentaires AVS/AI (CHF 4,3 millions, principalement dûs à un changement de flux comptable), des subventions accordées aux institutions (CHF 1,5 million) ainsi que du contentieux LAMal (CHF 1,4 million). En outre, les charges nettes de transfert relatives à la facture sociale (hors bourses) affichent également une légère augmentation au budget 2020, laquelle trouve principalement son origine dans la hausse des subsides LAMal. Par ailleurs, il est prévu que cette hausse s'accroisse encore sur les années du PFT 2021-2023. À noter que des indications complémentaires sur la facture sociale figurent au chapitre 2.2.6.

*Trafic* En matière de trafic, l'augmentation de CHF 8,2 millions entre 2019 et 2020 provient essentiellement des dédommagements versés aux communes en regard du transfert de certains tronçons dans le cadre de la nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP) qui doit être adoptée. Cette variation se compose de CHF 6,6 millions de charges supplémentaires dont CHF 5,6 millions au titre de l'affectation du solde de la fortune du fonds des routes communales (contribution unique en 2020) et CHF 1 million au titre du futur mode de financement prévu par la LRVP (affectation de 2% de la taxe automobile). Les charges nettes de transfert au niveau des routes sont encore influencées par la diminution de CHF 1,6 million au titre des diverses subventions fédérales encaissées par le SPCH du fait que la H20 ne sera plus considérée comme une route principale suite à son transfert à la Confédération.

*Finances et impôts* Deux éléments expliquent la forte progression des revenus de transfert (charges nettes de transfert négatives) du domaine finances et impôts par rapport à 2019. D'une part les revenus découlant de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons (RPT) progressent de CHF 64,9 millions entre les deux exercices (voir explications complémentaires ci-dessous) et les recettes attendues pour l'impôt fédéral direct (IFD) ont été revues à la hausse de CHF 17 millions dans le cadre des estimations du budget 2020 suite aux récentes décisions fédérales (RFFA). Comme déjà expliqué, ce sont essentiellement ces deux variations qui contribuent à faire diminuer le total des charges nettes de transfert.

*Perspectives* Les charges nettes de transfert devraient augmenter entre 2020 et 2022. La progression s'explique surtout par la hausse des coûts en matière de prévoyance sociale et par les diminutions attendues en termes de revenus RPT.

RPT (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
Compensation cas de rigueur <sup>1)</sup>	90'220'195	84'913'000	79'606'000	74'606'001	69'606'000	64'606'000	-5'307'000	-6.2%
Compensation des ressources	22'680'399	49'831'000	120'417'000	120'417'000	120'417'000	120'417'000	+70'586'000	+141.7%
Compens. charges géotopographiques	23'361'591	23'557'000	23'577'000	23'577'000	23'577'000	23'577'000	+20'000	+0.1%
Compens. charges socio-démographiques	14'563'925	14'571'000	14'173'000	14'173'000	14'173'000	14'173'000	-398'000	-2.7%
<b>Total</b>	<b>150'826'110</b>	<b>172'872'000</b>	<b>237'773'000</b>	<b>232'773'001</b>	<b>227'773'000</b>	<b>222'773'000</b>	<b>+64'901'000</b>	<b>+37.5%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+22'045'890	+64'901'000	-4'999'999	-5'000'001	-5'000'000		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+14.6%	+37.5%	-2.1%	-2.1%	-2.2%		

<sup>1)</sup> Y compris charges pour l'État (nature 362'4000)

Au total, la péréquation financière 2020 en faveur de Neuchâtel s'élève à CHF 237,8 millions, soit une augmentation de CHF 64,9 millions par rapport à 2019.

#### *Péréquation des ressources*

En 2020, le canton de Neuchâtel percevra CHF 120,4 millions au titre de la péréquation des ressources, contre CHF 49,8 millions en 2019. Cette augmentation résulte du recul de l'indice des ressources du canton, qui passe de 90,5 points en 2018 à 82,9 points en 2019. La variation du potentiel de ressources de Neuchâtel par rapport à l'année de référence 2019, ainsi que la baisse de l'indice qui en découle, s'expliquent principalement par une croissance inférieure à la moyenne suisse des revenus déterminants des personnes physiques (+1,2% à Neuchâtel contre +1,8% en moyenne suisse) ainsi que par la baisse des bénéficiaires déterminants des personnes morales avec statut fiscal spécial nettement plus importante que la moyenne suisse (-35,3% à Neuchâtel contre -2,8% en moyenne suisse).

#### *Compensation des charges excessives*

Au total, il est prévu que Neuchâtel perçoive en 2020 un montant de CHF 37,7 millions au titre de la compensation des charges excessives, contre CHF 38,1 millions en 2019.

#### *Compensation des cas de rigueur*

Le montant relatif à la compensation des cas de rigueur diminue de 5%, soit CHF 5,3 millions, comme le prévoit la loi fédérale. Ainsi, Neuchâtel percevra CHF 79,6 millions en 2020, contre CHF 84,9 millions en 2019.

#### *Perspectives*

Outre la diminution annuelle de 5% des montants reçus au titre de la compensation des cas de rigueur, les effets des réformes fiscales au niveau cantonal et fédéral ne permettent pas de faire des projections fiables pour les prochaines années. Le PFT n'inclut donc à ce stade que la variation des cas de rigueur, mais aucune variation de l'indice de ressources, qui pourrait néanmoins remonter au cours des prochaines années, notamment du fait des impacts de la révision fiscale sur les bases de calcul et de l'évolution démographique du canton en 2018. Ces éléments sont pour l'heure impossibles à estimer.

## 2.2.6 Facture sociale

Facture sociale - part cantonale (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
Subsides LAMal	40'500'257	40'815'968	43'448'300	46'250'900	48'716'100	51'780'700	+2'632'332	+6.4%
Bourses études	3'003'157	2'933'100	3'012'000	3'012'000	3'012'000	3'012'000	+78'900	+2.7%
Avances contributions entretien	100'823	557'900	420'000	420'000	420'000	420'000	-137'900	-24.7%
Aide sociale	69'624'827	69'563'000	68'748'200	69'596'500	69'601'800	68'847'700	-814'800	-1.2%
Lutte contre les abus	508'392	693'200	1'039'900	1'046'700	1'052'900	1'059'200	+346'700	+50.0%
Intégration socio-professionnelle	5'451'077	6'220'032	6'162'380	6'471'480	6'695'180	6'860'280	-57'652	-0.9%
Partenariat social privé	1'808'195	2'015'400	2'684'600	2'596'180	2'543'000	2'529'500	+669'200	+33.2%
Alfa Sal	3'343'174	3'472'200	3'475'600	3'539'200	3'602'700	3'666'300	+3'400	+0.1%
FIP financement LACI	2'838'830	2'952'850	2'850'700	2'883'700	2'933'900	3'055'900	-102'150	-3.5%
<b>Total</b>	<b>127'178'732</b>	<b>129'223'650</b>	<b>131'841'680</b>	<b>135'816'660</b>	<b>138'577'580</b>	<b>141'231'580</b>	<b>+2'618'030</b>	<b>+2.0%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+2'044'918	+2'618'030	+3'974'980	+2'760'920	+2'654'000		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+1.6%	+2.0%	+3.0%	+2.0%	+1.9%		

Les chiffres indiqués dans le présent tableau correspondent à la part de 60% assumée par l'État pour les différentes composantes de la facture sociale (art. 25c RELASoc), les communes assumant les autres 40% des charges. Les montants présentés sont exprimés en charges nettes; ils correspondent pour chaque composante aux dépenses diminuées des subventions fédérales et des remboursements de prestations.

Après les nombreuses mesures d'amélioration et d'économies prises dans tous les domaines de la facture sociale ces dernières années et une évolution conjoncturelle favorable, le budget et le PFT présentent une relative stabilité à l'horizon 2023, à l'exception notable de la composante « Subsides LAMal ».

L'augmentation des dépenses de la composante « Subsides LAMal », qui représente la quasi-totalité de la progression de la facture sociale dans les années à venir, découle de la prise en compte d'une augmentation des subsides induite par l'arrêt récent du tribunal fédéral en la matière ainsi que par l'augmentation régulière des primes d'assurance-maladie. A cela s'ajoute la prise en compte d'une augmentation régulière des effectifs des bénéficiaires de PC AVS-AI, qui représentent à eux seuls près de la moitié du montant total des subsides versés. Ces augmentations ne sont que partiellement compensées par la progression de la subvention reçue de la Confédération.

En matière d'aide sociale, la tendance générale est à la stabilité voire à la baisse des dépenses, grâce aux effets conjugués des mesures d'économies prises, des efforts continus entrepris depuis plusieurs années pour prévenir l'exclusion et favoriser la réinsertion des personnes en situation précaire, du déplafonnement des avances de contributions d'entretien réalisé en 2019 et des perspectives conjoncturelles favorables. A l'inverse, dans la composante « Aide sociale », il est toutefois attendu une augmentation des dépenses dans le domaine de l'asile, dans la mesure où de nombreux forfaits fédéraux arriveront à échéance ces prochaines années.

Parmi les autres composantes de la facture sociale, il est à noter un renforcement des moyens pour les demandeurs d'emploi plus âgés qui induit une légère augmentation des besoins en matière d'intégration professionnelle. Par ailleurs, les charges de la facture sociale sont en augmentation notamment dans la lutte contre les abus (principalement liée à la mise en œuvre de la comptabilité analytique) ainsi que le partenariat social privé (suite à l'inclusion des charges du SAVI dans le périmètre de la facture sociale). A l'horizon du PFT, il a en outre été prévu un renforcement des moyens financiers à disposition pour l'intégration socio-professionnelle.

## 2.2.7 Revenus fiscaux

Revenus fiscaux (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
<b>Impôts directs personnes physiques</b>	<b>767'874'289</b>	<b>772'500'000</b>	<b>746'300'000</b>	<b>743'500'000</b>	<b>744'000'000</b>	<b>744'000'000</b>	-26'200'000	-3.4%
Impôts sur le revenu et la fortune	722'410'576	725'500'000	699'500'000	696'000'000	696'500'000	696'500'000	-26'000'000	-3.6%
Impôts à la source	34'793'187	35'500'000	35'000'000	35'000'000	35'000'000	35'000'000	-500'000	-1.4%
Impôts frontaliers	10'670'526	11'500'000	11'800'000	12'500'000	12'500'000	12'500'000	+300'000	+2.6%
<b>Impôts directs personnes morales</b>	<b>170'265'534</b>	<b>202'500'000</b>	<b>182'000'000</b>	<b>174'000'000</b>	<b>175'000'000</b>	<b>176'000'000</b>	-20'500'000	-10.1%
<b>Autres impôts directs</b>	<b>86'433'750</b>	<b>96'861'100</b>	<b>114'095'585</b>	<b>116'088'900</b>	<b>116'119'600</b>	<b>116'211'338</b>	+17'234'485	+17.8%
Impôts foncier	11'818'324	11'300'000	28'750'000	28'750'000	28'750'000	28'750'000	+17'450'000	+154.4%
Impôts sur gains en capital / immobiliers	26'102'299	32'661'100	32'315'585	32'508'900	32'539'600	32'631'338	-345'515	-1.1%
Droits de mutations	26'264'134	31'000'000	30'600'000	32'000'000	32'000'000	32'000'000	-400'000	-1.3%
Impôts sur successions et donations	18'166'008	18'000'000	18'350'000	18'750'000	18'750'000	18'750'000	+350'000	+1.9%
Impôts sur les maisons de jeux	4'082'985	3'900'000	4'080'000	4'080'000	4'080'000	4'080'000	+180'000	+4.6%
<b>Impôts sur la propriété et les charges</b>	<b>47'703'996</b>	<b>48'412'000</b>	<b>48'912'000</b>	<b>48'912'000</b>	<b>48'912'000</b>	<b>48'912'000</b>	+500'000	+1.0%
Taxes véhicules	45'834'623	46'542'000	47'042'000	47'042'000	47'042'000	47'042'000	+500'000	+1.1%
Taxes de navigation	1'869'373	1'870'000	1'870'000	1'870'000	1'870'000	1'870'000	0	0.0%
<b>40 Total</b>	<b>1'072'277'568</b>	<b>1'120'273'100</b>	<b>1'091'307'585</b>	<b>1'082'500'900</b>	<b>1'084'031'600</b>	<b>1'085'123'338</b>	<b>-28'965'515</b>	<b>-2.6%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+47'995'532	-28'965'515	-8'806'685	+1'530'700	+1'091'738		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+4.5%	-2.6%	-0.8%	+0.1%	+0.1%		

Les chiffres ci-dessus tiennent compte des effets des réformes fiscales. De manière générale, les revenus fiscaux des impôts directs baissent sous l'effet des réformes.

### *Impôts directs des personnes physiques et morales*

Les impôts directs des personnes physiques et morales sont influencés par les effets des réformes. Le nouveau barème d'impôt pour les personnes physiques a un effet sur les tranches d'un peu plus de CHF 32,5 millions. Les bordereaux 2019 calculés selon le barème actuel influenceront les recettes de quelques millions à la hausse (CHF +7 millions). La baisse de la valeur locative ne produira ses effets que sur 2021, les tranches ne tiendront pas compte de cette mesure, l'outil informatique ne le permettant pas.

Pour les personnes morales la baisse du taux ordinaire est en partie compensée par l'imposition des sociétés bénéficiant d'un statut et imposées depuis le 1er janvier 2020 au nouveau taux ordinaire. Les comptes 2020 enregistreront encore les bordereaux soldes au taux ordinaires de 10% canton/commune au lieu de 7,2% dès le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

La conjoncture 2020 semble moins réjouissante.

### *Autres impôts*

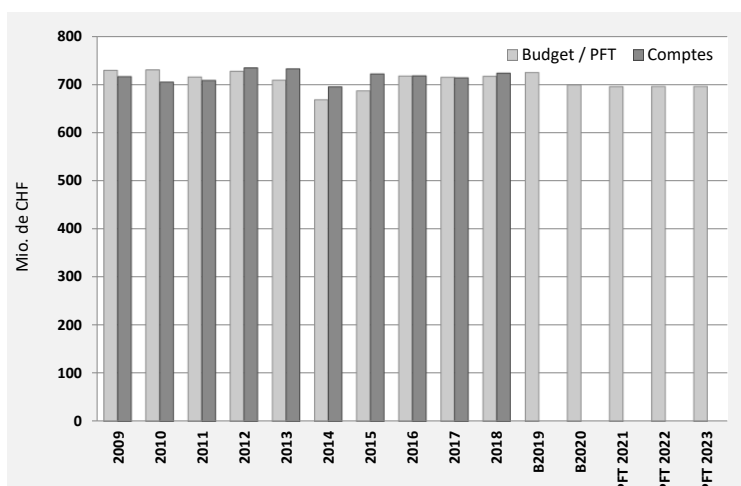
L'introduction de l'impôt foncier pour les personnes physiques engendre une augmentation conséquente de cette recette. Pour le reste des recettes, il convient de rappeler qu'il s'agit de montants très aléatoires, facilement influençables par quelques opérations particulières. Toutefois, les domaines de l'immobilier ne donnent pas de signe de ralentissement et les recettes devraient rester stables.

### *Réformes fiscales*

A relever que les effets de la réforme seront dans un premier temps pris en compte dans le calcul des tranches 2020 pour ce qui est du barème et dans un deuxième temps en 2021 avec les bordereaux soldes de la taxation 2020. En 2020, les bordereaux soldes 2019 (ancien barème et sans effets des réformes) influenceront les comptes.

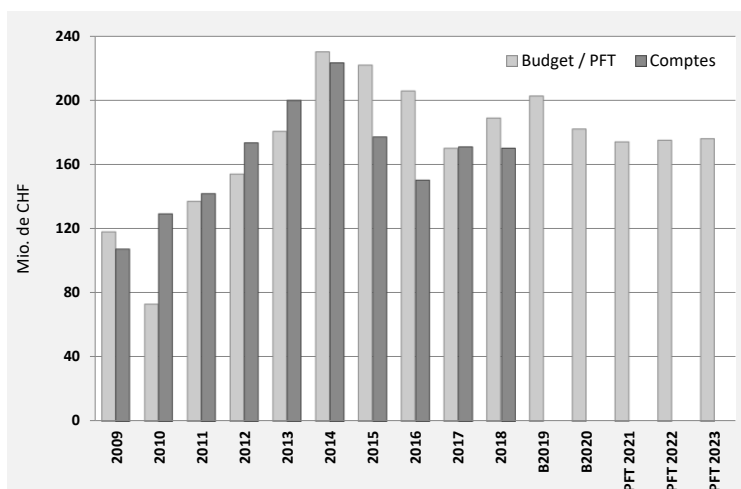
Les communes ont été informées des effets de la réforme dans une séance tenue courant septembre en présence des responsables financiers communaux. Les thèmes des effets des réformes fiscales et de la péréquation ont été abordés.

## Évolution des recettes fiscales des personnes physiques de 2009 à 2023



Suite à la crise financière de 2008 et 2009, les effets sur l'impôt sur la fortune sont importants et dans ce contexte les revenus ont enregistré un certain recul. Par contre, les années 2012 et 2013 reflètent la bonne conjoncture. La baisse 2014 comprend les effets de la réforme fiscale des personnes physiques et la baisse du coefficient cantonal de 130 à 123. En effet, dans le cadre de l'harmonisation du coefficient cantonal de l'impôt des personnes physiques et de l'impôt des personnes morales entrepris en 2014, ce dernier est depuis cette date identique pour les deux impôts. Les années 2015 à 2017 ont été influencées par les mesures d'amnistie qui ont permis d'enregistrer des recettes fiscales cumulées de plus de 35 millions de francs. Les recettes 2018 ont traduit la bonne tenue de la conjoncture, par contre elles ont été influencées par certains acteurs économiques qui ont vu leurs résultats être moins bons que prévu. Pour les années 2020 et suivantes, les recettes tiennent compte des effets des réformes fiscales. De façon générale, le canton n'a bénéficié d'aucune progression significative des recettes fiscales des personnes physiques depuis une dizaine d'années.

## Évolution des recettes fiscales des personnes morales de 2009 à 2023



Depuis 2009, les recettes des personnes morales ont bien augmenté sous l'effet des réformes menées dès 2010. Dès 2014, le coefficient cantonal est passé de 100 à 123, ce qui explique l'augmentation en 2014, alors que les revenus des entreprises commençaient à se réduire. Les années 2015 et 2016 sont marquées par une mauvaise conjoncture, accentuée par l'abandon du taux plancher du franc suisse face à l'euro en janvier 2015. Dès 2017, les recettes semblent se stabiliser aux alentours de 170 millions de francs. Toutefois, certaines décisions et résultats d'entreprises peuvent influencer négativement cette progression. Pour les années 2020 et suivantes, les recettes tiennent compte des effets des réformes fiscales. L'évolution conjoncturelle est quant à elle difficile à anticiper.



## 2.2.8 Taxes

Taxes (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
Taxes de compensation	502'400	701'000	501'000	501'000	501'000	501'000	-200'000	-28.5%
Émoluments pour actes administratifs	33'105'155	33'265'030	32'848'429	32'611'929	32'650'429	32'621'429	-416'601	-1.3%
Taxes hôpitaux et EMS, subv. frais pension	10'758'426	11'500'000	11'663'000	11'663'000	11'663'000	11'676'000	+163'000	+1.4%
Frais d'écolage et taxe de cours	13'260'085	14'537'718	14'210'132	14'505'252	14'299'752	14'266'552	-327'586	-2.3%
Taxes d'utilisation et prestations de service	14'153'251	25'015'170	26'709'702	26'730'702	26'756'702	26'756'702	+1'694'532	+6.8%
Recette sur ventes	7'088'202	10'466'100	9'374'500	9'338'000	9'350'500	9'339'500	-1'091'600	-10.4%
Remboursements	23'311'559	26'908'204	32'851'706	32'563'921	32'651'921	33'074'921	+5'943'502	+22.1%
Amendes	19'727'420	21'454'000	21'154'000	21'151'000	21'151'000	21'151'000	-300'000	-1.4%
Autres taxes	4'088'475	5'000'000	43'900'000	43'900'000	43'900'000	43'900'000	+38'900'000	+778.0%
<b>42 Total</b>	<b>125'994'974</b>	<b>148'847'222</b>	<b>193'212'469</b>	<b>192'964'804</b>	<b>192'924'304</b>	<b>193'287'104</b>	<b>+44'365'247</b>	<b>+29.8%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+22'852'248	+44'365'247	-247'665	-40'500	+362'800		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+18.1%	+29.8%	-0.1%	-0.0%	+0.2%		

Les taxes sont en augmentation entre 2019 et 2020 (CHF +44,4 millions), puis se stabilisent entre 2020 et 2023.

L'augmentation enregistrée en 2020 s'explique principalement par la mise en place du contrat-formation, qui implique une participation de la part de chaque employeurs du canton (CHF +39,4 millions présentés dans le tableau ci-dessus sous « Autres taxes »), ainsi que par les remboursements prévus dans le cadre des prestations complémentaires (CHF +4,9 millions) au SEAS.

## 2.2.9 Attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux

*Notion de fonds et financement spécial* Les attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux comptabilisent principalement les mouvements en regard des fonds appartenant à l'État. Dans les tableaux ci-dessous, conformément à la nomenclature comptable officielle, on parle d'attributions et prélèvements sur capital propre. Si les charges annuelles du fonds sont supérieures aux revenus annuels, un prélèvement à la fortune (nature 35 MCH2) de celui-ci s'avère nécessaire. Si au contraire les revenus annuels qu'il est prévu d'allouer au fonds dépassent les charges annuelles, une attribution à la fortune (nature 45 MCH2) pourra être effectuée en fin d'exercice. Au final, charges et revenus des fonds sont toujours équilibrés compte tenu de ces écritures de régulation.

Il est important de préciser qu'une nature comptable de financement spécial peut également être utilisée sans pour autant correspondre à un fonds appartenant à l'État. C'est notamment le cas au budget 2020 avec le prélèvement à la réserve du programme d'impulsion permettant de neutraliser l'impact des charges y relative sur le compte de résultats (voir remarque ci-après pour les prélèvements).

Rappelons qu'avec le passage au MCH2, plusieurs fonds ont été supprimés de par leur non-conformité aux nouvelles exigences (existence impérative d'une recette affectée). Aujourd'hui, comme détaillé dans le tableau à la fin de ce chapitre, seuls treize fonds, principalement au DDTE, sont encore utilisés dans le budget et les comptes de l'État au titre de ces financements spéciaux.

*Nouveau fonds* En 2020 un nouveau fonds sera utilisé au DEF. Il s'agit du fonds d'encouragement pour la formation professionnelle initiale en mode dual qui a été créé parallèlement à l'adoption, en mars 2019, d'un projet de loi portant modification de la loi sur les contributions directes (LCDIR). Ce fonds instaure un mécanisme d'incitation financière à la formation permettant à terme une plus grande bascule des écoles à plein temps vers le dispositif dual (contrat-formation). Une partie des ressources du fonds (0,58% de la masse salariale des entreprises) sera reversée aux entreprises qui ont un ou plusieurs contrats d'apprentissage et le solde servira à atténuer le surcoût engendré par les écoles de formation

professionnelle initiale à plein temps. A l'instar du fonds utilisé par le DEF (structures d'accueil extra-familial), ce fonds pour la formation professionnelle initiale et duale ne disposera pas de fortune car les moyens alloués seront intégralement utilisés durant l'exercice.

Attributions aux fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF %	
Attributions capitaux de tiers	0	0	0	0	0	0	0	--
Attributions capital propre	6'236'182	916'700	10'893'594	452'800	452'800	452'800	+9'976'894	+1088.3%
<b>35 Total</b>	<b>6'236'182</b>	<b>916'700</b>	<b>10'893'594</b>	<b>452'800</b>	<b>452'800</b>	<b>452'800</b>	<b>+9'976'894</b>	<b>+1088.3%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-5'319'482	+9'976'894	-10'440'794	0	0		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-85.3%	+1088.3%	-95.8%	0.0%	0.0%		

*Attributions* Les attributions aux fonds prévues au budget 2020 s'élèvent à CHF 10,9 millions, ce qui est significativement plus élevé que le montant porté au budget 2019. Cette augmentation s'explique principalement par le montant de CHF 8,2 millions qui est attribué au fonds d'aide aux communes en regard de nouveaux projets (fusion NE-ouest, allocations complémentaires dans le cadre la péréquation des charges et allocations spécifiques aux communes d'altitude pour la péréquation des ressources).

Les attributions aux fonds inscrites au budget 2020 sont les suivantes :

- Fonds d'aide aux communes : CHF 8,2 millions;
- Fonds des eaux : CHF 2,2 millions;
- Autres fonds : CHF 0,5 million.

Les attributions sont souvent limitées au strict minimum dans les prévisions budgétaires (les départements planifient de manière optimiste une utilisation complète des moyens affectés), raison pour laquelle les montants finalement attribués au terme de l'exercice sont généralement plus élevés.

Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF %	
Prélèvements capitaux de tiers	0	0	0	0	0	0	0	--
Prélèvements capital propre	6'870'881	7'551'262	16'190'829	12'517'308	10'775'608	8'887'756	+8'639'567	+114.4%
<b>45 Total</b>	<b>6'870'881</b>	<b>7'551'262</b>	<b>16'190'829</b>	<b>12'517'308</b>	<b>10'775'608</b>	<b>8'887'756</b>	<b>+8'639'567</b>	<b>+114.4%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+680'381	+8'639'567	-3'673'521	-1'741'700	-1'887'852		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+9.9%	+114.4%	-22.7%	-13.9%	-17.5%		

*Prélèvements* A l'instar des attributions, les prélèvements augmentent également de manière significative entre le budget 2020 (CHF 16,2 millions) et le budget 2019 (CHF 7,6 millions).

Les prélèvements aux fonds inscrits au budget 2020 sont les suivants :

- Fonds des routes communales : CHF 5,6 millions;
- Fonds d'aide aux communes : CHF 1,9 million;
- Fonds d'aménagement du territoire : CHF 1 million;
- Fonds des mensurations officielles : CHF 0,9 million;
- Autres fonds : CHF 0,5 million.

A noter qu'un montant de CHF 6,2 millions au titre de la neutralisation des charges du programme d'impulsion et de transformations (part affectée au compte de résultats) a été pris en compte au SFIN dans cette catégorie de revenus. Cette écriture correspond à un financement spécial mais ne concerne pas à proprement parler un fonds appartenant à l'État. Cela explique la différence avec les informations figurant dans le tableau de la page suivante puisque ce montant n'y apparaît pas.

Le prélèvement au fonds des routes communales prévoit l'affectation intégrale de la fortune existante sous la forme de subventions versées aux communes afin de remettre en état les tronçons qu'il est prévu de transférer dans le cadre de la nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP). Ce fonds n'existera donc plus dès 2021.

Le fonds d'aide aux communes prévoit un prélèvement de CHF 1,9 million parallèlement à une attribution de CHF 8,2 millions (voir page précédente), ce qui correspond au final à une attribution nette de CHF 6,3 millions (montant indiqué en regard du budget 2020 dans le tableau à la page suivante).

*Fortune des fonds* Compte tenu des mouvements susmentionnés qui sont prévus aux budgets 2019 et 2020, la fortune totale des fonds devrait passer de CHF 59,2 millions (fin 2019) à CHF 60,1 millions (fin 2020), soit une évolution relativement stable entre les deux exercices. En fin d'année 2023, la fortune des fonds devrait toutefois progressivement se réduire pour atteindre CHF 35,3 millions. Les diminutions concernent plus particulièrement le fonds d'aménagement du territoire, le fonds cantonal de l'énergie, le fonds des eaux et le fonds des mensurations officielles au DDTE ainsi que le fonds d'aide aux communes au DFS. Il s'agit ici de prévisions à long terme qui doivent être interprétées avec prudence et qui vont vraisemblablement encore faire l'objet de variations au gré des processus budgétaires futurs.

# Fortune des fonds appartenant à l'État

Fortune des fonds appartenant à l'État (CHF)	Fortune au 01.01.2019	Budget 2019 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2020	Budget 2020 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2021	PFT 2021 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2022	PFT 2022 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2023	PFT 2023 attrib. (+) / prélèv. (-)	Fortune prév. au 01.01.2024
<b>Total</b>	<b>65'778'171</b>	<b>-6'584'562</b>	<b>59'193'609</b>	<b>+928'765</b>	<b>60'122'374</b>	<b>-8'946'508</b>	<b>51'175'866</b>	<b>-8'589'808</b>	<b>42'586'058</b>	<b>-7'287'070</b>	<b>35'298'988</b>
<b>Département finances et santé (DFS)</b>	<b>6'188'885</b>	<b>-2'170'000</b>	<b>4'018'885</b>	<b>+6'270'000</b>	<b>10'288'885</b>	<b>-1'930'000</b>	<b>8'358'885</b>	<b>-530'000</b>	<b>7'828'885</b>	<b>-530'000</b>	<b>7'298'885</b>
Fonds d'aide aux communes	6'188'885	-2'170'000	4'018'885	+6'270'000	10'288'885	-1'930'000	8'358'885	-530'000	7'828'885	-530'000	7'298'885
<b>Département justice, sécurité et culture (DJSC)</b>	<b>6'411'181</b>	<b>+630'200</b>	<b>7'041'381</b>	<b>+450'000</b>	<b>7'491'381</b>	<b>+450'000</b>	<b>7'941'381</b>	<b>+450'000</b>	<b>8'391'381</b>	<b>+450'000</b>	<b>8'841'381</b>
Fonds de la protection civile régionale	2'760'040	0	2'760'040	0	2'760'040	0	2'760'040	0	2'760'040	0	2'760'040
Fonds de contribution remplacement abris PC	3'651'142	+630'200	4'281'342	+450'000	4'731'342	+450'000	5'181'342	+450'000	5'631'342	+450'000	6'081'342
<b>Département éducation et famille (DEF)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Fonds structures d'accueil extra-familial	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonds encouragement formation prof. initiale et duale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Dép. dév. territorial et environnement (DDTE)</b>	<b>53'178'105</b>	<b>-5'044'762</b>	<b>48'133'343</b>	<b>-5'791'235</b>	<b>42'342'108</b>	<b>-7'466'508</b>	<b>34'875'600</b>	<b>-8'509'808</b>	<b>26'365'792</b>	<b>-7'207'070</b>	<b>19'158'722</b>
Fonds d'aménagement du territoire	8'428'163	-32'718	8'395'445	-1'018'515	7'376'930	-1'338'000	6'038'930	-1'321'300	4'717'630	-1'243'562	3'474'068
Fonds des routes communales	5'646'446	+286'500	5'932'946	-5'646'446	286'500	0	286'500	0	286'500	0	286'500
Fonds cantonal de l'énergie	3'988'970	-784'944	3'204'026	-331'468	2'872'558	-334'888	2'537'670	-334'888	2'202'782	-334'888	1'867'894
Fonds des eaux	20'038'891	-3'536'000	16'502'891	+2'240'794	18'743'685	-4'743'020	14'000'665	-5'743'020	8'257'645	-4'713'020	3'544'625
Fonds forestier de réserve	2'509'725	-6'700	2'503'025	+2'800	2'505'825	+2'800	2'508'625	+2'800	2'511'425	+2'800	2'514'225
Fonds de la conservation de la forêt	1'849'248	-61'300	1'787'948	-18'800	1'769'148	-18'800	1'750'348	-18'800	1'731'548	-18'800	1'712'748
Fonds agricole et viticole	2'690'154	-59'600	2'630'554	-109'600	2'520'954	-59'600	2'461'354	-59'600	2'401'754	-59'600	2'342'154
Fonds des mensurations officielles	8'026'508	-850'000	7'176'508	-910'000	6'266'508	-975'000	5'291'508	-1'035'000	4'256'508	-840'000	3'416'508

<sup>1)</sup> Les deux fonds du DEF sont gérés de manière à ne présenter ni fortune ni mouvements (attributions ou prélèvements). Les recettes affectées au fonds en cours d'exercice sont intégralement absorbées par le financement des charges concernées.

I	Situation générale
II	Budget et PFT du compte de résultats
<b>III</b>	<b>Budget et PFT du compte des investissements</b>
IV	Financement des tâches publiques
V	Budget et PFT par domaine de tâches
VI	Résultats analytiques globaux et projets gérés par crédit d'engagement

## 3.1 Vue d'ensemble du compte des investissements

### 3.1.1 Dépenses et recettes par nature

Compte des investissements (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019	
							CHF	%
Dépenses	80'885'561	117'178'747	140'761'133	164'994'850	164'355'702	123'484'372	+23'582'386	+20.1%
Recettes	32'464'328	27'776'415	43'940'331	64'035'084	69'871'983	62'700'133	+16'163'916	+58.2%
<b>Investissements nets</b>	<b>48'421'232</b>	<b>89'402'332</b>	<b>96'820'803</b>	<b>100'959'766</b>	<b>94'483'719</b>	<b>60'784'239</b>	<b>+7'418'470</b>	<b>+8.3%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+40'981'100	+7'418'470	+4'138'963	-6'476'047	-33'699'480		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+84.6%	+8.3%	+4.3%	-6.4%	-35.7%		

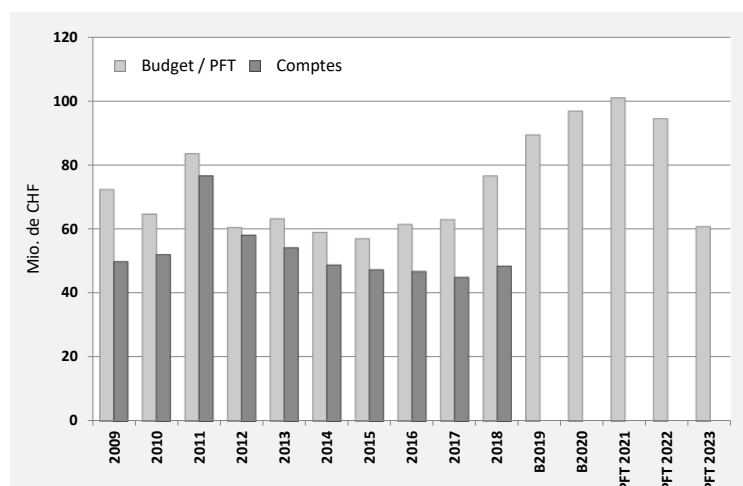
**Résultats** Les dépenses nettes du budget 2020 du compte des investissements s'élèvent à CHF 96,8 millions, soit CHF 7,4 millions de plus que le budget 2019 et CHF 48,4 millions de plus que les comptes 2018. L'écart important entre les budgets 2019-2020 et les comptes 2018 s'expliquent par la différence significative et quasi systématique constatée entre l'enveloppe budgétaire allouée au titre d'investissements et la dépense nette effectivement réalisée lors du bouclage des comptes.

Les dépenses nettes d'investissement relatives au programme d'impulsion et de transformations s'élèvent à CHF 8,4 millions au budget 2020. La prise en considération de ce nouveau programme explique l'augmentation de l'enveloppe budgétaire de CHF 7,4 millions intervenant entre les deux budgets figurant dans le tableau.

La proportion des recettes d'investissement, en regard des dépenses brutes, démontre une légère augmentation, puisqu'elle se situe à 23,7% en ce qui concerne le budget 2019 et à 31,2% au budget 2020. Cette information reste toutefois à prendre avec prudence, dans la mesure où le budget 2019 ne considérait pas d'anciens prêts gérés hors crédits d'engagement, dont la comptabilisation s'opérait par le bilan et qui désormais font l'objet d'une gestion via le compte des investissements. La budgétisation, dès 2020, de ces derniers génère des recettes non-négligeables (remboursement de prêts) qui augmentent le ratio.

S'agissant des années du PFT, le volume net d'investissement augmente sensiblement en 2021 pour ensuite décliner en 2022 et 2023. Ceci est notamment dû au fait que les tableaux du compte des investissements, ainsi que leurs analyses (chapitre 3.1 complet) n'intègrent pas la planification stratégique des futurs projets d'investissements envisagés à l'horizon 2021-2023 (gérés hors du système de saisie budgétaire).

### Évolution des investissements nets de 2009 à 2023



La représentation graphique démontre que le montant net d'investissements réalisé est systématiquement inférieur à celui porté au budget.

Le budget 2020 du compte des investissements est le plus élevé en comparaison avec les 11 précédents, notamment à cause de la mise en œuvre du programme d'impulsion.

Dépenses d'investissement (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
Immobilisations corporelles	45'963'872	61'415'132	66'948'383	86'465'500	98'208'830	73'720'500	+5'533'251	+9.0%
Investissements pour le compte de tiers	0	0	0	0	0	0	0	--
Immobilisations incorporelles	8'598'324	9'811'500	6'537'000	3'021'000	1'779'000	1'571'000	-3'274'500	-33.4%
Prêts	18'653'046	9'150'000	19'845'690	37'692'290	28'636'000	18'836'000	+10'695'690	+116.9%
Participations et capital social	196'000	15'950'000	13'550'000	250'000	250'000	250'000	-2'400'000	-15.0%
Propres subventions d'investissement	6'018'324	16'743'615	27'641'060	27'791'060	21'931'872	19'931'872	+10'897'445	+65.1%
Subventions d'inv. à redistribuer	1'455'994	3'408'500	6'239'000	9'775'000	13'550'000	9'175'000	+2'830'500	+83.0%
Investissements extraordinaires	0	700'000	0	0	0	0	-700'000	-100.0%
<b>Total</b>	<b>80'885'561</b>	<b>117'178'747</b>	<b>140'761'133</b>	<b>164'994'850</b>	<b>164'355'702</b>	<b>123'484'372</b>	<b>+23'582'386</b>	<b>+20.1%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+36'293'187	+23'582'386	+24'233'717	-639'148	-40'871'330		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+44.9%	+20.1%	+17.2%	-0.4%	-24.9%		

*Plan comptable harmonisé (MCH2)* La catégorisation des dépenses et des recettes correspond aux groupes de natures comptables du compte des investissements, à deux positions.

Les données du PFT 2021-2023 comprennent uniquement les montants budgétés dans l'outil informatique. C'est-à-dire celles en lien avec les projets déjà en cours au moment de la rédaction du rapport ou à solliciter courant 2019 et 2020. La planification stratégique inventorie les futurs projets à solliciter dès 2021 et ne se base que sur les notions de dépense ou recette, sans mention des natures comptables concernées.

*Immobilisations corporelles* Les dépenses brutes 2020 liées aux immobilisations corporelles d'un total de CHF 66,9 millions se composent essentiellement d'investissements dans le génie-civil (CHF 23,2 millions), dans les bâtiments (CHF 17,7 millions), dans les infrastructures informatiques et de communication (CHF 7 millions), dans l'acquisition de nouveaux véhicules (CHF 1,9 million) et d'études (CHF 8 millions).

*Immobilisations incorporelles* Les investissements 2020 de type immobilisations incorporelles englobent les acquisitions et développement de logiciels (CHF 5,7 millions), ainsi que l'obtention de brevets/licences (CHF 0,8 million). La baisse importante constatée entre 2019 et 2020 est imputable à la budgétisation en 2019 de la reprise des actifs du CEG (finalement intervenue en fin d'exercice 2018).

*Prêts* La mise au budget 2020 du compte des investissements des prêts gérés hors crédit d'engagement et qui auparavant étaient comptabilisés directement dans des comptes de bilan est responsable de la croissance du volume d'octroi intervenant entre les budgets 2019 et 2020 à hauteur de CHF 6,2 millions. Les octrois de prêts provenant du programme d'impulsion s'élèvent à CHF 3,5 millions en 2020. Dès 2021, les ressources brutes prêtées par le NECO, dans le cadre de la politique régionale (participation équivalente de la Confédération) et en faveur de projets de développement (participation cantonale, uniquement) s'accroissent particulièrement. En matière de partenaires, les bénéficiaires des prêts à octroyer en 2020 se répartissent de la manière suivante :

- Entreprises publiques : CHF 11,4 millions ;
- Communes : CHF 6,7 millions ;
- Organisations privée à but non lucratif : CHF 1,6 million ;
- Ménages privés : CHF 0,1 million.

*Participations et capital social* L'acquisition, prévue pour 2020 de participations dans des sociétés électriques représentent une dépense brute d'investissement de CHF 12 millions et occupe une place prépondérante de ce groupe de natures comptables. Pour rappel, cette dernière avait déjà été portée au budget 2019 mais l'investissement a finalement dû être repoussé à l'exercice 2020.

*Propres subventions d'investissement* La dépense pour la remise en état des routes cantonales déclassées, selon la LRVP, est considérée en tant que subvention d'investissement aux communes et représente un montant de CHF 6 millions en 2020. Des subventions à l'investissement d'un total de CHF 10 millions sont également à verser, en 2020, aux communes pour l'épuration des eaux. A noter que ces dernières sont financées par le fonds des eaux, ce qui comptablement induit une recette d'investissement du même montant. Les bénéficiaires des subventions à l'investissement 2020 se répartissent comme suit :

- Communes : CHF 17,6 millions (y compris subventions financées par le fonds des eaux) ;
- Entreprises privées : CHF 6,5 millions ;
- Entreprises publiques : CHF 2,7 millions ;
- Ménages : CHF 0,8 million.

<b>Recettes d'investissement (CHF)</b>	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
Transfert immob. corp. dans patr. fin.	18'179	0	0	0	0	0	0	--
Remboursements	0	0	0	0	0	0	0	--
Transfert immob. incorp. dans patr. fin.	0	0	0	0	0	0	0	--
Subventions d'inv. acquises	-280'158	1'755'800	2'983'000	3'365'000	935'000	842'500	+1'227'200	+69.9%
Remboursement de prêts	19'585'241	1'114'415	10'892'851	11'028'524	12'327'158	13'336'758	+9'778'436	+877.5%
Tansfert de participations	90'435	0	0	0	0	0	0	--
Remboursement de propres subv. d'inv.	10'851'604	22'497'700	25'075'480	45'116'560	52'309'825	44'345'875	+2'577'780	+11.5%
Subventions d'inv. à redistribuer	1'455'994	2'408'500	4'989'000	4'525'000	4'300'000	4'175'000	+2'580'500	+107.1%
Recettes d'investissement extraordinaires	743'033	0	0	0	0	0	0	--
<b>Total</b>	<b>32'464'328</b>	<b>27'776'415</b>	<b>43'940'331</b>	<b>64'035'084</b>	<b>69'871'983</b>	<b>62'700'133</b>	<b>+16'163'916</b>	<b>+58.2%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-4'687'913	+16'163'916	+20'094'754	+5'836'899	-7'171'850		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-14.4%	+58.2%	+45.7%	+9.1%	-10.3%		

### Subventions d'investissement acquises

Les subventions versées par la Confédération en 2020 pour aider le canton au financement de ses projets sont estimées à CHF 1,9 million. La moitié concerne le service de la faune, des forêts et de la nature, pour des interventions sur le paysage. Notons au passage que celles en lien avec les projets d'investissements routiers sont englobées dans la rubrique « remboursement de propres subventions d'investissement ».

### Remboursements de prêts

La considération au compte des investissements, dès l'établissement du budget 2020, des prêts sans crédits d'engagement qui auparavant faisaient l'objet d'une comptabilisation directement au bilan justifie l'augmentation significative de cette rubrique par rapport à 2019. En effet, leur remboursement représente CHF 9,1 millions en 2020.

### Remboursement de propres subventions d'investissement

Le financement de CHF 10 millions, en 2020, par un prélèvement au fonds des eaux, des subventions octroyées pour l'épuration des eaux se trouve dans ce groupe de natures comptables. La participation fédérale aux projets routiers est également colloquée dans cette rubrique. Elle est estimée à CHF 10,9 millions pour 2020.

## 3.1.2 Investissements nets par département

<b>Dépenses nettes d'investissement par département (CHF)</b>	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
Autorités législatives (AULE)	0	0	0	0	0	0	0	--
Autorités exécutives (AUEx)	6'629	200'000	100'000	0	0	0	-100'000	-50.0%
Autorités protections données (PPDT)	0	0	0	0	0	0	0	--
Contrôle cantonal des finances (CCFI)	0	0	0	0	0	0	0	--
Autorités judiciaires (AUJU)	0	0	0	0	0	0	0	--
Dpt finances et santé (DFS)	29'352'276	39'833'382	34'709'713	33'973'757	36'794'087	19'747'757	-5'123'669	-12.9%
Dpt justice, sécurité et culture (DJSC)	4'635'634	6'454'000	5'623'000	3'878'000	4'604'000	3'129'000	-831'000	-12.9%
Dpt éducation et famille (DEF)	1'088'395	1'702'215	3'820'000	3'457'000	2'842'000	2'151'000	+2'117'785	+124.4%
Dpt dév. territ. et environnement (DDTE)	11'823'779	37'171'850	44'207'320	43'457'940	39'045'875	31'710'325	+7'035'470	+18.9%
Dpt économie et action sociale (DEAS)	1'514'518	4'040'885	8'360'769	16'193'069	11'197'757	4'046'157	+4'319'884	+106.9%
<b>Total</b>	<b>48'421'232</b>	<b>89'402'332</b>	<b>96'820'803</b>	<b>100'959'766</b>	<b>94'483'719</b>	<b>60'784'239</b>	<b>+7'418'470</b>	<b>+8.3%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+40'981'100	+7'418'470	+4'138'963	-6'476'047	-33'699'480		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+84.6%	+8.3%	+4.3%	-6.4%	-35.7%		

En préambule, nous souhaitons porter à votre connaissance que la dépense nette globale d'investissement à réaliser sous l'égide du programme d'impulsion (CHF 8,4 millions en 2020) est, dans ce tableau, répartie entre les différents départements concernés, en fonction des domaines touchés. Cependant, dans la partie « projets gérés par crédit



d'engagement », au chapitre 6 du présent rapport, le crédit d'impulsion est centralisé au niveau de la chancellerie (AUEX), pour des raisons de simplification dans la lecture et le suivi de ce programme. Dans la présentation ci-dessus, la dépense d'investissement nette 2020 afférente au crédit d'impulsion est répartie comme suit :

- DEAS : CHF 5 millions ;
- DDTE : CHF 2,6 millions ;
- DFS : CHF 0,8 million.

*AUEX* La dépense nette d'investissement 2020 des AUEX concerne le projet « Gouvernement Neuchâtelois Sans Papier ». Il est destiné au renouvellement de l'application de gestion des séances du Conseil d'État et à l'intégration des processus en amont et de l'archivage.

*DFS* Avec deux services centraux qui sont le SIEN et le SBAT ( qui représentent le 96,5% du budget 2020 des investissements du DFS), le DFS fait partie des départements qui investissent le plus. Rappelons que le budget 2019 comprend les dépenses nettes en lien avec la reprise des actifs du CEG (CHF 7,5 millions). Ce projet d'envergure qui fût ponctuel explique l'essoufflement perceptible entre 2019 et 2020 du volume d'investissement supporté par ce département. La dépense nette d'investissement à effectuer pour le projet de renouvellement des infrastructures informatiques (SIEN), avec CHF 6,8 millions pour 2020, reste la plus significative pour ce département.

*DJSC* Le budget 2020 prévoit une tranche de CHF 1,9 million portée par le projet d'investissement pour l'achat de véhicules. Il est géré par le garage de l'État (SSCM) qui, à l'instar du SIEN et du SBAT, agit en tant que service central. La Police prévoit d'investir un montant net de CHF 2,1 millions, principalement dans des systèmes de communication.

*DEF* La plus grosse dépense d'investissement qu'entend consentir le DEF en 2020 a trait à l'acquisition d'infrastructures pour le programme d'éducation numérique (CHF 2,2 millions). Un montant de CHF 1 million est dévolu à la création du centre professionnel neuchâtelois (CPNE) en 2020. Notons par ailleurs que tous les investissements à consentir dans les bâtiments scolaires sont sous la responsabilité du service des bâtiments et que dès lors, les sommes qu'ils représentent sont intégrées au DFS (environ CHF 8,5 millions en 2020).

*DDTE* Le projet de prise de participations dans des sociétés électriques, avec une dépense d'investissement de CHF 12 millions pèse tout particulièrement sur le budget du département en 2020. Rappelons toutefois que cet investissement, de par les revenus qu'il générera est considéré hors du calcul du frein. La remise en état des routes déclassées (LRVP), considérée en tant que subventions à l'investissement octroyée aux communes représente une dépense nette de CHF 6 millions au budget 2020. Le budget net 2020 du service des ponts et chaussées est de CHF 23,4 millions, soit plus du 50% de la dépense totale du DDTE.

*DEAS* Les investissements du DEAS sont composés principalement de prêts (de politique régionale et en faveur de projets de développement, d'études, issus du programme d'impulsion). En termes nets (octrois déduction faite des remboursements), ces derniers s'élèvent à CHF 6,8 millions au budget 2020.

### 3.1.3 Investissements nets selon la classification fonctionnelle

Dépenses nettes d'investissement selon classification fonctionnelle (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
Administration générale	12'751'839	15'680'400	20'452'957	18'685'957	22'040'957	14'265'957	+4'772'557	+30.4%
Ordre et sécurité publique, défense	1'935'314	3'633'000	4'221'000	2'713'000	1'559'000	141'000	+588'000	+16.2%
Formation	10'194'889	11'459'597	13'380'383	10'661'500	8'421'130	2'862'200	+1'920'786	+16.8%
Culture, sport et loisirs, église	514'594	721'000	497'000	437'000	437'000	437'000	-224'000	-31.1%
Santé	398'629	5'565'000	2'804'000	5'372'000	9'250'000	5'000'000	-2'761'000	-49.6%
Prévoyance sociale	321'515	2'191'600	1'555'673	1'972'800	1'872'800	1'822'800	-635'927	-29.0%
Trafic et télécommunications	12'556'486	20'821'850	26'752'900	39'721'100	35'800'700	28'295'900	+5'931'050	+28.5%
Protection de l'env. et aménag. du territoire	878'904	2'145'000	1'899'420	1'541'840	675'175	744'425	-245'580	-11.4%
Economie publique	1'648'632	18'764'885	25'465'769	19'994'569	14'521'957	7'267'957	+6'700'884	+35.7%
Finances et impôts	7'220'430	8'420'000	-208'300	-140'000	-95'000	-53'000	-8'628'300	-102.5%
<b>Total</b>	<b>48'421'232</b>	<b>89'402'332</b>	<b>96'820'803</b>	<b>100'959'766</b>	<b>94'483'719</b>	<b>60'784'239</b>	<b>+7'418'470</b>	<b>+8.3%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+40'981'100	+7'418'470	+4'138'963	-6'476'047	-33'699'480		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+84.6%	+8.3%	+4.3%	-6.4%	-35.7%		

Pour rappel, la planification stratégique des investissements qui sont envisagés dès l'année 2021 n'est pas prise en compte dans le tableau ci-dessus.

#### *Administration générale*

La dépense nette d'investissement à effectuer en 2020 et classifiée dans le domaine administration générale comprend en majorité des projets sous la responsabilité de services centraux et dont l'ensemble de l'administration bénéficiera. Les principales dépenses 2020 intégrant cette catégorie sont de nature corporelle ainsi qu'incorporelle et s'élèvent à CHF 6,8 millions pour le renouvellement des infrastructures informatiques, CHF 3,4 millions pour le développement des systèmes d'information, CHF 2,4 millions pour le projet de regroupement de l'administration (ORLA), CHF 1,9 million pour l'acquisition de nouveaux véhicules et CHF 1 million pour la valorisation des anciennes prisons.

#### *Ordre et sécurité publique, défense*

Ce domaine est principalement alimenté par des acquisitions de matériel et autres systèmes de communication utiles à la PONE, ainsi que par des interventions sur les infrastructures du SPNE. Les dépenses nettes prépondérantes 2020 sont à consentir sur la construction de l'infirmerie de l'établissement de détention de la Promenade (SBAT, CHF 0,8 million), pour l'évolution du système Polycom (PONE, CHF 0,7 million) et pour l'assainissement des façades de la caserne SISPOL (SBAT, CHF 0,5 million).

#### *Formation*

Si, lors des budgets précédents, la majeure partie des ressources allouées au domaine de la formation consistait en l'assainissement du CPLN, dès 2020, année qui voit ledit projet s'achever, les ressources financières peuvent être affectées à de nouveaux investissements. Les principaux investissements à consentir en 2020 touchent à la 3<sup>ème</sup> étape d'assainissement des façades Unimail (SBAT, CHF 2,5 millions), à l'assainissement de la toiture du bâtiment sis à Breguet 2 (SBAT, CHF 2,1 millions), à l'éducation numérique (SFPO, SEEO, CHF 2,2 millions), à l'extension du CIFOM-Ecole Pierre-Coullery (SBAT, CHF 1,4 million).

#### *Culture, sport et loisirs, église*

S'agissant des dépenses 2020 pour le domaine culture, sport et loisirs, église, relevons les CHF 0,3 million qui sont alloués à la 2<sup>ème</sup> étape pour la restauration de la Collégiale (subvention à l'investissement versée à la commune de Neuchâtel).

#### *Santé*

Le projet d'investissement lié à la mise en œuvre de la loi RHNe grève le budget 2020 de CHF 1,3 million.

#### *Prévoyance sociale*

Les prêts à octroyer en vertu du crédit-cadre de politique du logement alimentent de manière prépondérante la rubrique prévoyance sociale (CHF 1,6 million chaque année de 2020 à 2023).

#### *Trafic et télécommunications*

Sans surprise, la plus grande part des investissements 2020 à réaliser par le canton a trait au domaine « trafic et télécommunication ». Les plus gros projets d'investissements concernent la remise en état des routes

cantonales déclassées, selon LRVP (subventions aux communes de CHF 6 millions), l'entretien constructif (CHF 4 millions), la 12<sup>ème</sup> étape d'aménagement des routes cantonales (CHF 1,9 million), la reconstruction de la RC 1310 (CHF 1,7 million), l'assainissement des bruits routiers des routes cantonales (CHF 1,6 million) et bien d'autres. Pour 2021, CHF 6,3 millions devraient être dévolus à la nouvelle liaison H18-H20 et CHF 5 millions à la 12<sup>ème</sup> étape d'aménagement des routes cantonales.

- Protection de l'environnement et aménagement du territoire* L'effort d'investissement en lien avec ce domaine se concentrera essentiellement sur la réfection du centre collecteur de cadavres d'animaux, à Montmollin, en 2020 (CHF 1,2 million).
- Economie publique* La prise de participations dans des sociétés électriques (CHF 12 millions) plusieurs fois reportée, représente le plus gros investissement 2020 de la catégorie économie publique. Quant aux prêts et autres aides au développement économique, ils sont traduits, en termes nets, par un montant de CHF 7,9 millions.
- Finances et impôts* Les valeurs de cette rubrique sont uniquement composées de recettes d'investissement en lien avec des remboursements de prêts. A noter qu'au budget 2019, le coût de la reprise des actifs du CEG intégrait ce domaine.

I	Situation générale
II	Budget et PFT du compte de résultats
III	Budget et PFT du compte des investissements
<b>IV</b>	<b>Financement des tâches publiques</b>
V	Budget et PFT par domaine de tâches
VI	Résultats analytiques globaux et projets gérés par crédits d'engagement

## 4.1 Vue d'ensemble

Financement des tâches publiques (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
Investissements nets	48'421'232	89'402'332	96'820'803	100'959'766	94'483'719	60'784'239	+7'418'471	+8.3%
- Écart statistique investissements (B+PFT) <sup>1)</sup>	0	11'610'350	10'566'947	10'356'677	10'351'102	10'328'333	-1'043'403	-9.0%
- Résultat total du compte de résultats	-33'334'160	-17'894'576	6'529'873	-6'783'371	-24'915'986	-23'833'264	+24'424'449	+136.5%
- Amortissements du patrimoine administratif	33'213'187	43'516'439	79'783'538	48'416'618	54'777'208	54'027'125	+36'267'099	+83.3%
- Amortissements subventions d'invest.	23'345'113	24'120'181	22'459'119	22'473'364	22'217'354	21'774'864	-1'661'062	-6.9%
+ Dissolution subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	--
- Attributions aux fonds et fin. spéciaux	6'236'182	916'700	10'893'594	452'800	452'800	452'800	+9'976'894	+1088.3%
+ Prélèvements sur fonds et fin. spéciaux	6'870'881	7'551'262	16'190'829	12'517'308	10'775'608	8'887'756	+8'639'567	+114.4%
- Charges réévaluations patr. administratif	0	0	0	0	0	0	0	--
+ Revenus réévaluations patr. administratif	4'581'531	0	0	0	0	0	0	--
- Attributions au capital propre	0	0	8'581'288	0	0	0	+8'581'288	--
+ Prélèvements sur le capital propre	11'752'086	21'383'294	50'335'519	24'778'506	27'120'737	28'513'853	+28'952'225	+135.4%
<b>= Résultat de financement <sup>1)</sup></b>	<b>42'165'407</b>	<b>56'067'794</b>	<b>24'532'791</b>	<b>63'339'492</b>	<b>69'497'586</b>	<b>35'435'990</b>	<b>-31'535'002</b>	<b>-56.2%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+13'902'387	-31'535'002	+38'806'701	+6'158'094	-34'061'596		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+33.0%	-56.2%	+158.2%	+9.7%	-49.0%		

<sup>1)</sup>Dès 2020 l'écart statistique correspond à 0,5% des revenus déterminants (total revenus sans subventions à redistribuer ni imputations internes). Budget 2019 = 15% des investissements nets déterminants.

### Calcul écart statistique B2020 + PFT 2021-23 :

Total revenus (sans imputations internes)	2'290'858'979	2'254'448'051	2'258'517'790	2'252'810'028
- Subventions à redistribuer	177'469'549	183'112'600	188'297'300	187'143'500
<b>Revenus déterminants</b>	<b>2'113'389'430</b>	<b>2'071'335'451</b>	<b>2'070'220'490</b>	<b>2'065'666'528</b>
0.5% des revenus déterminants	10'566'947	10'356'677	10'351'102	10'328'333

**Résultat de financement** Dans la mesure où l'État n'établit pas de bilan prévisionnel pour le budget, il est impossible de produire un tableau de flux de trésorerie conforme au MCH2. Afin d'y remédier, un tableau de financement des tâches publiques est présenté dans la continuité du MCH1. L'insuffisance ou l'excédent de financement détermine la variation de l'endettement de l'État induite par les tâches publiques effectuées par la collectivité. Il correspond aux flux financiers (sorties ou entrées de liquidités) nets issus du compte de résultats et du compte des investissements.

Dans un souci de conformité au MCH2 dans le calcul de l'autofinancement, le calcul du résultat de financement a été revu, afin de tenir compte notamment des prélèvements sur le capital propre (prélèvement à la réserve conjoncturelle, de retraitement et d'amortissement). Toutefois, le présent tableau ne tient pas compte des opérations de bilan, dont celles liées au patrimoine financier, et des futurs projets d'investissements inscrits dans la planification stratégique 2021-2023 (chapitre 6).

Compte tenu de ces éléments, l'augmentation de l'endettement (insuffisance de financement) lié à l'accomplissement des tâches publiques devrait être de CHF 24,5 millions en 2020, avant d'osciller entre CHF 35,4 millions et CHF 69,5 millions durant les années du PFT.

**Investissements** Les investissements nets s'élèvent à CHF 96,8 millions en 2020 ou CHF 86,3 millions déduction faite d'un écart statistique de CHF 10,6 millions. Ils s'établissent entre CHF 101 millions et CHF 60 millions durant les années du PFT. Il est encore une fois important de relever que les montants du PFT ne tiennent pas compte des futurs projets d'investissement selon la planification stratégique 2021-2023.

**Compte de résultats** Conformément aux objectifs du Conseil d'État présenté dans son programme de législature, le compte de résultats affiche un bénéfice en 2020 de CHF 6,5 millions. Selon les projections actuelles, des déficits de l'ordre de 6,5 à 24,9 millions sont prévus entre 2021 et 2023. Le Conseil d'État poursuivra ses efforts lors des prochains exercices afin d'atteindre au minimum un bénéfice correspondant à 1% du découvert

*Amortissements* L'augmentation des charges d'amortissement constatée en 2020 résulte de l'amortissement de la H20 (CHF +37 millions) lié à son transfert à la Confédération. A noter que cet amortissement extraordinaire est partiellement compensé par un prélèvement de CHF 29 millions à la réserve de retraitement du patrimoine financier (PF).

*Mouvements avec les financements spéciaux* En absolu (prélèvements soustraits des attributions), les mouvements avec les financements spéciaux (prélèvements en particulier), tendent à diminuer compte tenu des limitations imposées avec le MCH2 en matière de fonds et réserves. À relever que les mouvements avec les financements spéciaux n'incluent plus les provisions, dont les mouvements sont désormais comptabilisés sur le compte de charge à l'origine de sa constitution ou de sa dissolution.

*Mouvements sur le capital propre* Les prélèvements inscrits au budget 2020 sont répartis à hauteur de CHF 21,3 millions à la réserve d'amortissement (utilisée pour compenser le surplus d'amortissement découlant de la réévaluation des postes du bilan au 1.1.2018) et CHF 29 millions à la réserve liée au retraitement du PF (pour compenser partiellement l'amortissement extraordinaire de la H20, découlant de sa cession à la Confédération). L'attribution en 2020 de CHF 8,6 millions alimente la réserve de lissage des revenus fiscaux.

Au PFT, les prélèvements concernent à la fois la compensation ordinaire du surplus d'amortissement ainsi que le lissage des revenus fiscaux.

## 4.2 Découvert et endettement

Découvert (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
<b>Total</b>	<b>530'139'934</b>	<b>548'034'510</b>	<b>541'504'637</b>	<b>548'288'009</b>	<b>573'203'995</b>	<b>597'037'259</b>	<b>-6'529'873</b>	<b>-1.2%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+17'894'576	-6'529'873	+6'783'371	+24'915'986	+23'833'264		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+3.4%	-1.2%	+1.3%	+4.5%	+4.2%		

*Diminution du découvert en 2020* Le découvert 2020 est inférieur de CHF 6,5 millions par rapport au budget 2019, correspondant à l'excédent de revenus prévu. Au vu de la situation actuelle du compte de résultats sur la période 2021-2023, le bilan pourrait présenter une augmentation du découvert au cours des prochaines années et passer de CHF 541,5 millions en 2020 à CHF 597 millions en 2023, soit une augmentation CHF 55,5 millions. Le découvert devrait ainsi diminuer d'autant conformément aux objectifs du Conseil d'État (bénéfice de minimum 1% du découvert).

Dette (sens strict) (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
<b>Total</b>	<b>1'411'825'420</b>	<b>1'685'000'000</b>	<b>1'880'000'000</b>	<b>1'940'000'000</b>	<b>2'000'000'000</b>	<b>2'050'000'000</b>	<b>+195'000'000</b>	<b>+11.6%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+273'174'580	+195'000'000	+60'000'000	+60'000'000	+50'000'000		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+19.3%	+11.6%	+3.2%	+3.1%	+2.5%		

*Dette au sens strict* La notion de *dette au sens strict* fait uniquement référence aux emprunts en cours auprès des instituts financiers. Elle reprend ainsi les montants figurant dans le tableau « Détail dette et emprunts » publié à la fin du présent chapitre.

*Dette au sens large* La notion de *dette au sens large* inclut la *dette au sens strict* ainsi que d'autres engagements, notamment avec la Confédération, et s'inspire des estimations communiquées par l'Administration des finances (AFF) dans la publication annuelle « Statistique financière de la Suisse ». Dans la mesure où l'État n'établit pas de bilan prévisionnel, le calcul de la *dette au sens large* intervient uniquement dans les comptes. Toutefois, au vu des changements comptables au niveau du bilan avec l'introduction du MCH2, il est probable que la notion de dette au sens large soit abandonnée à l'avenir.

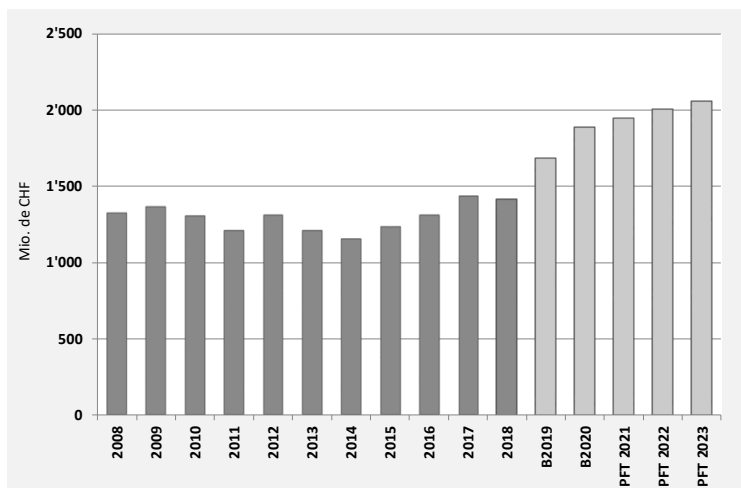
*Augmentation de la dette au sens strict* L'évolution de la dette au sens strict présentée dans le tableau ci-dessus n'est pas entièrement basée sur le plan financier actuel. En effet, l'insuffisance de financement a été corrigée afin de tenir compte d'un volume d'investissements nets de minimum CHF 80 millions et des bénéfices du compte de résultats conformes aux objectifs du Conseil d'État (au minimum à l'équilibre). À cela s'ajoute la mise en œuvre du décret du 19.02.2019 relatif à l'assainissement du bilan d'HNe (CHF 232 millions en 2019).

Il est également important de relever que la dette à fin 2019 devrait être supérieure aux prévisions budgétaires (CHF 1,85 milliard, au lieu de 1,7 milliard), étant donné que le financement de l'assainissement du bilan d'HNe (décret du 19.02.2019) n'avait pas été pris en compte lors de l'élaboration du budget 2019.

Ainsi, par rapport au budget 2019 et en fonction des hypothèses ci-dessus, la dette devrait augmenter en 2020 de CHF 195 millions pour atteindre CHF 1,9 milliard, et va poursuivre son ascension jusqu'en 2023 à un niveau record de CHF 2,1 milliards.

*Poursuite de la stratégie de financement diversifiée* Le Conseil d'État poursuit sa stratégie de financement basée sur une gestion diversifiée de la dette qui permette de profiter des conditions actuelles du marché pour emprunter des montants importants sur des longues périodes, tout en lissant les échéances et en diversifiant les types d'emprunts et les prêteurs. Il s'agit également de continuer à augmenter la part des emprunts à court terme afin d'atteindre rapidement 25%-30% de la dette. Cela permettrait en effet de gagner en flexibilité au niveau de la gestion quotidienne des liquidités, et ainsi disposer d'une marge de manœuvre permettant à l'État de consolider à tout moment des emprunts à court terme en emprunts à long terme. Cela s'avererait particulièrement intéressant en cas de remontée des taux afin de profiter des taux attractifs à court terme. Cette stratégie implique un suivi minutieux des emprunts à court terme et de l'évolution des taux, mais est largement compensée par des économies financières.

### Évolution de la dette au sens strict de 2008 à 2023



Compte tenu des hypothèses prises en compte en termes d'investissements et d'équilibre du compte de résultats citées ci-avant, la dette pourrait augmenter de CHF 638 millions entre 2018 et 2023, raison pour laquelle il est indispensable de diversifier la stratégie de financement, de profiter des conditions d'emprunts actuelles et d'enclencher une dynamique positive afin de retrouver une prospérité permettant une diminution de l'endettement de l'État.

# Détail dette et emprunts

Service de la dette Emprunts	Type de prêteurs	Date de départ	Date d'échéance	Montant initial	Taux	Dette prév. au 31.12.2019 *	Annuités 2020			Dette au 31.12.2020 *
							Intérêts	Amort.	Total	
<b>Total</b>						<b>1'847'500'000</b>	<b>23'725'833</b>	<b>107'500'000</b>	<b>131'225'833</b>	<b>1'880'000'000</b>
<i>Intérêts courus 2019 prévisionnels</i>							<b>-8'084'813</b>		<b>-8'084'813</b>	
<i>Intérêts courus 2020 prévisionnels</i>							<b>8'572'083</b>		<b>8'572'083</b>	
<b>Emprunts obligataires</b>						<b>650'000'000</b>	<b>4'540'000</b>	<b>0</b>	<b>4'540'000</b>	<b>750'000'000</b>
200M - 1.25% - 24.09.2012/2027	Public	24.09.2012	24.09.2027	200'000'000	1.2500%	<b>200'000'000</b>	2'500'000		<b>2'500'000</b>	<b>200'000'000</b>
100M - 0.04% - 10.11.2015/2024	Public	10.11.2015	11.11.2024	100'000'000	0.0400%	<b>100'000'000</b>	40'000		<b>40'000</b>	<b>100'000'000</b>
125M - 0.70% - 23.11.2017/2037	Public	23.11.2017	23.11.2037	125'000'000	0.7000%	<b>125'000'000</b>	875'000		<b>875'000</b>	<b>125'000'000</b>
100M - 0.75% - 28.11.2018/2033	Public	28.11.2018	28.11.2033	100'000'000	0.7500%	<b>100'000'000</b>	750'000		<b>750'000</b>	<b>100'000'000</b>
125M - 0.30% - 19.07.2019/2039	Public	19.07.2019	19.07.2039	125'000'000	0.3000%	<b>125'000'000</b>	375'000		<b>375'000</b>	<b>125'000'000</b>
100M - 1.00% - besoin de financement 2020	Public	xx.xx.2020	xx.xx.20xx	100'000'000	1.0000%	<b>0</b>	0		<b>0</b>	<b>100'000'000</b>
<b>Emprunts à taux fixes</b>						<b>897'500'000</b>	<b>17'735'833</b>	<b>107'500'000</b>	<b>125'235'833</b>	<b>830'000'000</b>
100M - 2.55% - 15.09.2005/2020	Banque	15.09.2005	15.09.2020	100'000'000	2.5500%	<b>100'000'000</b>	2'550'000	100'000'000	<b>102'550'000</b>	<b>0</b>
50M - 3.08% - 21.02.2007/2022	Banque	21.02.2007	21.02.2022	50'000'000	3.0800%	<b>50'000'000</b>	1'540'000		<b>1'540'000</b>	<b>50'000'000</b>
50M - 3.05% - 24.08.2009/2021	Banque	24.08.2009	24.08.2021	50'000'000	3.0500%	<b>50'000'000</b>	1'525'000		<b>1'525'000</b>	<b>50'000'000</b>
10M - 2.250% - 09.07.2010/2022	Banque	09.07.2010	08.07.2022	10'000'000	2.2500%	<b>10'000'000</b>	225'000		<b>225'000</b>	<b>10'000'000</b>
20M - 2.375% - 09.07.2010/2025	Banque	09.07.2010	09.07.2025	20'000'000	2.3750%	<b>20'000'000</b>	475'000		<b>475'000</b>	<b>20'000'000</b>
30M - 2.40% - 09.07.2010/2025	Assurance	09.07.2010	09.07.2025	30'000'000	2.4000%	<b>30'000'000</b>	720'000		<b>720'000</b>	<b>30'000'000</b>
50M - 2.21% - 15.12.2010/2022	Assurance	15.12.2010	15.12.2022	50'000'000	2.2100%	<b>50'000'000</b>	1'105'000		<b>1'105'000</b>	<b>50'000'000</b>
50M - 2.59% - 29.04.2011/2026	Assurance	29.04.2011	29.04.2026	50'000'000	2.5900%	<b>50'000'000</b>	1'295'000		<b>1'295'000</b>	<b>50'000'000</b>
30M - 2.40% - 30.06.2011/2021	Assurance	30.06.2011	30.06.2021	30'000'000	2.4000%	<b>30'000'000</b>	720'000		<b>720'000</b>	<b>30'000'000</b>
75M - 0.58% - 14.12.2018/2028	Banque	14.12.2018	14.12.2028	75'000'000	0.5800%	<b>75'000'000</b>	435'000		<b>435'000</b>	<b>75'000'000</b>
152.5M - 3.00% - 23.12.2019/2026 **	RHNe	23.12.2019	21.12.2026	152'500'000	3.0000%	<b>152'500'000</b>	4'625'833	7'500'000	<b>12'125'833</b>	<b>145'000'000</b>
280M - 0.90% - besoin de financement 2019	à déterminer	xx.xx.2019	xx.xx.20xx	280'000'000	0.9000%	<b>280'000'000</b>	2'520'000		<b>2'520'000</b>	<b>280'000'000</b>
40M - 0.90% - besoin de financement 2020	à déterminer	xx.xx.2020	xx.xx.20xx	40'000'000	0.9000%	<b>0</b>	0		<b>0</b>	<b>40'000'000</b>



Service de la dette Emprunts	Type de prêteurs	Date de départ	Date d'échéance	Montant initial	Taux	Dette prév. au 31.12.2019 *	Annuités 2020			Dette au 31.12.2020 *
							Intérêts	Amort.	Total	
<b>Emprunts à court terme couverts par des Swap de taux</b>						<b>100'000'000</b>	<b>1'962'729</b>	<b>0</b>	<b>1'962'729</b>	<b>100'000'000</b>
<b>Swap 50M - taux fixe - 2.225% - 28.04.2011/2023</b>	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	2.2250%	<b>0</b>	1'109'410		<b>1'109'410</b>	<b>0</b>
Sw ap 50M - taux Libor 3 mois - 28.04.2011/2023	Banque	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	0.7500%	<b>0</b>	375'000		<b>375'000</b>	<b>0</b>
50M - emprunts CT couverts par sw ap - 2011/2023	Divers	28.04.2011	28.04.2023	50'000'000	-0.5000%	<b>50'000'000</b>	-250'000		<b>-250'000</b>	<b>50'000'000</b>
<b>Swap 50M - taux fixe - 1.210% - 31.05.2012/2025</b>	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	1.2100%	<b>0</b>	603'319		<b>603'319</b>	<b>0</b>
Sw ap 50M - taux Libor 3 mois - 28.04.2012/2025	Banque	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	0.7500%	<b>0</b>	375'000		<b>375'000</b>	<b>0</b>
50M - emprunts CT couverts par sw ap - 2012/2025	Divers	31.05.2012	30.05.2025	50'000'000	-0.5000%	<b>50'000'000</b>	-250'000		<b>-250'000</b>	<b>50'000'000</b>
<b>Emprunts à court terme</b>						<b>200'000'000</b>	<b>-1'000'000</b>	<b>0</b>	<b>-1'000'000</b>	<b>200'000'000</b>
Besoin de financement à court terme 2019	Divers	xx.xx.2019	xx.xx.2019	200'000'000	-0.500%	<b>200'000'000</b>	-1'000'000		<b>-1'000'000</b>	<b>200'000'000</b>

\* Correspond à la dette au "sens étroit" telle que définie dans le rapport relatif à la statistique financière.

\*\* Reprise d'un emprunt d'HNE (échéance en 2026, taux 3%) par le biais d'une reconnaissance de dette au RHNe (mise en application du décret su 19.12.2019 relatif à l'assainissement du bilan d'HNe).

I	Situation générale
II	Budget et PFT du compte de résultats
III	Budget et PFT du compte des investissements
IV	Financement des tâches publiques
<b>V</b>	<b>Budget et PFT par domaine de tâches</b>
VI	Résultats analytiques globaux et projets gérés par crédit d'engagement

## 5.1 Informations générales

*Généralités* La présentation des données du budget et du plan financier par domaine de tâches selon la classification fonctionnelle repose sur la structure définie par le MCH2. Cette présentation affecte les opérations comptabilisées dans le compte de résultats aux différents domaines d'intervention de l'État. Elle diffère par conséquent de la structure organisationnelle de l'État (classification institutionnelle selon départements et services) même si on retrouve par exemple la majorité des dépenses du service de l'action sociale dans le domaine de la prévoyance sociale ou celles du service de la santé publique dans le domaine de la santé.

Le recours à cette organisation des données financières requiert une grande rigueur, d'autant qu'elle a gagné en importance ces dernières années, comme en atteste l'article 15 LFinEC qui rend obligatoire cette approche pour la présentation des données du PFT.

*Nomenclature* Les domaines fonctionnels définis par le MCH2 sont au nombre de dix et sont les mêmes pour l'ensemble des collectivités publiques :

- Administration générale
- Ordre et sécurité publique, défense
- Formation
- Culture, sport et loisirs, église
- Santé
- Prévoyance sociale
- Trafic et télécommunications
- Protection de l'environnement et aménagement du territoire
- Économie publique
- Finances et impôts

La classification fonctionnelle se décline en plusieurs niveaux. Par exemple le domaine de la formation se décompose en scolarité obligatoire, formation professionnelle (initiale et supérieure), hautes écoles, etc. Le tableau ci-après regroupe les charges et les revenus conformément au premier niveau alors que les tableaux aux pages suivantes reprennent le détail pour chaque domaine fonctionnel (deuxième niveau).

*Biais possibles dans la comparaison des données* Le budget 2020 tient compte pour la première fois d'une facturation forfaitaire de six services centraux (SALI, SBAT, SSCM, SIEN, SRHE, STAT) envers les autres services de l'administration pour les prestations qu'ils délivrent de manière transverse. Au budget 2019 et aux comptes 2018, seules les refacturations significatives et nécessaires en vertu d'une loi ou de remboursements fédéraux avaient été prises en compte. En outre les forfaits n'ont pas été intégrés aux données du PFT 2021-2023. Il en résulte un biais important dans la comparaison des données entre les différentes années.

Par ailleurs, les forfaits facturés par les services centraux sont budgétés en revenus internes (nature 49) dans le domaine fonctionnel concerné par la prestation fournie par le service central. Les charges internes correspondantes (nature 39) sont, elles, affectées dans le domaine fonctionnel de l'élément analytique recevant la charge qui peut être différent de celui dans lequel apparaissent les revenus.

La logique est la même pour la répartition de l'écart statistique sur les salaires qui, pour la première fois au budget 2020, est réparti sur l'ensemble des services de l'État (auparavant centralisé au SRHE).

Ainsi, si ces éléments n'ont aucun impact sur le résultat global de l'État, ils influencent de manière significative la vision par domaine fonctionnel.

Plus concrètement, les charges nettes 2020 des domaines fonctionnels dans lesquels les services centraux sont colloqués suivent une tendance à la baisse par rapport aux autres années, alors que les domaines fonctionnels où les services métiers sont principalement actifs peuvent présenter des pics de charges.

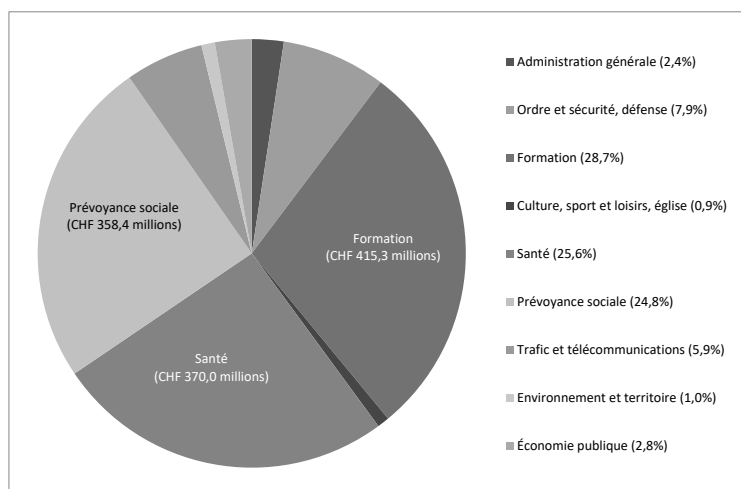
## 5.2 Charges nettes par domaine de tâches

Charges nettes selon classification fonctionnelle (CHF) <sup>1)</sup>	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
Administration générale	42'159'669	76'078'495	34'765'089	102'818'588	108'280'734	93'251'108	-41'313'405	-54.3%
Ordre et sécurité publique, défense	92'612'654	95'575'087	113'814'877	104'679'213	107'270'006	108'350'347	+18'239'790	+19.1%
Formation	403'486'199	406'247'669	415'347'362	391'357'316	395'328'294	398'006'211	+9'099'693	+2.2%
Culture, sport et loisirs, église	13'001'501	13'163'863	13'096'635	12'665'125	12'758'697	12'640'965	-67'228	-0.5%
Santé	379'218'081	379'100'978	369'978'420	368'682'946	369'302'132	366'912'612	-9'122'558	-2.4%
Prévoyance sociale	368'581'293	346'453'675	358'391'076	364'154'956	369'444'776	377'612'954	+11'937'401	+3.4%
Trafic et télécommunications	76'480'329	80'874'543	85'298'287	79'980'964	79'937'781	81'294'776	+4'423'744	+5.5%
Protection de l'env. et aménag. du territoire	9'924'734	11'107'744	14'657'999	12'395'012	12'621'619	12'831'795	+3'550'255	+32.0%
Economie publique	33'234'281	41'033'832	39'990'400	37'799'524	37'729'047	37'958'283	-1'043'432	-2.5%
Finances et impôts	-1'385'364'581	-1'431'741'309	-1'451'870'018	-1'467'750'272	-1'467'757'099	-1'465'025'787	-20'128'709	-1.4%
<b>Total</b>	<b>33'334'160</b>	<b>17'894'576</b>	<b>-6'529'873</b>	<b>6'783'371</b>	<b>24'915'986</b>	<b>23'833'264</b>	<b>-24'424'449</b>	<b>-136.5%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		-15'439'583	-24'424'449	+13'313'245	+18'132'615	-1'082'722		
Δ en % par rapport à l'année précédente		-46.3%	-136.5%	+203.9%	+267.3%	-4.3%		

<sup>1)</sup> Un signe positif correspond à une charge nette alors qu'un signe négatif correspond à un revenu net.

*Présentation des données* Les montants correspondent, pour chaque domaine de tâches, aux charges nettes du compte de résultats (charges moins revenus). Le domaine « Finances et impôts » comprend davantage de revenus (principalement des revenus fiscaux) que de charges, raison pour laquelle les montants sont négatifs (on parle de charges nettes négatives ou revenus nets).

### Répartition des charges nettes selon la classification fonctionnelle du budget 2020



Les charges nettes relatives à la formation, la santé et la prévoyance sociale représentent au budget 2020 plus de CHF 1,1 milliard ou 79,1% du total des charges nettes pour l'ensemble des domaines (abstraction faite des charges nettes négatives qui concernent le domaine Finance et impôts). Il s'agit aussi des trois domaines comprenant les charges de transfert les plus importantes.

Les autres domaines fonctionnels pèsent nettement moins lourd sur le budget de l'État.

*Administration générale* La diminution globale de CHF 41,3 millions des charges nettes affectées au domaine « Administration générale », intervenant entre le budget 2019 et le budget 2020, s'explique en grande partie par les revenus des forfaits des services centraux et par la répartition de l'écart statistique RH vers les services métiers.

Concrètement, entre le budget 2019 et le budget 2020, pour le domaine « Administration générale », la répartition de l'écart statistique RH et la facturation des forfaits des services centraux représentent les effets nets suivants -:

- péjoration de CHF 8,8 millions (répartition écart stat. salaires) ;
- amélioration de CHF 70,8 millions (forfaits des services centraux).

Abstraction faite de ces éléments, les charges nettes du domaine s'établiraient au budget 2020 à CHF 96,8 millions, soit une augmentation de CHF 20,7 millions par rapport au budget 2019. L'octroi d'une subvention aux communes de CHF 13 millions au budget 2020, au titre de la péréquation financière intercommunale, explique en grande partie cette évolution.

*Ordre et sécurité publique, défense* Ce domaine présente une augmentation globale des charges nettes de CHF 18,2 millions entre le budget 2019 et le budget 2020 dont CHF 12,5 millions concernent les forfaits et répartition de l'écart statistique RH. Abstraction faite de ces éléments, le domaine présente une progression de CHF 5,7 millions principalement due à la diminution des revenus encaissés au titre des amendes d'ordre et amendes tarifées, ainsi qu'à l'augmentation des charges d'amortissement (notamment dans le domaine de la sécurité publique, des questions juridiques et de la défense) et de personnel (PONE).

*Formation* Dans son ensemble, le domaine de la formation présente une augmentation des charges nettes de CHF 9,1 millions entre le budget 2019 et le budget 2020. Les charges internes provenant des forfaits des services centraux et alourdissent le budget 2020 dudit domaine de CHF 37,1 millions, alors que les répartitions de l'écart statistique RH l'allège de CHF 2 millions par rapport au budget précédent. Abstraction faite de ces éléments, le domaine présente donc une diminution des charges nettes de CHF 29,2 millions principalement due à la mise en œuvre du contrat-formation et à la baisse la masse salariale relative aux enseignants de formation professionnelle.

*Culture, sport et loisirs, église* Ce domaine fonctionnel présente des charges nettes relativement stables qui atteignent CHF 13,1 millions au budget 2020, soit une diminution de 0,5% par rapport au précédent budget. L'effet de la répartition de l'écart statistique RH et de la facturation des forfaits des services centraux se neutralisent pour ce domaine.

*Santé* Le domaine de la santé, qui représente 25,6% des dépenses nettes de l'État au budget 2020, présente une diminution de CHF 9,1 millions par rapport au budget 2019. Les forfaits des services centraux représentent une augmentation des charges de CHF 1,4 millions tandis que la répartition de l'écart statistique RH les diminue de CHF 0,4 million. Abstraction faite de ces éléments, la baisse des charges nettes dans ce domaine s'élèverait à CHF 10,1 millions principalement due à la diminution des subventions en faveur d'HNe.

*Prévoyance sociale* Le domaine de la prévoyance sociale présente une augmentation globale des charges nettes de CHF 11,9 millions entre le budget 2019 et le budget 2020 dont CHF 4,1 millions découlent des forfaits des services centraux et de la répartition de l'écart statistique. Corrigée de ces éléments, l'augmentation s'élève à CHF 7,8 millions, principalement dus à l'augmentation des subsides LAMal et du contentieux LAMal ainsi qu'à la hausse des subventions accordées aux institutions spécialisées dans l'accompagnement et l'hébergement de l'adulte.

*Trafic et télécommunications* Les charges nettes du domaine augmentent de CHF 4,4 millions entre le budget 2019 et le budget 2020. Les forfaits des services centraux et la répartition de l'écart statistique RH représentent une hausse de CHF 5,8 millions. Abstraction faite de ces éléments, les charges nettes sont donc en diminution de CHF 1,4 million.

- Protection de l'environnement et aménagement du territoire* Entre le budget 2019 et le budget 2020, les charges nettes progressent de CHF 3,6 millions dont CHF 1,8 million en raison des forfaits des services centraux et de la répartition de l'écart statistique RH.
- Économie publique* Le domaine de l'économie publique présente une diminution globale des charges nettes de CHF 1 million entre le budget 2019 et le budget 2020, quand bien même les forfaits des services centraux et l'écart statistique RH conduisent à une augmentation des charges nette de CHF 1,8 million. Abstraction faite de ces éléments on observe ainsi une diminution des charges nettes de CHF 2,8 millions sur ce domaine principalement due à une baisse des charges de personnel (SAGR et SEMP)
- Finances et impôts* Les revenus nets de ce domaine progressent au budget 2020 de CHF 20,1 millions par rapport au budget de l'année précédente en raison principalement de l'augmentation des revenus fédéraux (RPT, IFD) partiellement compensée par la baisse des recettes fiscales cantonales à laquelle s'ajoute les charges découlant de la cession de la H20 ainsi que l'attribution à la réserve de lissage des recettes fiscales et la hausse des charges financières (capitalisation RHNe).

- I Situation générale
- II Budget et PFT du compte de résultats
- III Budget et PFT du compte des investissements
- IV Financement des tâches publiques
- V Budget et PFT par domaine de tâches

**VI Résultats analytiques globaux  
et projets gérés par crédit  
d'engagement**

## 6.1 Résultats analytiques globaux

### 6.1.1 Informations générales

La comptabilité analytique doit permettre de piloter l'Etat par prestations et groupes de prestations, d'évaluer la relation entre les coûts et les produits par prestation, d'analyser les écarts entre le budget et les comptes. L'objectif du contrôle de gestion est de permettre de faire des choix plus précis sur les prestations offertes et d'inciter les services et offices à en améliorer leur gestion.

L'introduction de la comptabilité analytique découle de la volonté politique fixée dans la LFinEC d'avoir une gestion des prestations par enveloppe budgétaire et mandat de prestation.

Cette vision analytique des charges et des revenus se reflète dans le tome II du rapport consacré à la vue synthétique par centre de profit (ou unité administrative). Outre la présentation générale par groupes de charges et de revenus selon la nomenclature du MCH2, chaque centre de profit indique désormais en effet les tâches effectuées, structurées par groupes de prestations, ainsi que les coûts et revenus y relatifs.

Il convient de relever que la vision analytique détaillée par prestations n'est réalisée qu'à partir de cette procédure budgétaire. C'est pourquoi les comptes 2018 ainsi que le budget 2019 sont présentés ci-dessous sans ces données.

Attention, les données analytiques présentées dans le cadre du rapport sur le budget 2020 doivent encore être interprétées avec beaucoup de réserves. En effet, si la logique de détermination des répartitions analytiques des coûts de structure des services métier semble stable et adéquate, les forfaits des services centraux présentent encore de nombreuses faiblesses qu'il s'agira de corriger dans les prochains processus budgétaires.

### 6.1.2 Résultats analytiques globaux

*Distinctions* Dans la détermination du résultat analytique, nous faisons la distinction entre les charges et revenus incorporables de ceux non-incorporables. Les charges et revenus dits incorporables sont ceux qui entrent dans la détermination du coût net des prestations. A contrario, les charges et revenus dits non incorporables sont des éléments financiers qui ne sont pas inclus dans le résultat des prestations.

*Coût net des prestations* Entrent dans le calcul du coût net des prestations l'ensemble des charges directement liées à la délivrance d'une prestation. Nous y trouvons également les charges salariales et de structure issues de la répartition des coûts généraux propres à l'entité. Ces dernières regroupent ainsi les charges qui ne sont pas exclusivement liées à l'accomplissement d'une prestation mais qui contribuent de manière indirecte à la délivrance de celle-ci. Enfin le coût des prestations est influencé par les forfaits facturés par les services centraux pour les prestations transverses qu'ils fournissent.

En ce qui concerne les revenus, il s'agit des produits découlant de la vente des prestations fournies à l'externe (par exemple émoluments) comme à l'interne.

*Résultat des autres charges et revenus non incorporables* Les charges et revenus sont dits non incorporables lorsque, en raison de leur nature, ils n'entrent pas dans le calcul du résultat des prestations. Figurent pour l'essentiel dans cette catégorie les charges de transfert (par exemple les subventions aux institutions de santé et la facture sociale), les revenus fiscaux, les parts à des recettes fédérales (par exemple la RPT) ainsi que les charges et revenus du compte de résultats gérés par crédit d'engagement.



Résultat analytique détaillé (CHF)	Comptes	Budget	Budget	Écart B2020 - B2019	
	2018	2019	2020	CHF	%
Coûts des prestations	--	--	749'552'894	--	--
Produits des prestations	--	--	332'373'086	--	--
<b>Coûts nets des prestations</b>	--	--	<b>417'179'808</b>	--	--
Charges non incorporables aux prestations	--	--	1'691'226'257	--	--
Revenus non incorporables aux prestations	--	--	2'114'935'939	--	--
<b>Charges nettes non incorporables</b>	--	--	<b>-423'709'682</b>	--	--
<b>Coûts nets</b>	<b>33'334'160</b>	<b>17'894'576</b>	<b>-6'529'873</b>	<b>-24'424'449</b>	<b>-136.5%</b>

Seuls 31% des charges totales de l'État influencent le coût net des prestations. Le solde (69%), représentent des charges non incorporables dont une grande majorité concerne des charges de transfert.

Résultat analytique lié aux prestations (CHF)	Comptes	Budget	Budget	Écart B2020 - B2019	
	2018	2019	2020	CHF	%
Charges directes	--	--	145'354'839	--	--
Charges salariales et de structures	--	--	514'157'458	--	--
Charges des services centraux	--	--	90'040'598	--	--
Revenus	--	--	332'373'086	--	--
<b>Coûts nets des prestations</b>	--	--	<b>417'179'808</b>	--	--

Les coûts dévolus aux prestations représentent au budget 2020 un montant global de près de CHF 750 millions dont 69% de charges salariales et de structures, 19% de charges directes et 12% de charges issues des services centraux.

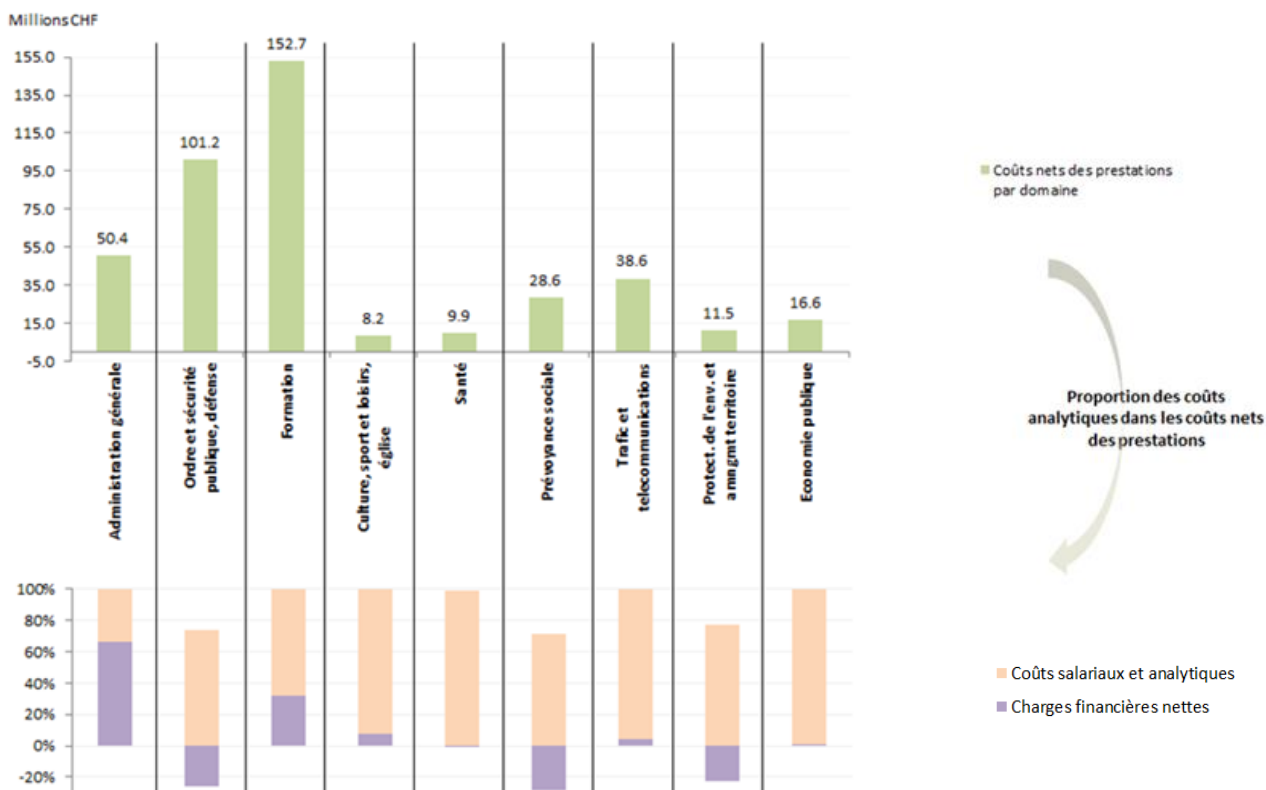
Les produits des prestations inscrits au budget 2020 pour un montant de CHF 332,4 millions couvrent globalement les coûts à hauteur de 45%.

Le détail des prestations fournies par les services de l'État est disponible dans les fiches par centre profit constituant le tome 2 du rapport sur le budget et le PFT

### 6.1.3 Répartition des prestations par domaines fonctionnels

Le graphique ci-dessous montre comment les prestations fournies par les services de l'État se répartissent en fonction du domaine fonctionnel concerné. Il montre également pour chacun d'eux la proportion des coûts analytiques dans les coûts nets des prestations.

Attention, seules les prestations définies comme telles dans le document « missions, organisation et prestations » (MOP) des services sont prises en compte dans le graphique ci-dessous. Ainsi les coûts dits « non incorporables », dont les charges nettes de transfert font parties, sont exclus. Le coût net des prestations dans le domaine de la santé par exemple, n'inclut donc pas les prestations d'intérêts général (PIG) versées aux établissements de santé ou encore la part cantonale aux coûts LAMal. Il représente le coût pour l'État de la gestion des dossiers dans le domaine de la santé.



## 6.2 Projets gérés par crédit d'engagement

Les crédits d'engagement sont des outils permettant de gérer et de suivre, sur une période pluri-annuelle, des projets pouvant impacter aussi bien le compte de résultat que le compte des investissements. Ils constituent en ce sens un outil analytique de reporting au même titre que les prestations mentionnées dans le chapitre ci-dessus.

*Notion de crédit d'engagement* Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC) au 1er janvier 2015, la notion-même de crédit d'engagement a été redéfinie. L'article 40 al. 1 LFinEC précise que les moyens accordés au travers d'un crédit d'engagement peuvent être comptabilisés dans le compte de résultats et/ou dans le compte des investissements, en fonction de la nature des dépenses et des recettes.

Au final, les données qui sont présentées dans les tableaux relatifs aux crédits d'engagement doivent avant tout être considérées comme un inventaire des projets reprenant les informations des deux états financiers que sont le compte des investissements et le compte de résultats.

Ainsi, à l'exemple du budget 2020, le total de CHF 104,3 millions indiqué dans le tableau ci-dessous se compose de CHF 96,8 millions de dépenses nettes d'investissement (dépenses CHF 140,8 millions et recettes CHF 43,9 millions – voir chapitre 3.1) et de CHF 7,5 millions de charges nettes émergeant au compte de résultats (charges CHF 11,2 millions et revenus CHF 3,7 millions).

Dépenses et charges nettes projets gérés par crédit d'engagement (CHF)	Comptes 2018	Budget 2019	Budget 2020	PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023	Écart B2020 - B2019 CHF	%
Crédits d'engagement en cours	48'415'157	60'956'332	51'187'432	50'761'026	38'539'644	17'918'800	-9'768'900	-16.0%
Crédits d'engagement à solliciter	0	27'821'000	53'118'839	52'505'701	57'135'036	44'122'886	+25'297'839	+90.9%
Futurs projets (planification stratégique inv.)	0	0	0	4'825'000	17'629'000	26'233'000	0	--
<b>Total</b>	<b>48'415'157</b>	<b>88'777'332</b>	<b>104'306'271</b>	<b>108'091'727</b>	<b>113'303'680</b>	<b>88'274'686</b>	<b>+15'528'939</b>	<b>+17.5%</b>
Δ en CHF par rapport à l'année précédente		+40'362'175	+15'528'939	+3'785'456	+5'211'953	-25'028'994		
Δ en % par rapport à l'année précédente		+83.4%	+17.5%	+3.6%	+4.8%	-22.1%		

*Présentation des informations* Conformément au tableau précédent, les différents projets gérés par le biais d'un crédit d'engagement sont présentés conformément à leur statut. Ces informations sont détaillées par département et service dans les trois tableaux détaillés figurant à la fin de ce chapitre.

Les crédits en cours concernent des projets ayant déjà fait l'objet d'une validation politique par l'autorité compétente (décret du Grand Conseil ou arrêté du Conseil d'État). Les crédits à solliciter détaillent les projets pour lesquels, au moment de la rédaction du présent rapport, une validation politique doit encore intervenir. Ces derniers mentionnent par conséquent une première dépense au cours du présent exercice (2019), voire du suivant (2020). Enfin, la planification stratégique des investissements liste sommairement les futurs projets qui seront sollicités au cours des prochaines années (premières dépenses prévues en 2021, 2022 ou 2023). Pour cette dernière, seules les dépenses et les recettes d'investissement sont à ce stade prises en considération, au contraire des deux premiers tableaux (informations gérées au travers du système informatique) qui identifient par une indication [I] ou [R] les flux émergeant respectivement au compte des investissements ou au compte de résultats.

Rappelons encore que les crédits d'engagement (montant total du projet) qui ont été ouverts dès le 1er janvier 2015 sont indiqués au brut (sans déduction des éventuelles recettes – art. 40 al. 2 LFinEC). Il en découle, dans le tableau des crédits en cours, un mélange avec les crédits antérieurs à 2015 qui ont été sollicités au net (y compris déduction des éventuelles recettes), conformément à l'ancienne législation. La colonne « Date ACE / Décret » permettra au lecteur de connaître sous quel régime le crédit a été ouvert (LFinEC ou ancienne loi sur les finances) et, par conséquent, si les recettes sont prises en compte ou non dans le montant du crédit d'engagement.

À noter que le tome 2 du rapport du budget 2020 mentionne aussi ces crédits d'engagement en cours et à solliciter en regard de chaque centre de profit pour les projets ayant des incidences financières sur les budgets 2019 et/ou 2020 (dépenses, recettes et dépenses nettes). Des commentaires rédigés par les départements et services apportent par ailleurs des explications complémentaires sur la nature de ces différents projets.

*Crédits d'engagement en cours* Les dépenses nettes prévues au budget 2020 pour les crédits d'engagement en cours s'élèvent à CHF 51,2 millions (dont CHF 45,2 millions d'investissements nets) et regroupent principalement les domaines et projets suivants :

- Programme d'impulsion (CHF 14,3 millions) ;
- Routes, ouvrages d'art et cours d'eau (SPCH / CHF 14 millions) ;
- Informatique (SIEN / CHF 11 millions) ;
- Bâtiments (SBAT / CHF 7,1 millions) ;
- Prêts de politique régionale (CHF 3,4 millions) ;
- Subventions agriculture (CHF 1,7 million) ;
- Crédit de construction Halte Fiaz (CHF 1,5 million) ;
- Divers équipements police neuchâteloise (CHF 1 million).

*Programme d'impulsion* Le programme d'impulsion et de transformations a été adopté par votre Autorité lors de la session de juin 2019. Il accompagne les nombreuses réformes en cours qui visent à accroître l'attractivité et la santé financière du canton de Neuchâtel. Il n'est pas conçu comme un programme de relance économique, mais comme un programme de stimulation et d'accélération. Rappelons qu'il s'articule en deux volets. Le premier volet vise à stimuler l'investissement, principalement de tiers de façon à maximiser l'impact des

montants engagés par le canton en recherchant un effet multiplicateur. Le deuxième volet est davantage consacré aux ressources nécessaires pour mener et réussir les réformes en cours dans plusieurs départements (y compris programme global de réformes de l'État). Concrètement, les nombreux projets englobés dans le programme d'impulsion font l'objet de plusieurs crédits d'engagement (huit au total) qui sont présentés de manière consolidée à la Chancellerie, mais dont les dépenses sont décentralisées dans plusieurs services (SCSP, SBAT, SCTR, SPCH, NECO, etc.). Sur les CHF 14,3 millions prévus au budget 2020, CHF 8,3 millions concernent le compte des investissements et CHF 6 millions sont financés par le biais du compte de résultats. A noter que les dépenses du compte de résultats sont compensées par des prélèvements identiques à une réserve dédiée (incidence neutre).

*Routes, ouvrages d'art et cours d'eau* Comme c'est fréquemment le cas, le domaine des routes et ouvrages d'art présente les dépenses nettes les plus importantes pour l'État. Ces dernières concernent les projets gérés par le service des ponts et chaussées (SPCH) et sont souvent regroupées dans des crédits-cadres relatifs à plusieurs tronçons. Elles font parfois l'objet de participations fédérales (routes principales suisses ou conventions-programmes RPT). Les travaux de génie civil en lien avec l'aménagement de cours d'eau émarginent également au SPCH et entrent dans cette catégorie. Sur le montant de CHF 14,0 millions porté au budget 2020, CHF 4,7 millions sont prévus au titre du crédit d'engagement pour l'entretien constructif 2018-21. Parmi les autres projets importants, signalons encore CHF 1,9 million en regard de la 12<sup>ème</sup> étape de correction et d'aménagement des routes cantonales, CHF 2,8 millions pour des assainissements en lien avec le bruit routier (RPS + RC), CHF 1,7 million pour la reconstruction de la RC 1310 (La Sagne-Les Ponts-de-Martel) ainsi que CHF 1,5 million pour la 1<sup>ère</sup> étape de réalisation des itinéraires cyclables (mobilité douce).

*Informatique* Le renouvellement et développement des infrastructures et systèmes informatiques, avec CHF 11 millions, représente une part importante du total des dépenses qui sont portées au budget 2020 (SIEN). Ces dépenses découlent essentiellement des deux crédits-cadre acceptés le 23 février 2016 pour le développement des systèmes d'information (dépenses 2020 de CHF 4 millions) et pour le renouvellement des infrastructures informatiques (dépenses nettes 2020 de CHF 6,8 millions). A noter qu'un troisième crédit d'engagement accepté en février 2016 et qui concerne aussi l'informatique (sécurisation de l'outil de production) apparaît au SBAT compte tenu qu'il s'agit essentiellement de financer des travaux de construction et d'aménagement en lien avec les salles-machines du bâtiment Jardinière 157 à La Chaux-de-Fonds.

*Bâtiments* Domaine significatif en termes de dépenses annuelles, la construction et l'assainissement des bâtiments regroupe plusieurs projets qui sont menés à bien pour le compte de l'ensemble des départements par le service des bâtiments (SBAT). La 3<sup>ème</sup> étape d'assainissement des façades pour UniMail (Faculté des sciences) présente des dépenses de CHF 2,5 millions au budget 2020 et devrait se poursuivre jusqu'en 2022. Le projet d'extension du CIFOM en lien avec l'école Pierre-Coullery prévoit un montant de CHF 1,4 million pour, selon toute vraisemblance, finaliser ces travaux en 2020. Signalons encore que la reconstruction des infrastructures de Montmollin (centre forestier et collecteur de cadavres d'animaux), suite à l'incendie de 2017, est prévue à hauteur de CHF 1,6 million au budget 2020. A noter encore que les importants travaux d'assainissement au CPLN (crédit d'engagement de CHF 34,8 millions adopté en 2014) arrivent à leur terme en 2020.

*Prêts de politique régionale* Les dépenses nettes de CHF 3,4 millions inscrites au service de l'économie (NECO) pour des prêts de politique régionale (trois crédits-cadres en cours dont le dernier pour la période 2016-2019 – prolongé sur l'année 2020) concernent le soutien à plusieurs projets ayant pour objectif de dynamiser le développement économique régional. Il faut préciser que ces prêts sont remboursables (les crédits pour les anciennes périodes 2008-11 et 2012-15 occasionnent des revenus) et donnent lieu à un soutien identique de la part de la Confédération.

*Subventions agriculture* Les dépenses de CHF 1,7 millions au titre du domaine de l'agriculture (hors considérations des remboursements liés aux prêts d'exploitations paysannes) concernent divers travaux d'améliorations foncières et

constructions rurales regroupés dans plusieurs crédits-cadres accordés au service de l'agriculture (SAGR). Il s'agit ici de subventions qui permettent à l'État de soutenir des investissements de tiers en matière agricole.

*Transports* La réalisation de la nouvelle halte ferroviaire de la Fiaz à l'ouest de La Chaux-de-Fonds (rénovation complète) se poursuit en 2020 avec une dépense nette estimée à CHF 1,5 million. Celle-ci desservira le pôle de développement communal ainsi que des sites d'intérêt communal et cantonal. La fin des travaux est prévue pour 2021.

*Prêts* Les prêts accordés par l'État figurent également dans le tableau des crédits en cours, que ceux-ci aient fait l'objet ou non d'une demande de crédit d'engagement en bonne et due forme. La gestion technique des prêts qui ne sont pas portés par un crédit d'engagement (cf. SFIN, SFFN, SAGR, SASO) se fait dorénavant via le compte des investissements et plus par le biais d'écritures de bilan. Ainsi, le remboursement des prêts accordés occasionne des recettes (dépenses nettes négatives) dorénavant portées au budget et améliore au final le résultat du compte des investissements. Ces éléments n'avaient pas été pris en considération dans le budget 2019.

*Crédits d'engagement à solliciter en 2019-20* Comme expliqué ci-dessus, le tableau des crédits d'engagement à solliciter indique les nouveaux projets ayant une première dépense prévue au budget 2019 ou au budget 2020. Ces crédits figurent dans cette catégorie car ils n'ont pas encore fait l'objet d'une validation politique de la part de l'autorité compétente au moment de la rédaction du présent rapport (en réalité les projets sont techniquement lancés dans le système de gestion lorsque l'éventuel délai référendaire est échu). L'ouverture de plusieurs crédits d'engagement va donc vraisemblablement encore intervenir d'ici la fin de l'année, ce qui peut expliquer certains biais temporels au niveau des statuts qui sont indiqués dans les tableaux du présent rapport. Il est également possible qu'un projet initialement prévu ait finalement été reporté à l'année suivante, voire ait été abandonné s'il n'est plus d'actualité.

Les dépenses nettes prévues au budget 2020 pour les crédits d'engagement à solliciter s'élèvent à CHF 53,1 millions (dont CHF 51,6 millions d'investissements nets) et sont principalement les suivantes :

- Participations sociétés électriques (CHF 12 millions) ;
- Bâtiments (SBAT / CHF 11,2 millions) ;
- Routes, ouvrages d'art et cours d'eau (SPCH / CHF 10,2 millions) ;
- ORLA – Regroupement Administration (CHF 2,5 millions) ;
- Subventions agriculture (CHF 2,6 millions) ;
- Éducation numérique (CHF 2,2 millions) ;
- Achat de véhicules (CHF 1,9 million) ;
- Informatique (SIEN / CHF 1,5 million) ;
- Infrastructures EMS (CHF 1 million).

*Participations sociétés électriques* Le nouveau crédit d'engagement qui prévoit des prises de participation au sein de certaines sociétés électriques représente la dépense la plus importante portée au budget 2020 (CHF 12 millions). Cette dépense avait déjà été prévue par le biais du budget 2018 et du budget 2019 mais a finalement encore une fois été reportée à 2020. Rappelons, au vu des rendements intéressants qui pourraient être perçus, que ces dépenses entrent dans la définition de l'article 30 al. 4 let. a LFinEC et ne sont pas prises en compte dans le mécanisme du frein à l'endettement (objectif minimum en matière d'investissements et calcul du degré d'autofinancement).

*Bâtiments* Les nouveaux projets à solliciter par le SBAT vont générer quelques CHF 11,2 millions de dépenses en 2020. Ce montant regroupe divers travaux d'assainissements et d'interventions sur les façades, conduites ou toitures des bâtiments de l'État, mais aussi des études de faisabilité ainsi que CHF 1,9 million pour des prêts et l'acquisition de parts sociales en matière de politique du logement (construction et rénovation de logements d'utilité publiques). Bon nombre de projets ont été reportés de 2019 à 2020. Parmi les dépenses les plus importantes, citons l'assainissement de la toiture et l'installation solaire au bâtiment universitaire Breguet 2 à Neuchâtel (CHF 2,1 millions), un crédit pour la valorisation des anciennes prisons à Neuchâtel (CHF 1 million), le pavillon des Acacias à Perreux (CHF 700'000), le bâtiment du CNIP sur le site Dubied (CHF 550'000), l'infirmerie de la prison de la Promenade à La Chaux-de-Fonds (CHF 750'000), la

caserne SISPOL à La Chaux-de-Fonds (CHF 500'000), le regroupement du lycée Jean-Piaget sur deux bâtiments (CHF 500'000) ou encore un crédit d'étude pour un nouveau centre cantonal des archives (CHF 600'000).

<i>Routes, ouvrages d'art et cours d'eau</i>	Les dépenses nettes du domaine routier et ouvrages d'art concernent essentiellement le crédit d'engagement pour le rattrapage d'entretien des routes cantonales déclassées dans le cadre de l'adoption du rapport à l'appui d'une nouvelle loi sur les routes et voies publiques (LRVP). Un montant de CHF 6 millions sera ainsi versé aux communes en 2020, parallèlement à l'affectation du solde de la fortune du fonds des routes communales pour la remise en état de ces tronçons. Par ailleurs, compte tenu des participations fédérales, des dépenses nettes de CHF 1,6 million, sont prévues au titre la nouvelle liaison H18-H20. Un montant de CHF 1,2 million est aussi pris en compte dans le cadre de l'assainissement routier H10.
<i>Regroupement de l'administration</i>	Le projet dénommé « ORLA » concerne le regroupement et l'optimisation de l'administration cantonale. Celui-ci a pour objectifs de regrouper les entités administratives de l'État au sein de pôles thématiques, d'optimiser la consommation de surfaces en offrant davantage de souplesse et d'économicité et d'améliorer l'accueil du public ainsi que l'environnement et les conditions de travail. Bien que cet important crédit d'engagement (plus de CHF 29 millions) ait été adopté lors de la session de juin 2019, il n'est techniquement pas encore lancé dans le système au moment de la rédaction du présent rapport (délai référendaire). Les dépenses, estimées à hauteur de CHF 2,5 millions pour l'année 2020 concernent plusieurs services de l'État (SBAT, SIEN, SRHE) mais elles sont présentées de manière consolidée à l'office d'organisation (OORG).
<i>Subventions agriculture</i>	Deux nouveaux crédits d'engagement pour les subventions versées en matière d'améliorations foncières et constructions rurales sont prévus au SAGR. Les dépenses nettes à charge de l'exercice 2020 devraient s'élever à CHF 2,6 millions.
<i>Éducation numérique</i>	Un nouveau crédit d'engagement pour l'introduction d'une éducation numérique dans les écoles est prévu au budget 2020 (crédit techniquement réparti entre deux centres de profit du DEF). L'estimation des premières dépenses est de CHF 0,6 million au service de l'enseignement obligatoire (SEEO) et de CHF 1,6 million au service de formation postobligatoire et orientation (SFPO). Le programme d'éducation numérique s'articule autour de trois axes principaux qui sont l'éducation aux médias, l'usage numérique et la science de l'informatique.
<i>Acquisition de véhicules</i>	Le nouveau crédit d'engagement pour l'acquisition et le renouvellement des véhicules de l'État couvrira la période 2020-23 (dépense de CHF 1,9 million au budget 2020). Il fait suite au premier crédit d'engagement adopté en 2017 pour la période 2018-19 (cf. crédits en cours). Rappelons que ces crédits-cadres découlent de la mise en œuvre de la nouvelle limite d'activation des biens au bilan (CHF 10'000 par objet selon l'article 43 RLFinEC). Ces dépenses étaient auparavant comptabilisées dans le compte de résultats du service de la sécurité civile et militaire (SSCM) qui voit son résultat amélioré d'autant.
<i>Informatique</i>	En matière informatique, plusieurs projets sont prévus en 2020 : mise à niveau des bases de données Oracle (CHF 420'000), remplacement GNSP (CHF 200'000), projet NEMO (CHF 150'000), etc. Des informations complémentaires sur ces projets sont également communiquées par le biais du tome 2 du rapport du budget (fiche SIEN).
<i>Santé publique</i>	En matière de santé publique, des dépenses de CHF 1 million sont prévues en 2020 pour la participation étatique à la mise à niveau du parc immobilier des EMS du canton afin de garantir de bonnes conditions de logement pour les personnes âgées.
<i>Futurs projets d'investissement en 2021-23</i>	Le dernier tableau reprend la planification stratégique des investissements préparée par les différents départements. Cette liste, communiquée à titre d'information, regroupe les principaux projets et besoins à l'horizon 2021-23. Ces éléments étant actuellement gérés hors du système de saisie budgétaire, les dépenses et recettes découlant de ces futurs projets ne sont, à ce stade, pas prises en considération dans le compte des investissements pour les années du PFT (cf. chapitre 3.1).

Les dépenses nettes prévues au titre de la planification stratégique des investissements s'élèvent à CHF 4,8 millions en 2021, CHF 17,6 millions en 2022 et CHF 26,2 millions en 2023. Les crédits d'engagement pour la réalisation d'infrastructures (bâtiments) dédiées aux archives, à l'Université (création d'un campus - Unihub) et à la cité des métiers font partie des principaux projets annoncés, tout comme les nouveaux crédits pour l'entretien constructif des routes (période 2022-25) et la concrétisation du concept de ligne directe entre La Chaux-de-Fonds et Neuchâtel. Une brève description de ces futurs projets est disponible dans le tableau détaillé. Cette planification stratégique n'est de loin pas arrêtée et devra faire l'objet d'arbitrages politiques au gré des futurs processus budgétaires.

Crédits d'engagement  
en cours

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits en cours (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'enga- gement <sup>1)</sup>	Nature dép. <sup>2)</sup>	Situation au 31.12.2018	Budget 2019			Budget 2020			PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023
					Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses nettes	
<b>Total</b>					<b>88'416'547</b>	<b>28'547'415</b>	<b>59'869'132</b>	<b>89'010'183</b>	<b>37'822'751</b>	<b>51'187'432</b>	<b>49'961'026</b>	<b>37'739'644</b>	<b>17'518'800</b>
<b>Autorités exécutives (AUEx)</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14'677'850</b>	<b>375'000</b>	<b>14'302'850</b>	<b>11'708'000</b>	<b>11'603'000</b>	<b>7'887'886</b>
<b>Chancellerie (CHAN)</b>													
<b>Crédits programme d'impulsion :</b>		<b>70'800'000</b>		<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>14'677'850</b>	<b>375'000</b>	<b>14'302'850</b>	<b>11'708'000</b>	<b>11'603'000</b>	<b>7'887'886</b>
PI-Accélération Projet agglo (PA3)	25.06.2019	7'000'000	[ I ]	0	0	0	0	200'000	0	200'000	800'000	1'100'000	1'100'000
PI-accord position. Strat. (APS)	25.06.2019	15'000'000	[ I ]	0	0	0	0	2'500'000	0	2'500'000	840'000	2'120'000	1'040'000
			[ R ]	0	0	0	0	1'433'650	0	1'433'650	998'000	898'000	898'000
PI-Développement économique (prêts PME)	25.06.2019	18'000'000	[ I ]	0	0	0	0	2'000'000	0	2'000'000	2'600'000	3'000'000	1'200'000
PI-études invest. futurs	25.06.2019	5'800'000	[ I ]	0	0	0	0	1'350'000	0	1'350'000	1'500'000	700'000	650'000
			[ R ]	0	0	0	0	298'500	225'000	73'500	-225'000	-225'000	-150'000
PI-mobilité durable SENE	25.06.2019	4'000'000	[ I ]	0	0	0	0	800'000	0	800'000	800'000	800'000	800'000
PI-mise en conformité arrêts bus (Lhand)	25.06.2019	7'000'000	[ I ]	0	0	0	0	1'000'000	0	1'000'000	1'500'000	2'000'000	2'000'000
			[ R ]	0	0	0	0	216'000	150'000	66'000	-150'000	-150'000	-150'000
PI-Réformes	25.06.2019	10'000'000	[ R ]	0	0	0	0	3'779'700	0	3'779'700	2'045'000	960'000	499'886
PI-soutien innovation (Microcity)	25.06.2019	4'000'000	[ I ]	0	0	0	0	500'000	0	500'000	600'000	200'000	0
			[ R ]	0	0	0	0	600'000	0	600'000	400'000	200'000	0
<b>Département des finances et de la santé (DFS)</b>					<b>29'715'382</b>	<b>2'361'000</b>	<b>27'354'382</b>	<b>21'045'033</b>	<b>4'137'970</b>	<b>16'907'063</b>	<b>10'447'257</b>	<b>8'675'587</b>	<b>1'007'257</b>
<b>Office de l'organisation (OORG)</b>					<b>3'342'000</b>	<b>1'671'000</b>	<b>1'671'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Modernisation et réforme Etat	23.02.2010	16'000'000	[ I ]	14'633'675	1'671'000	0	1'671'000	0	0	0	0	0	0
Programme des réformes de l'Etat <sup>3)</sup>	--	--	[ R ]	-6'076	1'671'000	1'671'000	0	0	0	0	0	0	0
<b>Service financier (SFIN)</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>909'170</b>	<b>-909'170</b>	<b>-489'743</b>	<b>-444'743</b>	<b>-402'743</b>
Collectivités et fondations PA <sup>4)</sup>	--	--	[ I ]	-322'543	0	0	0	322'543	-322'543	-322'543	-322'543	-322'543	-322'543
Fds d'aide aux com. en sit. difficiles <sup>4)</sup>	--	--	[ I ]	-171'750	0	0	0	116'100	-116'100	-106'000	-61'000	-30'000	-30'000
Prêts office du logement <sup>4)</sup>	--	--	[ I ]	-318'640	0	0	0	378'327	-378'327	-27'200	-27'200	-27'200	-27'200
Régions de montagne <sup>4)</sup>	--	--	[ I ]	-122'820	0	0	0	92'200	-92'200	-34'000	-34'000	-34'000	-23'000
<b>Service de la santé publique (SCSP)</b>					<b>3'200'000</b>	<b>360'000</b>	<b>2'840'000</b>	<b>1'300'000</b>	<b>1'570'000</b>	<b>-270'000</b>	<b>-360'000</b>	<b>-360'000</b>	<b>0</b>
Mise en œuvre de la loi RHNe	06.07.2018	2'200'000	[ I ]	0	2'200'000	0	2'200'000	1'300'000	0	1'300'000	0	0	0
			[ R ]	0	0	0	0	0	360'000	-360'000	-360'000	-360'000	0



Projets gérés par crédits d'engagement Crédits en cours (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'enga- gement <sup>1)</sup>	Nature dép. <sup>2)</sup>	Budget 2019				Budget 2020			PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023
				Situation au 31.12.2018							Dépenses nettes		
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes			
Constitution et certification e-health	26.09.2017	3'000'000	[ I ] [ R ]	239'807 0	1'000'000 0	0 360'000	1'000'000 -360'000	0 0	850'000 360'000	-850'000 -360'000	0 0	0 0	0 0
<b>Service des bâtiments (SBAT)</b>					<b>7'078'382</b>	<b>30'000</b>	<b>7'048'382</b>	<b>8'436'033</b>	<b>1'358'800</b>	<b>7'077'233</b>	<b>4'698'000</b>	<b>4'020'330</b>	<b>360'000</b>
Créd.d'étude ctr.Montmolin g.fores.2020	31.10.2018	2'550'000	[ I ] [ R ]	40'000 0	300'000 0	0 0	300'000 0	1'250'000 64'950	800'000 65'000	450'000 -50	228'000 -65'000	0 0	0 0
Ctre.collect.cadav.animau.Montmo.CrE+BAT	31.10.2018	1'550'000	[ I ] [ R ]	0 0	200'000 0	0 0	200'000 0	1'200'000 64'950	0 65'000	1'200'000 -50	800'000 -65'000	0 0	0 0
Centre entr. rout. mixte RC/RN Montagnes	04.07.2018	130'000	[ I ] [ R ]	0 0	60'000 0	30'000 0	30'000 0	130'000 75'000	35'000 75'000	95'000 0	700'000 -100'000	700'000 -100'000	500'000 -100'000
Extension du CIFOM-EPCY	21.02.2017	3'940'000	[ I ] [ R ]	203'880 0	1'902'000 0	0 0	1'902'000 0	1'438'000 10'800	0 10'800	1'438'000 0	0 0	0 0	0 -40'000
Unimail-assainissement façades-3e étape	25.05.2016	4'500'000	[ I ]	29'670	800'000	0	800'000	2'500'000	0	2'500'000	1'300'000	1'170'330	0
Sécurisation de l'outil de prod. info.	23.02.2016	15'500'000	[ I ] [ R ]	9'650'228 0	200'000 0	0 0	200'000 0	500'000 139'950	0 140'000	500'000 -50	2'000'000 -100'000	2'300'000 -50'000	0 0
SBAT - Chaudières	01.09.2015	1'510'000	[ I ]	0	280'000	0	280'000	420'000	0	420'000	0	0	0
CPLN NE / assaini. énergétique	29.04.2014	34'800'000	[ I ] [ R ]	24'305'594 6'893'974	3'056'382 0	0 0	3'056'382 0	300'000 49'950	0 50'000	300'000 -50	0 0	0 0	0 0
Lycée DDR assain. façades étude	25.08.2010	400'000	[ I ] [ R ]	25'617 0	280'000 0	0 0	280'000 0	174'383 118'050	0 118'000	174'383 50	0 0	0 0	0 0
<b>Service informatique entité neuch. (SIEN)</b>					<b>16'095'000</b>	<b>300'000</b>	<b>15'795'000</b>	<b>11'309'000</b>	<b>300'000</b>	<b>11'009'000</b>	<b>6'599'000</b>	<b>5'460'000</b>	<b>1'050'000</b>
Licences SAP HANA-BW	29.03.2019	53'000	[ I ]	0	0	0	0	0	0	0	750'000	750'000	750'000
Reprise des actifs du CEG (fusion)	04.12.2018	7'515'000	[ I ]	7'515'000	8'000'000	0	8'000'000	0	0	0	0	0	0
CLOEE2 - Gestion des rempl. PO (DEF)	06.07.2018	200'000	[ I ]	0	100'000	0	100'000	100'000	0	100'000	0	0	0
Outil gest. redéf. prest. as. DEAS	06.07.2018	100'000	[ I ]	0	100'000	0	100'000	0	0	0	0	0	0
HIP Infosearch	06.07.2018	85'000	[ I ]	0	85'000	0	85'000	0	0	0	0	0	0
Dével. 2016-2020 des syst. d'information	23.02.2016	9'600'000	[ I ] [ R ]	1'832'106 0	2'629'000 0	0 300'000	2'629'000 -300'000	4'036'000 0	0 300'000	4'036'000 -300'000	1'358'000 0	400'000 0	300'000 0
Renouvellement des infrastructures info	23.02.2016	26'790'000	[ I ]	6'764'005	4'381'000	0	4'381'000	6'843'000	0	6'843'000	4'491'000	4'310'000	0
SIEN - Dévelop. info.cantonale 2004-2009	02.06.2004	9'700'000	[ I ]	8'329'645	800'000	0	800'000	330'000	0	330'000	0	0	0
<b>Département de la justice, sécurité et culture (DJSC)</b>					<b>5'249'000</b>	<b>0</b>	<b>5'249'000</b>	<b>1'685'000</b>	<b>0</b>	<b>1'685'000</b>	<b>545'000</b>	<b>490'000</b>	<b>490'000</b>
<b>Police neuchâteloise (PONE)</b>					<b>1'695'000</b>	<b>0</b>	<b>1'695'000</b>	<b>1'005'000</b>	<b>0</b>	<b>1'005'000</b>	<b>65'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Amén. récept. des séquestres + détenus	25.06.2019	70'000	[ I ]	0	70'000	0	70'000	0	0	0	0	0	0
Appareils radars - série 2	22.05.2019	340'000	[ I ]	0	170'000	0	170'000	170'000	0	170'000	0	0	0
Système d'extinction BAP	25.03.2019	100'000	[ I ]	0	100'000	0	100'000	0	0	0	0	0	0
Appel Urgence, eCall	05.11.2018	200'000	[ I ]	95'795	100'000	0	100'000	0	0	0	0	0	0
Modernisation système d'information Info	10.09.2018	200'000	[ I ]	41'972	100'000	0	100'000	0	0	0	0	0	0
Mise à jour des moyens techniques PONE	17.08.2018	230'000	[ I ]	32'765	65'000	0	65'000	65'000	0	65'000	65'000	0	0
Blackout Polycom et BAP	11.08.2017	282'000	[ I ]	119'588	50'000	0	50'000	50'000	0	50'000	0	0	0
Évolution du système Polycom	15.12.2016	2'080'000	[ I ]	567'023	1'000'000	0	1'000'000	700'000	0	700'000	0	0	0
Matériel domotique	21.09.2016	230'000	[ I ]	161'797	40'000	0	40'000	20'000	0	20'000	0	0	0
<b>Service sécurité civile et militaire (SSCM)</b>					<b>3'054'000</b>	<b>0</b>	<b>3'054'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Achat de véhicules	07.11.2017	5'984'000	[ I ]	2'928'910	3'054'000	0	3'054'000	0	0	0	0	0	0
<b>Service de la culture (SCNE)</b>					<b>500'000</b>	<b>0</b>	<b>500'000</b>	<b>680'000</b>	<b>0</b>	<b>680'000</b>	<b>480'000</b>	<b>490'000</b>	<b>490'000</b>
Rest. Collégiale de Neuchâtel 2ème étape	26.05.2015	2'095'000	[ I ]	300'000	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000	300'000	300'000	300'000
Création moyens nécessaires LArch	22.02.2011	1'450'000	[ I ]	406'867	200'000	0	200'000	380'000	0	380'000	180'000	190'000	190'000

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits en cours (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'enga- gement <sup>1)</sup>	Nature dép. <sup>2)</sup>	Situation au 31.12.2018	Budget 2019			Budget 2020			PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses nettes		
<b>Département de l'éducation et de la famille (DEF)</b>					<b>1'180'215</b>	<b>0</b>	<b>1'180'215</b>	<b>433'000</b>	<b>0</b>	<b>433'000</b>	<b>320'000</b>	<b>215'000</b>	<b>0</b>
<b>Secrétariat général (SDEF)</b>					<b>406'215</b>	<b>0</b>	<b>406'215</b>	<b>288'000</b>	<b>0</b>	<b>288'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Salle de gymnastique (Corcelles - C.)	12.12.2018	833'461	[ I ]	279'461	290'000	0	290'000	288'000	0	288'000	0	0	0
Collège Geneveys-s-c.	05.07.2016	390'700	[ I ]	232'000	116'215	0	116'215	0	0	0	0	0	0
<b>Conservatoire de musique (CMNE)</b>					<b>137'000</b>	<b>0</b>	<b>137'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Cons.,renouv. du parc pianist. 2016-2019	21.03.2016	548'000	[ I ]	409'233	137'000	0	137'000	0	0	0	0	0	0
<b>CPLN</b>					<b>342'000</b>	<b>0</b>	<b>342'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Renouv. contrôleur wifi/switchs bâtiment	08.07.2019	102'000	[ I ]	0	102'000	0	102'000	0	0	0	0	0	0
Serveurs et syst. sauvegarde(Datacenter)	08.07.2019	190'000	[ I ]	0	190'000	0	190'000	0	0	0	0	0	0
Enveloppe équipement salles polyvalentes	06.07.2018	100'000	[ I ]	49'995	50'000	0	50'000	0	0	0	0	0	0
<b>CIFOM</b>					<b>295'000</b>	<b>0</b>	<b>295'000</b>	<b>145'000</b>	<b>0</b>	<b>145'000</b>	<b>320'000</b>	<b>215'000</b>	<b>0</b>
EAA - Enveloppe équipements	13.03.2019	150'000	[ I ]	0	60'000	0	60'000	30'000	0	30'000	30'000	30'000	0
PTN - Enveloppe équipements	13.03.2019	524'000	[ I ]	0	200'000	0	200'000	100'000	0	100'000	200'000	0	0
SIS2 Montagnes - Enveloppe équipements	13.03.2019	325'000	[ I ]	0	35'000	0	35'000	15'000	0	15'000	90'000	185'000	0
<b>Département dev. territorial et de l'environnement (DDTE)</b>					<b>45'721'950</b>	<b>22'677'300</b>	<b>23'044'650</b>	<b>42'755'440</b>	<b>28'042'690</b>	<b>14'712'750</b>	<b>21'447'700</b>	<b>15'087'300</b>	<b>7'947'500</b>
<b>Service des transports (SCTR)</b>					<b>6'016'200</b>	<b>1'759'100</b>	<b>4'257'100</b>	<b>1'946'000</b>	<b>1'186'900</b>	<b>759'100</b>	<b>4'216'500</b>	<b>-681'500</b>	<b>-681'500</b>
Adaptation Lhand matériel roulant	03.04.2019	1'666'700	[ I ]	0	1'666'800	0	1'666'800	0	0	0	0	0	0
Crédit construction Halte Fiaz	02.10.2018	8'548'000	[ I ]	0	2'849'400	878'800	1'970'600	1'946'000	446'000	1'500'000	4'912'000	0	0
Augment.capital pour fusion TRN et TN	26.06.2012	3'000'000	[ I ]	1'500'000	1'500'000	0	1'500'000	0	0	0	0	0	0
Prêts transports	--	--	[ I ]	-890'799	0	880'300	-880'300	0	740'900	-740'900	-695'500	-681'500	-681'500
<b>Service des ponts et chaussées (SPCH)</b>					<b>25'924'250</b>	<b>10'250'700</b>	<b>15'673'550</b>	<b>20'990'750</b>	<b>6'941'100</b>	<b>14'049'650</b>	<b>18'306'200</b>	<b>16'813'800</b>	<b>9'674'000</b>
Assainiss. bruit routier RC 2019-2022	07.05.2019	7'432'000	[ I ]	0	1'608'000	235'000	1'373'000	1'908'000	283'000	1'625'000	1'625'000	1709'000	0
			[ R ]	0	0	0	0	162'000	0	162'000	0	0	0
Assainiss. bruit routier RPS 2019-2022	07.05.2019	8'288'000	[ I ]	0	2'072'000	1'200'000	872'000	2'072'000	1'200'000	872'000	872'000	872'000	0
			[ R ]	0	0	0	0	108'000	0	108'000	0	0	0
Assainis. et sécurisation, tunnel Clusette	06.03.2019	39'100'000	[ I ]	0	899'900	510'000	389'900	800'000	450'000	350'000	1'635'000	2'860'000	2'940'000
			[ R ]	0	0	0	0	75'000	0	75'000	0	0	0
Reconstr. RC1310 Ponts-Martel - Sagne	06.03.2019	17'600'000	[ I ]	0	152'850	0	152'850	1'670'000	0	1'670'000	2'600'000	3'590'000	3'020'000
			[ R ]	0	0	0	0	74'250	0	74'250	0	0	0
Remplacement du Grand Pont Chx-Fds	06.03.2019	17'100'000	[ I ]	0	305'000	180'000	125'000	310'000	180'000	130'000	425'000	2'060'000	1'920'000
			[ R ]	0	0	0	0	15'000	0	15'000	0	0	0
Equip. déneig. transp. privés 2018-24	19.09.2018	350'000	[ I ]	27'257	50'000	0	50'000	50'000	0	50'000	50'000	50'000	50'000
Dévelop. plateforme données routières	02.07.2018	95'000	[ I ]	36'461	35'000	0	35'000	0	0	0	0	0	0
Entretien constructif 2018-2021	30.05.2018	21'740'000	[ I ]	4'450'449	6'310'000	745'000	5'565'000	5'060'000	987'000	4'073'000	5'060'000	0	0
			[ R ]	0	0	0	0	615'000	0	615'000	0	0	0
Assainissements EM 2018 - 2019	02.05.2018	600'000	[ I ]	189'425	300'000	0	300'000	0	0	0	0	0	0
Corrections routières 2018 - 2019	02.05.2018	600'000	[ I ]	0	300'000	0	300'000	0	0	0	0	0	0
Travaux sur ouvrages d'art 2018 - 2019	02.05.2018	600'000	[ I ]	364'961	300'000	0	300'000	0	0	0	0	0	0
Séc. et ét. Grand Pont La Chx-de-Fds	07.02.2018	450'000	[ I ]	108'136	22'000	13'200	8'800	22'000	13'200	8'800	9'200	8'800	0
MD - 1ère étape réails. itinér. cyclable	26.09.2017	5'000'000	[ I ]	588'499	1'000'000	0	1'000'000	1'500'000	0	1'500'000	1'000'000	1'000'000	0
H10 Evitement de Peseux, études	13.09.2017	450'000	[ I ]	0	112'500	67'500	45'000	112'500	67'500	45'000	0	0	0
Amén. aire gens du voyage CH, Vaumarcus	14.06.2017	177'000	[ I ]	0	177'000	0	177'000	177'000	0	177'000	0	0	0
Aménagements de cours d'eau 2018 - 2019	06.06.2017	600'000	[ I ]	193'547	300'000	0	300'000	0	0	0	0	0	0
RPT 07b ouvrages prot.crues 2016-2019	30.08.2016	3'820'000	[ I ]	470'289	2'010'000	1'206'500	803'500	0	0	0	0	0	0
Etudes détail liaison H18-H20	17.08.2016	6'900'000	[ I ]	1'157'941	2'150'000	1'290'000	860'000	850'000	510'000	340'000	0	0	0
RPT04 revitalisation des eaux 2016 - 2019	07.07.2016	1'560'000	[ I ]	490'666	730'000	462'500	267'500	0	0	0	0	0	0

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits en cours (CHF)	Date ACE / Décret	Crédit d'enga- gement <sup>1)</sup>	Nature dép. <sup>2)</sup>	Situation au 31.12.2018	Budget 2019			Budget 2020			PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023
				Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses nettes		
12ème étape corr./aménagement, routes cant.	17.06.2015	39'550'000	[ ]	9'192'691	3'990'000	1'840'000	2'150'000	3'900'000	1'980'000	1'920'000	4'960'000	4'620'000	1'700'000
Elaboration dossier route H20	04.12.2007	15'170'000	[ ]	12'119'914	800'000	480'000	320'000	200'000	120'000	80'000	0	0	0
Autoroute A5 (LF 08.03.1960)	--	400'300'000	[ ]	398'106'796	350'000	305'000	45'000	230'000	200'400	29'600	10'000	5'000	5'000
Construction du tunnel de Serrières	--	29'200'000	[ ]	27'454'066	1'950'000	1'716'000	234'000	1'080'000	950'000	130'000	60'000	39'000	39'000
<b>Service énergie et environnement (SENE)</b>					<b>105'000</b>	<b>10'000</b>	<b>95'000</b>	<b>15'000</b>	<b>10'000</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>
Appareils de mesure particules fines	09.05.2018	170'000	[ ]	0	90'000	0	90'000	0	0	0	0	0	0
3e prog. assainis. inst. chauff.	26.03.1996	1'300'000	[ ]	1'210'708	15'000	10'000	5'000	15'000	10'000	5'000	5'000	5'000	5'000
<b>Service faune, forêts et nature (SFFN)</b>					<b>820'000</b>	<b>455'000</b>	<b>365'000</b>	<b>285'690</b>	<b>190'690</b>	<b>95'000</b>	<b>120'000</b>	<b>80'000</b>	<b>80'000</b>
Amén. sites IBN Combacervy et Pte Grain	06.07.2018	160'000	[ ]	0	40'000	26'000	14'000	0	0	0	0	0	0
Amén. sites naturels sous protection NE	06.07.2018	650'000	[ ]	0	100'000	40'000	60'000	0	0	0	0	0	0
Mesures d'aménagement Creux du Van	20.06.2018	250'000	[ ]	28'471	60'000	30'000	30'000	60'000	30'000	30'000	25'000	20'000	20'000
Mesures urgentes infrastruct. écologique	20.06.2018	480'000	[ ]	43'181	300'000	195'000	105'000	0	0	0	0	0	0
Réseaux écologiques cantonaux	03.07.2017	425'000	[ ]	35'682	50'000	20'000	30'000	50'000	20'000	30'000	60'000	60'000	60'000
Aménagement des marais - Vallée Brévine	07.07.2016	400'000	[ ]	68'859	100'000	65'000	35'000	0	0	0	0	0	0
Revitalisation des rives et berges	29.06.2016	370'000	[ ]	96'148	70'000	14'000	56'000	0	0	0	0	0	0
Aménagement des marais - Bois des Lattes	14.08.2015	650'000	[ ]	119'567	100'000	65'000	35'000	100'000	65'000	35'000	35'000	0	0
Investissements forestiers <sup>4)</sup>	--	--	[ ]	-75'690	0	0	0	75'690	75'690	0	0	0	0
<b>Service de l'agriculture (SAGR)</b>					<b>5'020'500</b>	<b>2'408'500</b>	<b>2'612'000</b>	<b>9'478'000</b>	<b>9'714'000</b>	<b>-236'000</b>	<b>-1'230'000</b>	<b>-1'130'000</b>	<b>-1'130'000</b>
Fromagerie du Cerneux-Péquignot	20.03.2019	601'400	[ ]	0	616'500	316'500	300'000	0	0	0	0	0	0
Fermes de l'État - assainissements	06.07.2018	90'000	[ ]	0	90'000	0	90'000	0	0	0	0	0	0
Viabilisation Mycorama	06.06.2017	100'000	[ ]	0	100'000	0	100'000	0	0	0	0	0	0
Subvention plans de gestion intégrée	05.12.2016	100'000	[ ]	8'809	30'000	0	30'000	30'000	0	30'000	0	0	0
Subventions constructions rurales 2015	29.09.2015	10'800'000	[ ]	3'293'213	2'664'000	1'332'000	1'332'000	1'548'000	774'000	774'000	0	0	0
Travaux améliorations foncières 2015	29.09.2015	12'300'000	[ ]	1'159'769	800'000	400'000	400'000	1'300'000	600'000	700'000	600'000	700'000	700'000
Travaux améliorations foncières 2010	31.03.2010	2'300'000	[ ]	1'818'977	400'000	200'000	200'000	200'000	100'000	100'000	50'000	50'000	50'000
Travaux améliorations foncières 2007	27.03.2007	4'100'000	[ ]	3'675'826	40'000	20'000	20'000	200'000	100'000	100'000	20'000	20'000	20'000
Travaux améliorations foncières 2001	06.02.2001	5'900'000	[ ]	4'679'709	280'000	140'000	140'000	80'000	40'000	40'000	80'000	80'000	80'000
Exploitations paysannes <sup>4)</sup>	--	--	[ ]	-2'017'171	0	0	0	6'120'000	8'100'000	-1'980'000	-1'980'000	-1'980'000	-1'980'000
<b>Serv. consom. et aff. vétérinaires (SCAV)</b>					<b>42'000</b>	<b>0</b>	<b>42'000</b>	<b>40'000</b>	<b>0</b>	<b>40'000</b>	<b>30'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Acquis. d'équip. pour labo "Consommation"	15.05.2019	95'000	[ ]	0	30'000	0	30'000	40'000	0	40'000	30'000	0	0
Acquisitions d'équip. pour le labo vétér	28.06.2018	75'000	[ ]	47'449	12'000	0	12'000	0	0	0	0	0	0
<b>Fonds des eaux</b>					<b>7'794'000</b>	<b>7'794'000</b>	<b>0</b>	<b>10'000'000</b>	<b>10'000'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Epuration des eaux et adduction	--	--	[ ]	--	7'794'000	7'794'000	0	10'000'000	10'000'000	0	0	0	0
<b>Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)</b>					<b>6'550'000</b>	<b>3'509'115</b>	<b>3'040'885</b>	<b>8'413'860</b>	<b>5'267'091</b>	<b>3'146'769</b>	<b>5'493'069</b>	<b>1'668'757</b>	<b>186'157</b>
<b>Service de l'économie (NECO)</b>					<b>6'550'000</b>	<b>3'509'115</b>	<b>3'040'885</b>	<b>8'413'860</b>	<b>5'052'091</b>	<b>3'361'769</b>	<b>5'686'569</b>	<b>1'842'957</b>	<b>342'957</b>
Prêt politique régionale 2016-19	19.10.2016	29'000'000	[ ]	0	6'550'000	3'275'000	3'275'000	8'413'860	4'227'720	4'186'140	6'510'940	2'667'328	1'167'328
Prêt politique régionale 2012-15	02.10.2012	14'000'000	[ ]	8'990'905	0	208'115	-208'115	798'371	-798'371	-798'371	-798'371	-798'371	-798'371
Prêt politique régionale 2008-11	23.06.2009	14'000'000	[ ]	385'000	0	26'000	-26'000	0	26'000	-26'000	-26'000	-26'000	-26'000
<b>Service de l'action sociale (SASO)</b>					<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>215'000</b>	<b>-215'000</b>	<b>-193'500</b>	<b>-174'200</b>	<b>-156'800</b>
Prêts d'études	--	--	[ ]	-109'240	0	0	0	0	215'000	-215'000	-193'500	-174'200	-156'800

<sup>1)</sup> Les crédits d'eng. accordés avant l'année 2015 sont indiqués au net (ancienne loi sur les finances) et les crédits d'eng. accordés dès l'année 2015 sont indiqués au brut (art. 40 al. 2 LFinEC). Les montants incluent également d'éventuelles demandes de crédits complémentaires.

<sup>2)</sup> La nature des dépenses indique où sont comptabilisés les flux : compte des investissements [ ] ou compte de résultats [R].

<sup>3)</sup> Les montants portés au budget correspondent aux charges et aux revenus du compte de résultats qui sont affectés au projet Modernisation et réforme de l'État via son crédit d'engagement.

<sup>4)</sup> Ces prêts ne sont pas formellement portés par des crédits d'engagement. Comme leur gestion technique se fait dorénavant via le compte des investissements (et plus par le biais d'écritures de bilan), ceux-ci ont toutefois été repris dans le tableau parallèlement aux autres prêts (avec créd. eng.).

**Crédits d'engagement  
à solliciter**  
Premières dépenses  
B2019-B2020

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits à solliciter (CHF)	Crédit d'engagement brut	Nature dép. <sup>1)</sup>	Budget 2019			Budget 2020			PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023
			Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses nettes		
<b>Total</b>			<b>30'468'200</b>	<b>1'560'000</b>	<b>28'908'200</b>	<b>62'912'186</b>	<b>9'793'347</b>	<b>53'118'839</b>	<b>53'305'701</b>	<b>57'935'036</b>	<b>44'522'886</b>
<b>Autorités exécutives (AUEX)</b>			<b>200'000</b>	<b>0</b>	<b>200'000</b>	<b>100'000</b>	<b>0</b>	<b>100'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Chancellerie (CHAN)</b> Gouvernement Neuchâtelois Sans Papier	200'000	[ I ]	<b>200'000</b> 200'000	<b>0</b> 0	<b>200'000</b> 200'000	<b>100'000</b> 100'000	<b>0</b> 0	<b>100'000</b> 100'000	<b>0</b> 0	<b>0</b> 0	<b>0</b> 0
<b>Département des finances et de la santé (DFS)</b>			<b>11'819'000</b>	<b>0</b>	<b>11'819'000</b>	<b>17'500'842</b>	<b>1'202'100</b>	<b>16'298'742</b>	<b>21'805'000</b>	<b>26'666'000</b>	<b>17'914'600</b>
<b>Office de l'organisation (OORG)</b> ORLA-Regr. & Optimis. du Logem. de l'Adm. NE	29'376'000	[ I ] [ R ]	<b>1'500'000</b> 0 0	<b>0</b> 0 0	<b>1'500'000</b> 0 0	<b>2'971'242</b> 2'366'500 604'742	<b>463'900</b> 0 463'900	<b>2'507'342</b> 2'366'500 140'842	<b>3'218'600</b> 3'478'500 -259'900	<b>5'078'600</b> 5'234'500 -155'900	<b>5'078'600</b> 5'234'500 -155'900
Réformes de l'Etat II	5'000'000	[ I ]	1'500'000	0	1'500'000	0	0	0	0	0	0
<b>Service de la santé publique (SCSP)</b> Contrôle qualité système de soins Infrastructures EMS Mise en réseau services système de soins	135'000 30'000'000 200'000	[ I ] [ I ] [ I ]	<b>1'335'000</b> 135'000 1'000'000 200'000	<b>0</b> 0 0 0	<b>1'335'000</b> 135'000 1'000'000 200'000	<b>1'000'000</b> 0 1'000'000 0	<b>0</b> 0 1'000'000 0	<b>1'000'000</b> 0 1'000'000 0	<b>5'000'000</b> 0 5'000'000 0	<b>9'000'000</b> 0 9'000'000 0	<b>5'000'000</b> 0 5'000'000 0
<b>Service des bâtiments (SBAT)</b> Regroupement LJP sur deux bâtiments Breguet 2-Assain. Toiture et instal. sol Centre cantonal archives, crédit d'étude EDPR-Assain. Toiture et instal. solaires Implantation de la Cité des Métiers Infirmierie EDPR Jardinière 68/CIFOM-EAA - ass. toiture LBC-Créat. salles pour l'enseignem. inform Lycée Jean Piaget - assain. Toiture Parts sociales crédit cadre POLOG 8 ans Perreux - Pav. Acacias - assain. toit.+PV	2'700'000 2'200'000 2'000'000 300'000 3'000'000 1'500'000 200'000 240'000 700'000 2'000'000 700'000	[ I ] [ R ] [ I ] [ I ] [ R ] [ I ] [ R ] [ I ] [ I ] [ I ] [ R ] [ I ] [ I ] [ I ]	<b>8'264'000</b> 200'000 0 1'500'000 500'000 300'000 0 300'000 200'000 0 200'000 0 400'000 250'000 700'000	<b>0</b> 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	<b>8'264'000</b> 200'000 0 1'500'000 500'000 300'000 0 300'000 200'000 0 200'000 0 400'000 250'000 700'000	<b>11'627'100</b> 500'000 97'200 2'100'000 600'000 31'950 0 750'000 31'950 32'000 180'000 60'000 400'000 250'000 700'000	<b>377'200</b> 0 97'200 0 0 32'000 0 0 32'000 0 0 0 0 0 0	<b>11'249'900</b> 500'000 0 2'100'000 600'000 -50 0 750'000 -50 -60'000 180'000 60'000 400'000 250'000 700'000	<b>12'943'400</b> 3'000'000 0 600'000 600'000 -85'000 300'000 0 -40'000 -60'000 0 0 800'000 250'000 0	<b>12'088'400</b> 2'000'000 0 450'000 -85'000 0 100'000 -50'000 -40'000 0 0 0 250'000 0	<b>7'595'000</b> 0 0 0 0 -85'000 100'000 -50'000 0 -40'000 0 0 250'000 0

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits à solliciter (CHF)	Crédit d'engagement brut	Nature dép. <sup>1)</sup>	Budget 2019			Budget 2020			PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023
			Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses nettes		
Pôle techn. créat atelier poliss (DEF)	250'000	[ I ]	250'000	0	250'000	0	0	0	0	0	0
Prêts crédit cadre POLOG 8 ans	12'800'000	[ I ]	1'600'000	0	1'600'000	1'600'000	0	1'600'000	1'600'000	1'600'000	1'600'000
Prévoyance 80-82 - EPC - assain. conduit	600'000	[ I ]	300'000	0	300'000	300'000	0	300'000	300'000	0	0
Production de saumure CTB	660'000	[ I ]	0	0	0	360'000	0	360'000	0	0	0
Progr. d'assainiss. du patrimoine immob	44'000'000	[ I ]	100'000	0	100'000	500'000	0	500'000	800'000	5'100'000	5'350'000
		[ R ]	0	0	0	31'950	32'000	-50	-100'000	-115'000	-170'000
Projet du logem. des AUJU (AUJU)	400'000	[ I ]	100'000	0	100'000	100'000	0	100'000	100'000	100'000	0
		[ R ]	0	0	0	184'050	184'000	50	-100'000	-100'000	-100'000
regroupement ACN Tivoli EST	700'000	[ I ]	200'000	0	200'000	0	0	0	200'000	500'000	0
		[ R ]	0	0	0	0	0	0	-21'600	-21'600	0
Rénovation bâtiment Creux-Dessous	140'000	[ I ]	14'000	0	14'000	0	0	0			
Rénovation salle GC	300'000	[ I ]	0	0	0	300'000	0	300'000	0	0	0
SISPOL - assainissement façade	500'000	[ I ]	500'000	0	500'000	500'000	0	500'000	0	0	0
Site Dubied CNIP - assain. conduites EP	550'000	[ I ]	550'000	0	550'000	550'000	0	550'000	0	0	0
UNIHUB-constr.bât.uni.à Neuchâtel	5'800'000	[ I ]	0	0	0	500'000	0	500'000	2'000'000	2'500'000	800'000
		[ R ]	0	0	0	0	0	0	0	-100'000	-100'000
Unimail - remplacement verrière centrale	300'000	[ I ]	300'000	0	300'000	0	0	0	0	0	0
Valorisation des anciennes prisons Ntl.	3'500'000	[ I ]	0	0	0	1'000'000	0	1'000'000	2'500'000	0	0
<b>Service informatique entité neuch. (SIEN)</b>			<b>720'000</b>	<b>0</b>	<b>720'000</b>	<b>1'902'500</b>	<b>361'000</b>	<b>1'541'500</b>	<b>643'000</b>	<b>499'000</b>	<b>241'000</b>
CLOEE2 - Suivi de la santé élèves (DEF)	200'000	[ I ]	100'000	0	100'000	100'000	0	100'000	0	0	0
ETIC IES	276'000	[ I ]	0	0	0	276'000	0	276'000	0	0	0
		[ R ]	0	0	0	201'000	201'000	0	0	0	0
Gestion d'affaires	380'000	[ I ]	0	0	0	270'000	0	270'000	110'000	0	0
		[ R ]	0	0	0	120'000	120'000	0	-60'000	0	0
JUSTITIA 4.0	768'000	[ I ]	0	0	0	35'000	0	35'000	143'000	149'000	141'000
Mise à niveau des bases de données Oracl	420'000	[ I ]	0	0	0	420'000	0	420'000	0	0	0
Projets NEMO	1'000'000	[ I ]	200'000	0	200'000	150'000	0	150'000	150'000	150'000	0
Remplacement EC2000	1'170'000	[ I ]	0	0	0	90'000	0	90'000	320'000	240'000	190'000
		[ R ]	0	0	0	40'500	40'000	500	-120'000	-90'000	-90'000
Remplacement GNSP	350'000	[ I ]	0	0	0	200'000	0	200'000	100'000	50'000	0
Renouvel. infrastructure SAP clients ext	420'000	[ I ]	420'000	0	420'000	0	0	0	0	0	0
<b>Département de la justice, sécurité et culture (DJSC)</b>			<b>1'205'000</b>	<b>0</b>	<b>1'205'000</b>	<b>4'098'000</b>	<b>225'000</b>	<b>3'873'000</b>	<b>3'043'000</b>	<b>3'824'000</b>	<b>2'574'000</b>
<b>Service de la justice (JUST)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>230'000</b>	<b>0</b>	<b>230'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plateforme saisie données biométr. ESYSP	230'000	[ I ]	0	0	0	230'000	0	230'000	0	0	0
<b>Service pénitentiaire (SPEN)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>110'000</b>	<b>0</b>	<b>110'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Remplacement braisière cuisine EDPR	30'000	[ I ]	0	0	0	30'000	0	30'000	0	0	0
Remplacement du four de la cuisine EDPR	30'000	[ I ]	0	0	0	30'000	0	30'000	0	0	0
Remplacement du portail de l'EDPR	50'000	[ I ]	0	0	0	50'000	0	50'000	0	0	0
<b>Service des poursuites et faillites (SEPF)</b>			<b>700'000</b>	<b>0</b>	<b>700'000</b>	<b>200'000</b>	<b>0</b>	<b>200'000</b>	<b>50'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Logiciel info de l'office des poursuites	700'000	[ I ]	700'000	0	700'000	0	0	0	0	0	0
Rempl. du logiciel informatique de l'Of.F	250'000	[ I ]	0	0	0	200'000	0	200'000	50'000	0	0
<b>Police neuchâteloise (PONE)</b>			<b>505'000</b>	<b>0</b>	<b>505'000</b>	<b>1'329'000</b>	<b>225'000</b>	<b>1'104'000</b>	<b>580'000</b>	<b>1'085'000</b>	<b>0</b>
Armes longues	510'000	[ I ]	220'000	0	220'000	290'000	0	290'000	220'000	0	0
CNU-renouvel.infrast.WEY & insonorisati.	140'000	[ I ]	0	0	0	90'000	0	90'000	50'000	0	0
Développement outil analyse ILP	545'000	[ I ]	0	0	0	175'000	0	175'000	185'000	185'000	0
		[ R ]	0	0	0	75'000	75'000	0	-75'000	-75'000	0

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits à solliciter (CHF)	Crédit d'engagement brut	Nature dép. <sup>1)</sup>	Budget 2019			Budget 2020			PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023
			Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses nettes		
Modernis.sys.information Police(Phase 2)	750'000	[ I ]	0	0	0	250'000	0	250'000	250'000	250'000	0
		[ R ]	0	0	0	150'000	150'000	0	-150'000	-150'000	0
Nouv.syst. de surveill. audio & vidéo-PJ	15'000	[ I ]	0	0	0	15'000	0	15'000	0	0	0
Optimisation sécurité cellules BAP	60'000	[ I ]	60'000	0	60'000	0	0	0	0	0	0
Renouvellem. parc app.radar fixe-série 3	260'000	[ I ]	0	0	0	160'000	0	160'000	100'000	0	0
Renouvellement terminaux Polycom	875'000	[ I ]	225'000	0	225'000	0	0	0	0	875'000	0
Scanner à main FARO Freestyle3D	18'575	[ I ]	0	0	0	19'000	0	19'000	0	0	0
SF - Renouvellement lampe Crimesope	25'000	[ I ]	0	0	0	25'000	0	25'000	0	0	0
Transformation locaux BAP et SISPOL	80'000	[ I ]	0	0	0	80'000	0	80'000	0	0	0
<b>Service sécurité civile et militaire (SSCM)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2'229'000</b>	<b>0</b>	<b>2'229'000</b>	<b>2'413'000</b>	<b>2'739'000</b>	<b>2'574'000</b>
Achat de véhicules	9'655'000	[ I ]	0	0	0	1'929'000	0	1'929'000	2'413'000	2'739'000	2'574'000
ORCCAN PC Gouvernement	300'000	[ I ]	0	0	0	300'000	0	300'000	0	0	0
<b>Département de l'éducation et de la famille (DEF)</b>	<b>13'517'000</b>		<b>522'000</b>	<b>0</b>	<b>522'000</b>	<b>3'387'000</b>	<b>0</b>	<b>3'387'000</b>	<b>3'137'000</b>	<b>2'627'000</b>	<b>2'151'000</b>
<b>Secrétariat général (SDEF)</b>			<b>128'000</b>	<b>0</b>	<b>128'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Création collège Terreaux-Est (NE)	257'000	[ I ]	128'000	0	128'000	0	0	0	0	0	0
<b>Service de l'enseign. obligatoire (SEEO)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>580'000</b>	<b>0</b>	<b>580'000</b>	<b>380'000</b>	<b>240'000</b>	<b>10'000</b>
Education numérique - école obligatoire	1'220'000	[ I ]	0	0	0	580'000	0	580'000	380'000	240'000	10'000
<b>Conservatoire de musique (CMNE)</b>			<b>44'000</b>	<b>0</b>	<b>44'000</b>	<b>137'000</b>	<b>0</b>	<b>137'000</b>	<b>137'000</b>	<b>137'000</b>	<b>137'000</b>
Clavecin et marimba 5 octaves	44'000	[ I ]	44'000	0	44'000	0	0	0	0	0	0
CMNE, parc instrumental	548'000	[ I ]	0	0	0	137'000	0	137'000	137'000	137'000	137'000
<b>Serv. form. postobligatoire et orientation (SFPO)</b>			<b>300'000</b>	<b>0</b>	<b>300'000</b>	<b>2'530'000</b>	<b>0</b>	<b>2'530'000</b>	<b>2'530'000</b>	<b>1'930'000</b>	<b>1'904'000</b>
Création du CPNE	2'900'000	[ I ]	300'000	0	300'000	950'000	0	950'000	950'000	350'000	350'000
Education numérique-formation postoblig.	7'848'000	[ I ]	0	0	0	1'580'000	0	1'580'000	1'580'000	1'580'000	1'554'000
<b>CPLN</b>			<b>50'000</b>	<b>0</b>	<b>50'000</b>	<b>140'000</b>	<b>0</b>	<b>140'000</b>	<b>90'000</b>	<b>320'000</b>	<b>100'000</b>
Equipements pédagogiques techniques	260'000	[ I ]	50'000	0	50'000	70'000	0	70'000	70'000	70'000	0
Renouv.switch.bât.-rés.inf.SIS2-Littoral	440'000	[ I ]	0	0	0	70'000	0	70'000	20'000	250'000	100'000
<b>Département dév. territorial et de l'environnement (DDTE)</b>			<b>15'722'200</b>	<b>1'560'000</b>	<b>14'162'200</b>	<b>36'676'649</b>	<b>8'108'380</b>	<b>28'568'269</b>	<b>17'660'240</b>	<b>19'608'575</b>	<b>19'212'825</b>
<b>Sercretariat général (SDTE)</b>			<b>12'035'000</b>	<b>0</b>	<b>12'035'000</b>	<b>12'035'000</b>	<b>0</b>	<b>12'035'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Participations sociétés électriques	12'035'000	[ I ]	12'000'000	0	12'000'000	12'000'000	0	12'000'000	0	0	0
		[ R ]	35'000	0	35'000	35'000	0	35'000	0	0	0
<b>Service des transports (SCTR)</b>			<b>1'087'200</b>	<b>0</b>	<b>1'087'200</b>	<b>800'000</b>	<b>0</b>	<b>800'000</b>	<b>800'000</b>	<b>800'000</b>	<b>400'000</b>
Part routière renouvellement PN	2'800'000	[ I ]	1'087'200	0	1'087'200	800'000	0	800'000	800'000	800'000	400'000
<b>Service de l'aménag. du territoire (SCAT)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100'000</b>	<b>0</b>	<b>100'000</b>	<b>80'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Optimis.du tracé du Sentier du Lac-ETUDE	200'000	[ I ]	0	0	0	100'000	0	100'000	80'000	0	0
<b>Service des ponts et chaussées (SPCH)</b>			<b>2'600'000</b>	<b>1'560'000</b>	<b>1'040'000</b>	<b>14'642'700</b>	<b>3'924'380</b>	<b>10'718'320</b>	<b>12'281'240</b>	<b>14'593'575</b>	<b>14'730'325</b>
Aménagements de cours d'eau 2020-2021	600'000	[ I ]	0	0	0	300'000	0	300'000	300'000	0	0
Assainissement routier H10	14'300'000	[ I ]	2'600'000	1'560'000	1'040'000	3'100'000	1'860'000	1'240'000	1'240'000	880'000	880'000
Corrections routières 2020 - 2021	470'000	[ I ]	0	0	0	235'000	0	235'000	235'000	0	0
CP prot.crues LACE, 2020 - 2024	4'530'000	[ I ]	0	0	0	685'200	339'800	345'400	305'400	310'400	345'400
CP Revitalisation des eaux, 2020 - 2024	3'180'000	[ I ]	0	0	0	405'000	224'580	180'420	250'840	163'175	264'925
		[ R ]	0	0	0	142'500	0	142'500	0	0	0

Projets gérés par crédits d'engagement Crédits à solliciter (CHF)	Crédit d'engagement brut	Nature dép. <sup>1)</sup>	Budget 2019			Budget 2020			PFT 2021	PFT 2022	PFT 2023
			Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses nettes		
H18 nouvelle liaison H18-H20	179'000'000	[ I ]	0	0	0	2'750'000	1'500'000	1'250'000	6'250'000	13'090'000	13'090'000
		[ R ]	0	0	0	375'000	0	375'000	0	0	0
Instal.génératrices pr prélèv. carburant	250'000	[ I ]	0	0	0	100'000	0	100'000	150'000	0	0
LRVP, remise en état RC déclassées	4'000'000	[ I ]	0	0	0	6'000'000	0	6'000'000	0	0	0
Reconstruction RC2326 Le Cachot	3'200'000	[ I ]	0	0	0	100'000	0	100'000	3'100'000	0	0
Travaux EM 2020 - 2023	600'000	[ I ]	0	0	0	150'000	0	150'000	150'000	150'000	150'000
Travaux sur ouvrages d'art 2020 - 2021	600'000	[ I ]	0	0	0	300'000	0	300'000	300'000	0	0
<b>Service énergie et environnement (SENE)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>134'000</b>	<b>0</b>	<b>134'000</b>	<b>27'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Appareil de mesure de RNI	17'000	[ I ]	0	0	0	17'000	0	17'000	0	0	0
Remplacement appareils mesure immissions	59'000	[ I ]	0	0	0	32'000	0	32'000	27'000	0	0
Remplacement ICP - OES laboratoire	90'000	[ I ]	0	0	0	85'000	0	85'000	0	0	0
<b>Service faune, forêts et nature (SFFN)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1'353'949</b>	<b>809'000</b>	<b>544'949</b>	<b>527'000</b>	<b>615'000</b>	<b>582'500</b>
Aménagement rives, lacs et cours d'eau	240'000	[ I ]	0	0	0	60'000	24'000	36'000	36'000	36'000	18'000
CP Aménagement du paysage 2020-2024	1'075'000	[ I ]	0	0	0	250'000	145'000	105'000	85'000	85'000	107'500
CP Nature 2020-2024	3'184'000	[ I ]	0	0	0	400'000	256'000	144'000	218'000	306'000	269'000
		[ R ]	0	0	0	143'949	72'000	71'949	0	0	0
Infrastructures forestières	2'500'000	[ I ]	0	0	0	500'000	312'000	188'000	188'000	188'000	188'000
<b>Service de l'agriculture (SAGR)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>6'926'000</b>	<b>3'375'000</b>	<b>3'551'000</b>	<b>3'900'000</b>	<b>3'600'000</b>	<b>3'500'000</b>
Assainissement de fermes de l'Etat	130'000	[ I ]	0	0	0	130'000	0	130'000	0	0	0
Projet de dévelop.régional du Val-de-Ruz	5'400'000	[ I ]	0	0	0	1'575'000	875'000	700'000	700'000	400'000	300'000
Réfections routi. sur le site d'EVOLOGIA	30'000	[ I ]	0	0	0	30'000	0	30'000	0	0	0
Remplacement climatisation Encavage Etat	91'000	[ I ]	0	0	0	91'000	0	91'000	0	0	0
Subventions constructions rurales 2020	12'000'000	[ I ]	0	0	0	3'000'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000	1'500'000
Travaux améliorations foncières 2020	15'100'000	[ I ]	0	0	0	2'100'000	1'000'000	1'100'000	1'700'000	1'700'000	1'700'000
<b>Serv. consom. et aff. vétérinaires (SCAV)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>685'000</b>	<b>0</b>	<b>685'000</b>	<b>45'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Equipements labo.d'analyses bio.	90'000	[ I ]	0	0	0	90'000	0	90'000	0	0	0
Equipements laboratoire de chimie	520'000	[ I ]	0	0	0	520'000	0	520'000	0	0	0
Equipements laboratoire vétérinaire	95'000	[ I ]	0	0	0	50'000	0	50'000	45'000	0	0
Poids inox de 10 kg	25'000	[ I ]	0	0	0	25'000	0	25'000	0	0	0
<b>Département de l'économie et de l'action sociale (DEAS)</b>			<b>1'000'000</b>	<b>0</b>	<b>1'000'000</b>	<b>1'149'695</b>	<b>257'867</b>	<b>891'828</b>	<b>7'660'461</b>	<b>5'209'461</b>	<b>2'670'461</b>
<b>Service de l'économie (NECO)</b>			<b>1'000'000</b>	<b>0</b>	<b>1'000'000</b>	<b>935'695</b>	<b>257'867</b>	<b>677'828</b>	<b>7'525'461</b>	<b>5'089'461</b>	<b>2'565'461</b>
Politique régionale 2020-2023	36'580'000	[ I ]	0	0	0	0	0	0	6'525'000	4'089'000	1'515'000
		[ R ]	0	0	0	374'734	187'367	187'367	500'000	500'000	515'000
Prêts en faveur de projets de développement	8'000'000	[ I ]	1'000'000	0	1'000'000	0	0	0	0	0	0
Parcs régionaux - période (2020 -2024)	1'155'805	[ R ]	0	0	0	203'961	70'500	133'461	133'461	133'461	133'461
Prog. Intercant. Arcjura. (PR 2020-2023)	425'000	[ R ]	0	0	0	90'000	0	90'000	100'000	100'000	135'000
Prog. Intercant. CDEP-SO (PR 2020-2023)	1'068'000	[ R ]	0	0	0	267'000	0	267'000	267'000	267'000	267'000
<b>Service de l'emploi (SEMP)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>64'000</b>	<b>0</b>	<b>64'000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Détecteur de masse ISQ7000 pour le LIST	64'000	[ I ]	0	0	0	64'000	0	64'000	0	0	0
<b>Service de l'action sociale (SASO)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>150'000</b>	<b>0</b>	<b>150'000</b>	<b>135'000</b>	<b>120'000</b>	<b>105'000</b>
Prêts d'étude 2020-2023	600'000	[ I ]	0	0	0	150'000	0	150'000	135'000	120'000	105'000

<sup>1)</sup> La nature des dépenses indique où sont comptabilisés les flux : compte des investissements [ I ] ou compte de résultats [ R ].

**Futurs projets  
d'investissement selon  
planification stratégique**  
Premières dépenses  
PFT 2021-2023  
(compte des investissements)

Projets gérés par crédits d'engagement Futurs projets d'investissement (CHF)	Service responsable	Crédit d'enga- gement brut	PFT 2021			PFT 2022			PFT 2023			Brève description du projet	
			Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes	Dépenses	Recettes	Dép. nettes		
<b>Total</b>			<b>4'855'000</b>	<b>30'000</b>	<b>4'825'000</b>	<b>17'659'000</b>	<b>30'000</b>	<b>17'629'000</b>	<b>26'233'000</b>	<b>0</b>	<b>26'233'000</b>		
<b>Autorités exécutives (AUEX)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		
<b>Département des finances et de la santé (DFS)</b>			<b>2'650'000</b>	<b>0</b>	<b>2'650'000</b>	<b>3'475'000</b>	<b>0</b>	<b>3'475'000</b>	<b>3'625'000</b>	<b>0</b>	<b>3'625'000</b>		
<b>Service des bâtiments (SBAT)</b>			<b>150'000</b>	<b>0</b>	<b>150'000</b>	<b>100'000</b>	<b>0</b>	<b>100'000</b>	<b>600'000</b>	<b>0</b>	<b>600'000</b>		
Lycée Blaise Cendrars (LBC) - réfections toitures végétalisées	SBAT	250'000	150'000	0	150'000	100'000	0	100'000	600'000	0	600'000	Réfection des toitures du LBC	
HEP 1er Août 33 - réfection pierre peinture des façade et fenêtres	SBAT	600'000	0	0	0	0	0	0	600'000	0	600'000	Réfection façade de la HEP	
<b>Service informatique entité neuch. (SIEN)</b>			<b>2'500'000</b>	<b>0</b>	<b>2'500'000</b>	<b>3'375'000</b>	<b>0</b>	<b>3'375'000</b>	<b>3'025'000</b>	<b>0</b>	<b>3'025'000</b>		
InfoPol+	SIEN	1'250'000	0	0	625'000	0	625'000	625'000	0	625'000	0	Nouvelle solution Police	
Migration SAP S4/HANA	SIEN	2'250'000	750'000	0	750'000	750'000	0	750'000	750'000	0	750'000	0	Migration sur la nouvelle version SAP
Impôt sur les personnes physiques	SIEN	3'700'000	1'100'000	0	1'100'000	1'300'000	0	1'300'000	1'300'000	0	1'300'000	0	Refonte de l'application gérant l'impôt pour les personnes physiques
Complément au schéma directeur 2016-2020	SPAJ	650'000	300'000	0	300'000	350'000	0	350'000	0	0	0	0	Remplacement des applications de gestion du recouvrement et de gestion des mineurs et tutelles
Administration numérique	SIEN	1'050'000	350'000	0	350'000	350'000	0	350'000	350'000	0	350'000	0	Numérisation des processus de l'administration
<b>Département justice, sécurité et culture (DJSC)</b>			<b>330'000</b>	<b>30'000</b>	<b>300'000</b>	<b>1'030'000</b>	<b>30'000</b>	<b>1'000'000</b>	<b>8'075'000</b>	<b>0</b>	<b>8'075'000</b>		
<b>Police neuchâteloise (PONE)</b>			<b>330'000</b>	<b>30'000</b>	<b>300'000</b>	<b>530'000</b>	<b>30'000</b>	<b>500'000</b>	<b>75'000</b>	<b>0</b>	<b>75'000</b>		
Nouveaux systèmes de surveillance vidéo & audio PJ	PONE	165'000	15'000	0	15'000	75'000	0	75'000	75'000	0	75'000	0	
Renouvel. armes de poing et accessoires + armes instruction LOG	PONE	395'000	240'000	30'000	210'000	215'000	30'000	185'000	0	0	0	0	Acquisition et renouvellement d'appareils et équipements divers pour PONE
Renouvel. divers appareils pour les investigations scientifiques	PONE	150'000	75'000	0	75'000	75'000	0	75'000	0	0	0	0	
Renouvel. App. gr. techn. VHC (Scanner laser 3d et sat speed)	PONE	165'000	0	0	0	165'000	0	165'000	0	0	0	0	
<b>Service de la culture (SCNE)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>500'000</b>	<b>0</b>	<b>500'000</b>	<b>8'000'000</b>	<b>0</b>	<b>8'000'000</b>		
Archives - crédit de réalisation (OANE, SCNE)	SBAT	32'000'000	0	0	0	500'000	0	500'000	8'000'000	0	8'000'000	0	Réalisation d'un centre pour les archives cantonales
<b>Département de l'éducation et de la famille (DEF)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>650'000</b>	<b>0</b>	<b>650'000</b>	<b>1'920'000</b>	<b>0</b>	<b>1'920'000</b>		
<b>Service des formations postobligatoires (SFPO)</b>			<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100'000</b>	<b>0</b>	<b>100'000</b>	<b>1'600'000</b>	<b>0</b>	<b>1'600'000</b>		
Unihub - construction	SBAT / UniNE	75'000'000	0	0	0	100'000	0	100'000	1'500'000	0	1'500'000	0	Réalisation d'un campus universitaire regroupant l'ensemble des facultés ainsi que de nouvelles infrastructures (auditoire, learning center, bibliothèque, salles de sport, etc.)





## **Annexe**

Principes de présentation des données selon le MCH2 et la  
législation financière

# Principes de présentation des données selon le MCH2 et la législation financière

**Généralités** Le modèle comptable harmonisé MCH2 fournit les bases de présentation des états financiers des cantons et des communes. Il a été développé à partir de MCH1 par le Groupe d'étude pour les finances cantonales (FkF) à la demande de la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances. En s'appuyant sur les normes IPSAS (International Public Sector Accounting Standards) et en coordination avec le nouveau modèle comptable de la Confédération, le FkF a développé plusieurs recommandations constitutives de ce nouveau modèle comptable. Ces dernières ont été adoptées en janvier 2008 par la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux des finances (CDF). Les cantons ont bénéficié d'une période de 10 ans pour mettre en œuvre ces recommandations.

Les éléments principaux du MCH2 sont le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe aux comptes.

Le compte de résultats et le compte des investissements, qui sont détaillés ci-dessous, font partie intégrante des prévisions financières, objet du présent rapport sur le budget 2020 et le PFT 2021-23. Les autres états financiers susmentionnés se rapportent essentiellement à des informations qui seront abordées dans le rapport de gestion financière.

**Compte de résultats** Le compte de résultats présente la situation en matière de charges et de revenus annuels.

La présentation globale des informations relatives au compte de résultats se décline sur trois niveaux : le résultat d'exploitation, le résultat opérationnel et le résultat total. Le résultat d'exploitation présente la différence entre les charges d'exploitation et les revenus d'exploitation. Le résultat opérationnel prend encore en compte les charges financières et les revenus financiers. Enfin le résultat total incorpore encore au précédent niveau les charges extraordinaires et les revenus extraordinaires.

Conformément aux principes du MCH2, les tableaux récapitulatifs présentés pour l'ensemble de l'État ne prennent pas en compte les imputations internes (qui s'annulent et n'ont pas d'incidences sur le résultat). Celles-ci sont toutefois considérées pour la présentation des informations dans les tableaux du tome 2.

Les amortissements du patrimoine administratif sont présentés dans le groupe de natures comptables 33, à l'exception des amortissements sur subventions d'investissements qui apparaissent dans le groupe 36 « charges de transfert ». Les biens sont amortis dès leur mise en exploitation.

Les charges financières (groupe 34) regroupent les intérêts passifs de même que les amortissements du patrimoine financier et les réévaluations liées à ce dernier.

Les pertes sur débiteurs (sous-groupe 318) incluent les non-valeurs fiscales et autres pertes sur débiteurs.

Les attributions et prélèvements aux fonds et financements spéciaux sont présentés dans les groupes de natures comptables 35 et 45.

Les charges et revenus de transfert (groupes 36 et 46) regroupent les parts et contributions sans affectation, les dédommagements aux/de collectivités publiques, les subventions accordées/acquises ainsi que les amortissements des subventions à l'investissement.

Les taxes (groupe 42) regroupent pour l'essentiel les émoluments, taxes, amendes et frais d'écolage.

Les revenus d'exploitation, l'activation des prestations propres et les variations de stocks composent le groupe de natures comptables 43 « revenus divers ».

Les revenus financiers (groupe 44) incluent les revenus des intérêts, les gains sur vente, revenus de participation, produits des immeubles et réévaluation du patrimoine administratif (PA) et du patrimoine financier (PF).

Les attributions et prélèvements aux provisions figurent directement dans les groupes de charges et de revenus qui en découlent. Le prélèvement à une provision va ainsi diminuer directement la charge concernée. Une dissolution de provision devenue caduque apparaît par contre en revenus divers.

Les charges et revenus extraordinaires (groupes 38 et 48) sont principalement utilisés pour les mouvements au bilan avec les préfinancements, ainsi qu'attribution/prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle ou à la réserve de lissage des revenus fiscaux.

**Compte des investissements** Les investissements sont des dépenses qui créent des actifs avec une durée d'utilité de plusieurs années. Le compte des investissements récapitule les dépenses d'investissement et les recettes d'investissement.

Les investissements du patrimoine administratif requièrent toujours un crédit d'engagement. A noter aussi que les crédits d'engagement peuvent englober, outre des dépenses et recettes d'investissement, des charges et des revenus comptabilisés au compte de résultats. Un crédit d'engagement peut également concerner uniquement des flux ayant un impact sur le compte de résultats.

Les prestations internes qu'une collectivité apporte lors d'études principales ou de travaux en lien avec des biens d'investissement doivent être activées (art. 43 al. 8 RLFInEC). C'est notamment le cas des charges de personnel à partir d'un certain seuil de matérialité.

L'article 43 RLFInEC détermine un seuil d'activation unitaire de CHF 10'000.